

Le réchauffement climatique entre ambitions permanentes et fonds radins

L'intérêt des pays développés se situe ailleurs



Lire page 3

Election du Bureau national de la Chabiba, samedi 12 novembre

Le président du 9ème Congrès national de la J-USFP convoque les membres du Conseil national de la Chabiba à prendre part aux travaux de sa première session, et ce, le samedi 12 novembre à partir de 10 heures au siège central du parti à Rabat.

Cette session sera consacrée à l'élection du Bureau national de la J-USFP.

Les dépôts de candidatures, entamés depuis vendredi dernier, devront se poursuivre jusqu'au jeudi 10 novembre à 16 heures.

Les personnes désireuses de se porter candidates doivent adresser leur demande de candidature au président du Congrès à travers l'adresse mail : usfpsecretariat@gmail.com ou au numéro watsup : 06 61 91 47 28.

Les phosphates, l'automobile et l'agriculture à la rescousse du déficit commercial



Page 10

Tatiana Kastouéva-Jean
*Avec cette guerre en Ukraine,
le réveil de l'Europe sera
extrêmement dur*

Entretien



Page 9

José Manuel Albares : *Le partenariat mutuellement bénéfique entre l'Espagne et le Maroc, un exemple pour les pays de la région*

Actualité



Le ministre espagnol des Affaires étrangères, José Manuel Albares, a mis en exergue le partenariat "mutuellement bénéfique" entre son pays et le Maroc, assurant que les relations entre Madrid et Rabat sont "un exemple à suivre par les autres pays

de la région".

"Nous voulons avoir avec tous nos voisins la même relation que nous avons avec le Maroc", a indiqué

M. Albares, qui participait, lundi soir, à un Forum à Santa Cruz de Tenerife, relevant que les relations entre les deux pays sont fondées sur "le respect et le bénéfice mutuels, l'absence d'actions unilatérales et la non-ingérence dans les affaires intérieures".

Dans ce contexte, le chef de la diplomatie espagnole s'est félicité des résultats de la nouvelle dynamique enclenchée entre les deux pays, depuis la visite du président du gouvernement, Pedro Sanchez, au Maroc en avril dernier.

"Tous les points" contenus dans la Déclaration hispano-marocaine du 7 avril sont en cours de réalisation, a-t-il assuré, rappelant que la connectivité aérienne et maritime a été pleinement rétablie et la collaboration en matière de migration et de lutte contre les mafias de trafic d'êtres humains s'est accrue.

Selon M. Albares, "toutes les routes migratoires vers l'Europe sont en croissance, sauf celles qui se dirigent vers l'Espagne".

Sur le volet économique, le ministre a fait savoir que le commerce bilatéral a été relancé, atteignant une valeur de 7 milliards d'euros depuis le début de l'année, soit 2 milliards de plus que l'année dernière.

Appel à mobiliser les mécanismes judiciaires pour poursuivre les suspects dans les événements de Gdim Izik

La Coordination des familles et amis des victimes des événements de Gdim Izik a appelé à "mobiliser tous les mécanismes judiciaires dans le cadre de l'assistance judiciaire internationale pour traduire en justice et poursuivre tous ceux qui sont soupçonnés d'avoir assassiné nos fils et qui sont en fuite à l'étranger".

A l'occasion du 12^{ème} anniversaire des événements douloureux des camps de Gdim Izik, qui ont été pris en otages par des criminels à la solde du front séparatiste, en faisant 11 morts dans les rangs des Forces auxiliaires, de la Gendarmerie Royale et de la Protection civile, la Coordination réitère, dans un communiqué, son appel aux divers mécanismes de défense des droits de l'Homme pour qu'ils reçoivent les familles des victimes pour entendre leurs souffrances, notamment après qu'elles ont déjà adressé des demandes à cet égard.

"Nous sommes surpris par certains rapports des Nations unies qui minent le droit des victimes à la justice et à la réparation, ce qui porte atteinte aux dispositions des conventions internationales et encourage l'impunité", a fait savoir la Coordina-

tion, dénonçant les allégations de "torture" de la part de certains mécanismes de l'ONU à l'encontre des détenus qui ont commis ces crimes, qui visent véritablement à aider ces criminels à bénéficier de l'impunité.

La Coordination a appelé à "préserver la mémoire collective des victimes en faisant du 8 novembre une journée de commémoration de leurs sacrifices, et en construisant un édifice pour les honorer ainsi qu'un musée national pour documenter ces événements tragiques".

Elle a, de même, réitéré sa demande d'accorder plus d'attention et d'aider les familles des victimes, qui sont les martyrs du devoir national.

La Coordination a indiqué que cet anniversaire met en lumière le "crime odieux contre l'humanité commis par les membres de la milice du Polisario recueillis sur le territoire algérien", ajoutant que "l'Algérie doit s'acquitter de sa responsabilité humanitaire, vu que les auteurs de ce crime ont reçu des entraînements militaires dans les camps de Tindouf et à l'Université de Boumerdes".

Comme cela a été le cas à l'occasion de la commémoration de cette tragédie, le

front séparatiste ne cesse de déformer les faits, en présentant les détenus qui ont commis des crimes lors de ces événements tragiques comme des prisonniers d'opinion et d'expression, alors qu'ils ont été reconnus coupables dans le cadre d'un procès équitable qui a rempli toutes les conditions requises par les traités internationaux et les lois marocaines en vigueur, y compris le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Constitution marocaine et le Code de procédure pénale, fait valoir la Coordination.

En revanche, poursuit la même source, le front séparatiste tente de contourner les mécanismes des Nations unies en matière de droits de l'Homme par des faux rapports qui présentent les auteurs de ces crimes comme des militants des droits de l'Homme.

"Certes, ces rapports ont été instrumentalisés par certains mécanismes du Conseil des droits de l'Homme pour publier des rapports politisés qui portent atteinte au droit des victimes à la justice et ignorent toutes les exigences d'un procès équitable garanti aux auteurs, à partir de leur compa-

ration devant le procureur du Roi et le juge d'instruction en présence de leurs avocats, que ce soit devant le tribunal militaire ou devant le tribunal civil après la modification du Code de la justice militaire", explique le communiqué.

Au cours de ce procès, les auteurs ont pleinement bénéficié de leurs droits à un procès équitable, à savoir le droit à la défense, assure la Coordination, notant que tout au long de leur procès et conformément aux normes d'Istanbul, le tribunal a décidé de soumettre les accusés à une expertise médicale, mais certains d'entre eux ont refusé de le faire pour des motifs faux et illicites.

D'autre part, souligne-t-on, "l'expertise médicale de ceux qui l'ont acceptée a constaté qu'ils n'avaient été soumis à aucune torture, ce qui prouve une fois de plus que les allégations de la milice du Polisario ne visent qu'à déformer les faits et à dissimuler ses crimes contre nos fils". En d'autres termes, la milice instrumentalise les allégations de la "torture" pour politiser cette affaire et rester impunis, relève la Coordination.

SAR le Prince Moulay Rachid prend part à une réception offerte par le président égyptien en l'honneur des chefs d'Etat et des délégations participant à la COP27

Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid a pris part à une réception offerte par le président égyptien Abdel Fattah Al-Sissi, lundi soir à Charm el-Cheikh, en l'honneur des chefs d'Etat et des délégations participant aux travaux de la 27ème Conférence des parties à la convention-cadre des

Nations unies sur les changements climatiques (COP 27).

SAR le Prince Moulay Rachid représente Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux travaux du segment des chefs d'Etat et de gouvernement de la COP 27, qui se poursuivent jusqu'au 18 courant.



Le réchauffement climatique entre ambitions permanentes et fonds radins

L'intérêt des pays développés se situe ailleurs



La 27e Conférence des parties sur le changement climatique se déroule du 07 au 18 novembre à Charm El-Cheikh (Egypte). Plus de 200 pays se retrouvent pour débattre des moyens de renforcer la lutte contre le réchauffement climatique. Elle intervient sept ans après la COP21 et l'Accord de Paris et sera marquée par trois enjeux majeurs : la création d'un fonds pertes et dommages au profit des pays vulnérables qui réclament une compensation pour les dommages qu'ils subissent; atteindre les 100 milliards promis par les pays dits développés en faveur des pays du Sud pour des projets d'adaptation et de transition et la révision à la hausse des efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment du côté des pays riches par ailleurs les plus pollués.

Urgence

Pour les pays africains dont le Maroc, ce rendez-vous internatio-

nal est considéré comme une occasion idéale offrant à l'Afrique une opportunité sans précédent de s'exprimer d'une seule voix pour demander à la communauté internationale de passer des paroles aux actes concrets en matière de financement de l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

Pour eux, il est temps pour que les pays développés tiennent leurs promesses faites lors de la COP26 à Glasgow l'année dernière, et dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015. «Nous sommes en retard. Nous devons agir. J'en ai assez de dire la même chose trop souvent dans les mêmes réunions. Le statu quo est notre ennemi commun. Il est temps d'agir », a déclaré John Kerry, l'envoyé spécial du président américain pour le climat, lors de la 77e session de l'assemblée générale des Nations unies organisée dernièrement à New York.

Akinwumi Adesina, président de la Banque africaine de dévelop-

pement, a insisté, de son côté, sur la nécessité d'une action urgente, lançant cet avertissement : « L'Afrique souffre, l'Afrique souffre, et se trouve dans une grave détresse financière à cause d'une situation qu'elle n'a pas provoquée. Il doit y avoir un plus grand sentiment d'urgence, non pas dans les discours, mais dans l'action et la fourniture des ressources dont le continent a désespérément besoin ».

Catastrophe

En effet, et selon, le rapport «Etat du climat en Afrique 2021», la situation climatique du continent n'augure rien de bon. Selon les estimations, le stress hydrique touche environ 250 millions de personnes sur le continent et pourrait entraîner le déplacement de 700 millions de personnes d'ici à 2030. Selon toute probabilité, quatre pays africains sur cinq ne disposeront pas de ressources en eau gérées de ma-

nière durable d'ici à 2030.

«L'aggravation de la crise et la famine qui menace la corne de l'Afrique, en proie à la sécheresse, montrent comment le changement climatique peut exacerber les chocs hydriques, menacer la vie de centaines de milliers de personnes et déstabiliser des communautés, des pays et des régions entières», a déclaré le Secrétaire général de l'Organisation mondiale de la météorologie, Petteri Taalas. Et de poursuivre : « Le climat de l'Afrique s'est réchauffé davantage que le climat mondial moyen depuis l'époque préindustrielle (1850-1900). Parallèlement, le niveau de la mer monte plus vite le long des côtes africaines que dans le monde en moyenne, ce qui contribue à accroître la fréquence et la gravité des inondations et de l'érosion côtières, ainsi que la salinité dans les villes de faible altitude. Les changements qui touchent les masses d'eau continentales ont des répercussions majeures sur le

secteur agricole, les écosystèmes et la biodiversité ».

Pour sa part, S. E. Josefa Leonel Correia Sacko, commissaire chargée de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable, à la Commission de l'Union africaine, a précisé que «la hausse des températures, les canicules, les inondations massives, les cyclones tropicaux, les sécheresses prolongées et l'élévation du niveau de la mer entraînent des pertes en vies humaines, des dommages matériels et des déplacements de population qui compromettent la capacité de l'Afrique à tenir ses engagements pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et concrétiser les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Injustice

Une situation de plus en plus difficile à accepter d'autant que les pays en développement ne sont actuellement responsables que de 25 % des émissions mondiales de CO2. L'Afrique ne contribue aux émissions qu'à hauteur de 2 à 3 %. Cependant ces pays ne reçoivent actuellement qu'une petite partie des financements destinés à développer les énergies propres, alors qu'ils comptent pour près de la moitié de la population mondiale. A noter également que plus de 40 pays africains ont révisé leurs plans nationaux pour le climat (contributions déterminées au niveau national) afin de rehausser leur niveau d'ambition et d'y ajouter des engagements plus importants en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Plus de 83 % des plans nationaux pour le climat comportent des objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ciblés dans des domaines tels que l'énergie, l'agriculture, les déchets, l'affectation des terres et la sylviculture.

Hassan Bentaleb

Talaâ Saoud Al Atlassi : *Le discours Royal, une consécration de l'essor de développement des provinces du Sud*

Le discours Royal à l'occasion du 47^{ème} anniversaire de la Marche Verte représente une véritable consécration de l'essor de développement dans les provinces du Sud du Royaume, souligne l'écrivain-journaliste Talaâ Saoud Al Atlassi.

"Le Maroc s'est attelé au développement des provinces du Sud peu après leur récupération, consolidant cette démarche par la conception et la mise en œuvre d'un modèle de développement desdites provinces car la marocanité du Sahara est une vérité historique et un fait irréfutable", a-t-il affirmé dans une déclaration à la MAP.

Et de relever que l'évocation par S.M le Roi de ce modèle de développement, lancé par le Souverain en 2015 "reflète la bonne gouvernance d'un Etat qui n'exclut aucune de ses régions".

"Un modèle de développe-

ment d'envergure au vu du budget qui lui a été alloué, 77 milliards de dirhams, et dont la réalisation est assurée par l'ensemble des intervenants nationaux et locaux ainsi que les conseils élus", note-t-il avant d'ajouter que "le plus important est que l'état de réalisation des projets qui y sont inscrits est de 80%, et ce en seulement 7 années, ce qui dénote d'un patriotisme évident de la part de l'ensemble des acteurs impliqués dans ce vaste chantier et reflète aussi le sérieux et l'enthousiasme qui accompagnent sa mise en œuvre".

Talaâ Saoud Al Atlassi fait remarquer, sur ce registre, que "l'essor de développement dans les provinces du Sud est du même souffle que l'ensemble du Royaume puisque leur développement fait partie d'un vaste chantier national", en citant à titre d'exemple le mégaprojet stratégique Dakhla Atlantique, un des plus importants en Afrique.

Il rappelle aussi que le discours Royal évoque les immenses réalisations dans les provinces du Sud, notamment la promotion de la culture hasaniane, les infrastructures socio-économiques ou encore l'autoroute Tanger-Dakhla via Tiznit.

Et d'ajouter que S.M le Roi Mohammed VI a abordé une nouvelle fois le volet relatif à l'investissement, ce qui illustre "le rôle majeur des investissements dans l'accompagnement du modèle de développement des provinces du Sud".

Il souligne, à ce propos, que "le discours Royal est très rassurant quant au processus de développement dans les provinces du Sud tout comme il l'est d'ailleurs au niveau de la consolidation de la légalité internationale", indiquant que "la dernière résolution du Conseil de sécurité s'impose aujourd'hui comme une référence concernant le conflit artificiel autour du Sahara marocain

considérant la proposition marocaine d'autonomie comme solution pragmatique et la seule alternative de négociation possible pour un règlement pacifique de ce conflit qui perdure depuis des décennies".

Il note, par ailleurs, que "S.M le Roi n'a pas évoqué d'éventuels développements sur le dossier du Sahara puisque ce conflit est désormais du seul ressort des Nations unies en s'appuyant sur les résolutions du Conseil de sécurité basées sur la proposition marocaine d'autonomie". Quoique, souligne-t-il, "la marocanité du Sahara n'est pas tributaire d'une résolution internationale car c'est une vérité historique et une réalité géographique".

Et d'affirmer que le discours Royal est un message à la communauté internationale pour dire que la proposition d'autonomie constitue une solution sérieuse et crédible à ce conflit artificiel comme en témoignent les vastes chantiers

lancés dans les provinces du Sud.

"C'est un signe de confiance dans une légalité internationale soucieuse du droit légitime du Maroc et aussi une manière de dire que l'intérêt accordé aux provinces marocaines n'est pas conditionné par une bénédiction de la communauté internationale puisqu'il s'agit de la manifestation d'une Haute Sollicitude Royale s'inscrivant dans le cadre du projet Royal réformiste et moderniste pour l'ensemble du Royaume", souligne-t-il.

Pour Talaâ Saoud Al Atlassi, "le Sahara marocain représente pour le Souverain le fondement même d'une coopération stratégique entre le Maroc et l'Afrique comme c'est le cas, entre autres, du Gazoduc Nigeria-Maroc", ce qui représente de vastes et prometteuses perspectives appuyées par les résolutions internationales, la légitimité internationale et la Haute Sollicitude Royale.

La famille d'Al Charif Saqwati, témoin de la présence marocaine séculaire en Palestine



Près du sanctuaire d'Ibrahim et de la mosquée bénie d'Al-Aqsa et sur toute la terre de Palestine, de nombreuses familles revendiquent leurs origines marocaines, y compris celles ayant une lignée chérifienne, témoignant ainsi de la présence séculaire des Marocains dans cette terre bénie en tant que moudjahidines, pèlerins, étudiants ou simplement des gens ordinaires.

Les racines de la famille palesti-

nienne d'Al Charif remontent au cheikh Mohamad Ibn Abdallah Al-Hosseini Saqwati, qui est venu en Palestine au VII^{ème} siècle de l'Hégire de la région de Sakia El-Hamra, au Sahara marocain, pour élire domicile dans la ville d'Al Khalil jusqu'à sa mort en 652.

Cette famille incarne le lien religieux et spirituel fort liant les Marocains, en particulier les habitants du Sahara marocain, avec leurs frères pa-

lestiniens en général et les habitants d'Al Qods et d'Al Khalil en particulier.

Abderrahim Abderahman Khair Eddine Al Charif (Abou Rami), l'un des notables de la famille Al Charif à Al Khalil, affirme que son grand-père est venu de Sakia El Hamra durant les conquêtes islamiques. Lors des périodes de sécheresse, les habitants d'Al Khalil se rendaient à son sanctuaire au Mont Arramidah après la prière du

vendredi pour invoquer la pluie, a-t-il dit.

Selon l'historien palestinien, Youssef Abu Maizar, le cheikh Mohamad Ibn Abdallah Al-Hosseini Saqwati est l'une des personnalités distinguées qui sont venues de la région du Maghreb pour s'installer en Palestine.

Dans une déclaration à la MAP, l'historien a confirmé la lignée de cette famille distinguée en s'appuyant sur des manuscrits, un arbre généalogique signé par plusieurs autorités, en plus de quelques documents historiques datant du début de l'ère ottomane et des témoignages de la famille Al Charif Saqwati dans la ville d'Al Khalil.

Dans ce sens, Razan Abderrahim Al Charif, conservatrice de la bibliothèque de la mosquée Al-Aqsa, a souligné dans une déclaration similaire que sa grand-mère avait l'habitude de dire à ses enfants et petits-enfants que les origines de sa famille sont marocaines, remontant à leur grand-père Saqwati, qui habitait près du sanctuaire ibrahimite à Al Khalil.

D'autre part, l'historien Abou Miz a fait savoir que les livres et les sources de l'histoire islamique datant de la période ayyoubide font remonter la présence maghrébine à Al Qods à l'ère mamelouke, en particulier pendant la période d'Al-Malik al-Afḍal Nūr al-

Din Ali al-Ayyūbi, lorsque de nombreux Marocains sont arrivés à Al Qods après la conquête de Salah Eddine et se sont installés dans la zone appelée aujourd'hui le mur d'Al-Buraq, adjacent au mur ouest de la mosquée bénie d'Al-Aqsa.

Parmi les autres familles marocaines d'ascendance chérifienne qui se sont installées à Al Khalil, il y a la famille de Nassir Eddine, originaire de la ville de Meknès et affiliée au cheikh Abdallah El Ghazouani, dont le sanctuaire existe toujours dans la ville islamique.

Cheikh Bassam Nassir Eddine, notable d'Al Khalil et descendant de cette famille, a confié que pendant la période des croisades marquées par l'occupation d'Al-Qods Acharif, des moujahidines issus de la famille Nassir Eddine se sont mobilisés sous la bannière du cheikh Abdallah Al-Ghazouani pour combattre aux côtés de Salah Eddine Al Ayyoubi.

Faisant part de sa fierté de ses racines marocaines, il a également salué les efforts déployés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, pour soutenir les habitants d'Al Qods et les Palestiniens en général.

Par Jaouad Karbi
(MAP)

La Chambre des représentants adopte à la majorité le projet de loi relatif au Code de couverture médicale de base

La Chambre des représentants a adopté, lundi à la majorité, le projet de loi N° 27.22 modifiant et complétant la loi N° 65.00 portant Code de couverture médicale de base.

Présenté par le ministre de la Santé et de la Protection sociale, Khaled Aït Taleb, le projet de loi vise à mettre en œuvre le chantier de protection sociale et de réforme du système de santé dans son segment relatif à la généralisation de l'Assurance maladie obligatoire de base (AMO), en supprimant le Régime d'assistance médicale (RAMED) et en y substituant un régime d'assurance maladie obligatoire dédié aux personnes incapables d'assurer le paiement des cotisations.

Le projet de loi prévoit que les bénéficiaires du RAMED bénéficient de manière automatique de l'AMO dédiée aux personnes incapables d'assumer les frais d'adhésion, tout en préservant l'ensemble

des avantages offerts par le RAMED.

En vertu de cette législation, l'Etat prend en charge la somme totale des souscriptions à l'AMO, ainsi que la partie restant à la charge des assurés en ce qui concerne les services reçus au sein des établissements de santé publics. Afin de pouvoir bénéficier des services du nouveau régime, dont la gestion est confiée à la Caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS), le projet de loi requiert l'adoption du Registre social unifié.

L'AMO permet de bénéficier du même panier de soins, en généralisant les services de transport médicaux entre hôpitaux à l'ensemble des assurés.

Par ailleurs, le projet de loi permet de créer un régime d'assurance maladie obligatoire pour les personnes n'adhérant à aucun régime d'assurance maladie obligatoire et capables de payer leurs cotisations.



Le surpeuplement des établissements scolaires est lié à l'équilibre entre l'offre et la demande de scolarisation

Le ministre de l'Education nationale, du Pré-scolaire et des Sports, Chakib Benmoussa, a affirmé que la question du surpeuplement dans les établissements scolaires est liée à l'équilibre entre l'offre et la demande de scolarisation.

Cet engorgement est parfois causé par des données de planification à moyen terme en ce qui concerne les attentes des nombres d'élèves, la carte et bâtiments scolaires ainsi que la répartition des ressources humaines, a expliqué le ministre en réponse à une question orale du groupement justice et développement à la Chambre des représentants, rassurant que des efforts sont en cours pour améliorer le processus de planification.

Ce phénomène s'explique aussi, selon le ministre, par des facteurs conjoncturels liés à la rentrée scolaire, au transfert d'établissement, au taux de réussite des élèves en plus de l'accès de certain enseignants aux classes. M. Benmoussa a ainsi souligné la nécessité d'adopter des solutions locales pour résoudre ce problème.

D'autre part, le ministre a noté que l'année académique en cours a vu l'ouverture de 5.300 nouvelles classes et 15.000 emplois, ajoutant que 20.000 autres emplois seront disponibles l'année, l'objectif étant de réduire le taux de surpeuplement et "l'amélioration des résultats d'année en année."



Tolérances accordées aux voyageurs

L'intervention de la Douane ne concerne que les opérations commerciales

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des Finances, chargé du Budget, Faouzi Lekjaa, a affirmé, lundi à Rabat, que l'administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) n'exerce aucun contrôle en dehors des activités qui revêtent un caractère purement commercial. En réponse à une question centrale lors de la séance hebdomadaire des questions orales à la Chambre des représentants, M. Lekjaa a réfuté les allégations concernant le renforcement du contrôle sur les cadeaux et effets personnels appartenant aux voyageurs marocains, notamment les Marocains du monde, lors de leur arrivée sur le territoire national.

Il a indiqué que la réglementation douanière n'a subi aucun changement et que les lois relatives au contrôle douanier sont toujours en vigueur, soulignant que l'ADII, dans le cadre de la facilitation et de la simplification de ses procédures, ne ménage aucun effort pour faciliter et fluidifier le passage des Marocains par les différents postes frontalières, ce qui a été le cas lors de la récente d'opération "Marhaba", laquelle a été appréciée par tous les Marocains résidant à l'étranger (MRE). Après avoir démenti les rumeurs, concernant la liberté des voyages des citoyens marocains et des Marocains du monde, le ministre a réitéré l'engagement de l'exécutif de traiter de manière responsable les rumeurs en question, tout en œuvrant à la facilitation des opérations de contrôle.

Dans ce sens, M. Lekjaa a, en outre, a réfuté avec insistance les allégations concernant les subventions des matières premières, précisant que le gouvernement en a alloué une enveloppe budgétaire de 40 milliards de dirhams (MMDH), dont 25 MMDH pour soutenir les produits de première nécessité notamment, le gaz butane, la farine et le sucre, ainsi que 15 MMDH, dont 10 MMDH pour l'importation des céréales et 5 MMDH pour soutenir le secteur du transport.

Il a aussi noté que, dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) de l'année 2023, un budget de 26 MMDH a été alloué à la caisse de compensation, considérée, selon le ministre, comme une estimation suffisante compte tenu des prévisions et qu'en cas d'augmentation des prix, le gouvernement s'engage à prendre les mesures appropriées.

Grippe saisonnière

Vulnérables, les seniors appelés à s'immuniser

Comme chaque année, la saison grippale arrive et les infections refont surface. Bien que la grippe n'épargne aucun âge, les seniors, principales victimes de la grippe, subissent des complications plus graves.

Certaines personnes croient à tort que cette épidémie ne peut être que bénigne et occultent les mesures de prévention et l'utilité du vaccin. Or, virulente qu'elle soit, elle peut terrasser les petits comme les grands et causer même des décès.

Selon l'OMS, environ un milliard de personnes dans le monde souffrent de la grippe chaque année, estimant qu'entre 290 000 et 650 000 malades perdent la vie. Ces chiffres interpellent sur l'importance de la vaccination qui demeure une priorité de santé pu-

blique, en vue de s'immuniser et de prévenir des décès évitables.

Dans un entretien accordé à la MAP, la présidente de la société nationale marocaine de gériatrie et de Gérontologie (SNMGG), Pr Mouna Maamar, a indiqué qu'un certain nombre de gens confondent souvent grippe et rhume, car il existe des symptômes communs aux deux situations médicales comme le mal de gorge, la toux et les éternuements.

A cet égard, elle a expliqué que le rhume est une infection virale due à plus de 100 variants du rhinovirus, présents toute l'année, tandis que le virus de la grippe, qui est l'Influenza, est quant à lui prévalent entre l'automne et l'hiver, ajoutant que pour ce qui est des signes cliniques, la fièvre, les dou-

leurs articulaires et musculaires ainsi que les céphalées sont des symptômes classiques au cours de la grippe mais non observés au cours d'un rhume.

Par ailleurs, Mme Maamar a fait observer que la grippe touche particulièrement les personnes âgées du fait de leur vulnérabilité à contracter les infections en raison de la baisse de leur immunité, notant qu'en plus des comorbidités tel le diabète, les maladies respiratoires chroniques telle la broncho-pneumopathie chronique obstructive, les insuffisances respiratoires ou les maladies cardiovasculaires peuvent faire le lit de graves complications de la grippe, mettant en jeu la vie du patient, car la grippe, aussi banale puisse-t-elle paraître, peut tuer.

Outre les mesures préventives

comme le port de masque en cas de symptômes pour éviter la contamination, se tenir à l'écart de personnes malades, l'utilisation de mouchoirs à usage unique, le lavage régulier des mains et l'aération régulière des pièces, le vaccin constitue la meilleure protection contre cette infection qui peut être dangereuse chez la personne âgée, a poursuivi Mme Maamar, relevant que "le vaccin n'est pas dangereux et ne contracte pas la grippe".

Pour toutes ces raisons, la société nationale marocaine de gériatrie et de Gérontologie recommande vivement aux personnes âgées de plus de 65 ans et à leur entourage de se faire vacciner.

La SNMGG vise à assurer une médecine équitable pour les différentes catégories sociales et à répondre

aux défis majeurs du Nouveau modèle de développement.

Elle ambitionne, dans ce cadre, de standardiser les processus de prise en charge médicale de la personne âgée au Maroc, promouvoir la formation médicale continue de tous les acteurs de santé et œuvrer de concert avec les différentes institutions pour la promotion du bien-vieillir dans les différents domaines de la gérontologie.

Les personnes âgées de plus de 64 ans représentent près de 12% de la population marocaine. A l'horizon de 2050, cet effectif devrait atteindre 11 millions de personnes, selon les projections du Haut-commissariat au Plan.

Par Mohamed Achraf Laara
(MAF)



L'Ukraine reçoit de nouveaux systèmes antiaériens occidentaux contre les frappes russes



L'Ukraine a reçu lundi de nouveaux systèmes occidentaux de défense antiaérienne destinés à contrer les missiles russes qui pleuvent régulièrement sur les villes et infrastructures du pays, tandis que la Corée du Nord a nié fournir des armes à Moscou. Le ministre de la Défense nord-coréen a qualifié d'"infondées" les accusations américaines selon lesquelles Pyongyang fournissait des obus d'artillerie à la Russie pour sa guerre en Ukraine, selon l'agence d'Etat nord-coréenne KCNA.

La semaine dernière, le porte-parole du Conseil de sécurité nationale de la Maison Blanche John Kirby avait affirmé que Washington cherchait à savoir si cette aide nord-coréenne avait bien été réceptionnée par les Russes. "Les Etats-Unis persistent à répandre une rumeur infon-

dée de +contrats d'armements+ entre la RPDC (République populaire démocratique de Corée, Corée du Nord) et la Russie", indique un communiqué du vice-directeur des affaires étrangères militaires du ministère de la Défense nationale nord-coréenne, cité par KCNA. "Une fois de plus nous voulons dire clairement qu'il n'y a jamais eu de +contrats d'armements+ avec la Russie et que nous n'en prévoyons pas à l'avenir".

John Kirby avait estimé la semaine dernière que la présumée aide nord-coréenne était révélatrice des "pénuries et besoins" de la Russie. La Maison Blanche a assuré lundi que "le soutien des Etats-Unis à l'Ukraine sera infaillible et inébranlable" quel que soit le résultat des élections américaines mardi, qui risquent de faire perdre au président Joe Biden sa majorité dans une, voire les deux chambres du Congrès. Alors que les Etats-Unis sont le principal soutien de l'Ukraine (quelque 18,2 milliards de

dollars), l'opposition républicaine a souligné sa volonté de "ne pas faire de chèque en blanc" à Kiev si elle remportait le scrutin.

De son côté, le ministère ukrainien de la Défense a annoncé que l'Etat ukrainien allait prendre le contrôle de plusieurs entreprises "d'importance stratégique" afin d'aider à l'effort de guerre, dont le producteur d'hydrocarbures Ukrnafta et le constructeur aéronautique Motor Sich. Après plusieurs séries de frappes russes ces dernières semaines qui ont laissé des centaines de milliers de personnes sans courant, les autorités de la région de Kiev, la capitale ukrainienne, ont évoqué une situation "tendue" pour l'approvisionnement en énergie.

L'administration militaire régionale a appelé les habitants à "utiliser l'électricité avec parcimonie". L'opérateur Ukrenergo a dû procéder à des "arrêts d'urgence". Une attaque russe aux

drones-suicides et missiles avait laissé le 31 octobre près de 80% des habitants de la capitale sans eau et 350.000 foyers sans électricité, avant qu'une partie des dégâts soit réparée.

Le président Volodymyr Zelensky a réclamé aux Occidentaux la création d'un "bouclier" à même de protéger les infrastructures critiques ciblées par Moscou.

Selon le ministre de la Défense Oleksii Reznikov, Kiev a reçu lundi des systèmes de défense antiaérienne NASAMS et Aspide, fournis par les Etats-Unis, l'Espagne et la Norvège. Ces livraisons suivent celles, notamment, du système allemand de dernière génération "Iris-T1" ou encore des missiles sol-air français "Crotale". Le Royaume-Uni a annoncé l'envoi de missiles AMRAAM.

Les Occidentaux espèrent doter l'Ukraine d'une défense antiaérienne "patchwork" composée d'équipements modernes et plus anciens. Selon les autorités ukrainiennes, la Russie a détruit environ 40% des infrastructures énergétiques ukrainiennes depuis début octobre, utilisant notamment des drones-suicides de fabrication iranienne. Côté russe, les autorités d'occupation de la ville de Kherson, dans le Sud de l'Ukraine, ont annoncé la "stabilisation" de l'approvisionnement en eau et électricité, au lendemain de deux frappes dont Russes et Ukrainiens s'accusent mutuellement.

Ces frappes ont également endommagé le barrage hydroélectrique de Kakhovka, occupé par les forces russes et qui alimente la Crimée annexée en 2014 par la Russie, dans une région où les troupes ukrainiennes sont à l'offensive depuis des semaines. Kherson est la principale ville ukrainienne prise par les forces russes depuis le début de l'invasion. Face à la bataille à venir, Moscou a organisé des évacuations d'habitants dénoncées comme des "déportations" par Kiev.

Lioudmila et Oleksandr Chevchouk ont réussi à fuir la zone pour repasser en territoire sous contrôle ukrainien. Selon

eux, les soldats russes exerçaient une forte "pression psychologique" sur les habitants pour évacuer vers la Crimée. "Ils passaient de maison en maison avec leurs armes. Puis ils jetaient tous les téléphones dans un seau et repartaient", a raconté Mme Chevchouk.

Si les quatre derniers débuts de semaine ont été marqués par des bombardements russes massifs sur les villes ukrainiennes, la journée de lundi semble avoir été relativement calme, avec un ciel gris et brumeux à Kiev peu propice aux raids aériens. "Cela fait huit mois que nous savons que cela peut arriver tous les jours et nous nous sommes adaptés, je ne change pas ma routine pour cela, je vais travailler comme tous les jours", a lancé une habitante, Aliona Plekh, 21 ans.

Selon l'armée ukrainienne, les forces russes ont lancé quatre missiles et 24 bombardements aériens ces dernières 24 heures dans l'ensemble du pays. Au moins une personne a été tuée dans les bombardements dans la région de Zaporijjia, dans le Sud, une blessée dans celle voisine de Kherson et une autre tuée dans celle de Soumy, dans le Nord, selon les autorités régionales respectives.

L'armée russe a accusé une nouvelle fois les forces ukrainiennes d'avoir tiré "sept obus de gros calibre" sur la centrale nucléaire de Zaporijjia, la plus grande d'Europe, occupée par Moscou depuis mars, sans provoquer de hausse des radiations.

Le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a répété lundi que Moscou était "ouvert" à la possibilité de négociations avec Kiev, dénonçant une nouvelle fois le refus de Volodymyr Zelensky de dialoguer.

A Zaporijjia, les habitants ayant fui l'occupation russe ont raconté aux journalistes de l'AFP une atmosphère de paranoïa. "Dieu nous garde si nous disions quelque chose contre la Russie. Personne ne se sentait en sécurité", a raconté Irina Mykhailina, originaire de la ville occupée de Berdiansk.

La Corée du Nord qualifie d'"infondées" les accusations américaines sur des livraisons d'armes à la Russie

L'e ministère de la Défense nord-coréen a qualifié mardi d'"infondées" les accusations américaines selon lesquelles Pyongyang fournissait des munitions d'artillerie à la Russie pour sa guerre en Ukraine, a rapporté l'agence d'Etat nord-coréenne KCNA.

Les tensions flambent dans la péninsule coréenne après une rafale de tests d'armements nord-coréens la semaine dernière (au moins 23 missiles tirés en une

journée, ainsi qu'un tir de missile balistique intercontinental), alors que les Etats-Unis et la Corée du Sud viennent d'y achever leurs plus grands exercices aériens conjoints.

La dénégation de Pyongyang répond à des accusations faites la semaine dernière par le porte-parole du Conseil de sécurité nationale de la Maison Blanche John Kirby. Il a affirmé que la Corée du Nord envoyait un "nombre important" d'obus à la Russie "de

manière dissimulée", en "essayant de faire croire qu'ils sont envoyés au Moyen-Orient ou en Afrique".

Le porte-parole a précisé qu'à l'heure actuelle, Washington cherchait à savoir si cette aide militaire nord-coréenne avait bien été réceptionnée par les Russes. "Récemment, les Etats-Unis persistent à répandre une rumeur infondée de +contrats d'armements+ entre la RPDC (République populaire démocratique de

Corée, Corée du Nord) et la Russie", indique un communiqué du vice-directeur des affaires étrangères militaires du ministère de la Défense nationale nord-coréenne, cité par l'agence KCNA. "Une fois de plus nous voulons dire clairement qu'il n'y a jamais eu de +contrats d'armements+ avec la Russie et que nous n'en prévoyons pas à l'avenir", ajoute le communiqué, voyant dans cette "rumeur" une "tentative hostile de ternir l'image de la

RPDC dans l'arène internationale".

John Kirby avait ajouté la semaine dernière qu'il ne pensait "pas que les équipements que (le président russe Vladimir Poutine) reçoit ou va recevoir vont changer la donne sur le champ de bataille de manière tangible". Il avait aussi estimé que la présumée aide nord-coréenne était révélatrice des choix de Pyongyang, mais aussi des "pénuries et besoins" de la Russie.

Le Premier ministre suédois à Ankara pour convaincre Erdogan

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a reçu mardi à Ankara le Premier ministre suédois Ulf Kristersson, désireux de faire avancer le projet d'adhésion de Stockholm à l'Otan bloqué depuis mai par la Turquie. La Turquie accuse la Suède et la Finlande, également candidate à l'Alliance atlantique, de protéger notamment des combattants kurdes du Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK) et des Unités de protection du peuple (YPG), considérés comme terroristes par Ankara.

Auréolé du récent succès de sa médiation avec le président russe Vladimir Poutine, revenu dans l'accord sur les exportations des céréales ukrainiennes, le chef de l'Etat turc a accueilli M. Kristersson avec les honneurs au palais présidentiel à 14H15 GMT. Le secrétaire général de l'Alliance atlantique, Jens Stoltenberg, a déjà ouvert la voie à M. Kristersson en se rendant la semaine dernière en Turquie. "Il est temps d'accueillir la Suède et la Finlande [dans] l'Otan", a lancé M. Stoltenberg, jugeant nécessaire "d'envoyer un message clair à la Russie".

Dans une tribune publiée lundi dans le quotidien suédois Aftonbladet, le conseiller du président Erdogan, Fahrettin Altun, a exprimé "un optimisme prudent" sur le fait que le gouvernement suédois prendra des "mesures concrètes" pour répondre aux préoccupations turques.

La Turquie a formulé des demandes d'extraditions - et assure avoir communiqué une liste de noms - dans un mémorandum d'accord signé fin juin entre les trois pays lors du sommet de l'Otan à Madrid. Ankara a depuis exprimé son impatience, la Suède n'ayant procédé depuis qu'à une



seule extradition pour "fraude".

Dans un entretien fin octobre à l'AFP, le ministre suédois des Affaires étrangères Tobias Billström s'est dit convaincu que Stockholm saurait "satisfaire" les différents points du mémorandum, évoquant "un dialogue positif" avec Ankara. Samedi, il a estimé que la Suède devait "prendre ses distances" avec les YPG - qui furent en première ligne contre le groupe Etat islamique en Syrie, avec le soutien américain -- en raison de leur "lien trop fort" avec le PKK, reconnu comme organisation terroriste

par l'UE.

Pour certains analystes, les élections présidentielle et législatives en Turquie, prévues en juin 2023, risquent toutefois de retarder le processus. "La partie turque ratifiera l'adhésion quand elle jugera que c'est le meilleur moment.

La pression va sans doute monter entre-temps, mais il semble que de nombreux pays de l'Otan considèrent déjà que l'élargissement aura lieu l'année prochaine, voire au second semestre de l'année prochaine", remarque Ilke Toygür, professeur de géopolitique européenne à l'univer-

sité Carlos III de Madrid. "En outre, il est largement admis que la Turquie essaie de négocier d'autres choses: il pourrait s'agir des [chasseurs américains] F-16 ou de sa relation globale avec la Russie", ajoute Mme Toygür. "Erdogan considère-t-il qu'il a reçu assez de signes de bonne volonté de la part de la Suède et qu'il est dans son intérêt politique et militaire de déclarer victoire? Ou est-ce qu'il préfère garder une rhétorique pour servir sa campagne électorale?", s'interroge sous couvert d'anonymat une diplomate européenne. Pour cette

fine connaissance du dossier, il reste toutefois une "chance raisonnable" de voir le Parlement turc ratifier l'adhésion à l'Otan des deux pays nordiques avant juin 2023.

S'adressant lundi à la presse, le président finlandais Sauli Niinistö -- dont le pays est engagé "main dans la main" avec la Suède pour rejoindre l'Otan -- a jugé la situation "légèrement meilleure qu'il y a une ou deux semaines". "Les choses prendront leur temps (...) mais je pense que l'adhésion se fera dans un délai raisonnable", a-t-il ajouté.

Justin Trudeau : La Chine se livre à des jeux agressifs avec la démocratie canadienne

La Chine se livre à des "jeux agressifs" avec les démocraties et les institutions canadiennes, a mis en garde lundi le Premier ministre canadien Justin Trudeau après la publication d'un rapport faisant état d'une interférence étrangère lors d'élections dans le pays.

Cette déclaration intervient après que la chaîne canadienne Global News a rapporté le financement d'un "réseau clandestin" de candidats lors d'un récent scrutin. Elle survient également quelques jours après l'annonce, par les autorités d'Ottawa, de l'ouverture d'une enquête sur des postes de police chinois illégaux

dans la région du Grand Toronto, la plus grande ville canadienne. "Nous avons pris des mesures importantes pour renforcer l'intégrité de nos processus électoraux et de nos systèmes", a déclaré M. Trudeau à la presse. "Nous continuerons à investir en matière de lutte contre l'ingérence électorale, contre l'ingérence étrangère dans nos démocraties et nos institutions", a-t-il promis. "Malheureusement, nous voyons des pays, des acteurs étatiques du monde entier, que ce soit la Chine ou d'autres, continuer à se livrer à des jeux agressifs avec nos institutions, avec nos démocraties", a-t-il déploré.

A Pékin, Zhao Lijian, un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, a réagi mardi en déclarant que "les relations entre les pays ne peuvent se construire que sur la base du respect mutuel, de l'égalité et des bénéfices mutuels. Les relations sino-canadiennes ne font pas exception". "Le Canada devrait cesser de tenir des propos préjudiciables aux relations sino-canadiennes. La Chine n'est pas intéressée par les affaires intérieures du Canada", a-t-il indiqué lors d'une conférence de presse régulière. Citant des sources anonymes, Global News a révélé

que des responsables du renseignement avaient informé le gouvernement Trudeau que Pékin cherchait à influencer ou à saboter le processus démocratique canadien.

Selon la chaîne, la Chine a réalisé des transferts de fonds, par l'intermédiaire d'un parlementaire et d'autres personnes, à au moins 11 candidats lors des élections fédérales, ainsi qu'à des agents chinois travaillant pour leur campagne.

Toujours selon Global News, Pékin a cherché à placer des agents auprès des députés afin d'influencer leur politique. En octobre, la police fédérale cana-

dienne a annoncé une enquête sur de possibles signalements d'activités illégales "relatives à de prétendus postes de police". L'ONG de défense des droits de l'Homme Safeguard Defenders, basée à Madrid, a révélé en octobre qu'il existait 54 postes de police similaires dans le monde, dont trois dans la région du Grand Toronto.

La Chine a nié ces informations qu'elle a qualifiées de "complètement fausses", affirmant que ces postes offrent simplement des services - tels que le renouvellement des permis de conduire - aux ressortissants chinois vivant à l'étranger.

Qu'est-ce qui fait un fasciste ?

Horizons



Presque exactement un siècle après la marche sur Rome du leader fasciste Benito Mussolini et son ascension au poste de Premier ministre italien, un homme politique dont le parti descend des fascistes d'origine, Giorgia Meloni, a été nommée Première ministre italienne. Assistons-nous au retour du fascisme en minuscules, un phénomène politique qui a résonné bien au-delà de l'Italie depuis 1922 ?

Bien qu'il n'y ait rien de mal à poser la question, jeter trop généreusement le mot F pourrait aider les dirigeants d'extrême droite à affirmer que puisque leurs détracteurs exagèrent toujours, ils doivent également gonfler la menace pour la démocratie. Comme on pouvait s'y attendre, Meloni s'est donné beaucoup de mal pour se distancier du fascisme dans son premier discours au parlement.

Pourtant, en considérant la question du fascisme aujourd'hui, il faut se rappeler qu'il est passé par différentes phases. S'il n'y a pas de régimes fascistes en Europe ou dans les Amériques aujourd'hui, il y a certainement des partis – y compris des partis au pouvoir – qui pourraient évoluer progressivement dans une direction plus fasciste.

Comme tout système de croyance politique, on peut s'attendre à ce que le fascisme évolue. Le libéralisme d'aujourd'hui n'est plus ce qu'il était il y a cent ans, et le conservatisme – à ne pas confondre avec une attitude réactionnaire ou même strictement orthodoxe – trouve tout son sens dans une adaptation soignée aux circonstances changeantes. Ce qui définit ces systèmes, ce sont des engagements de valeurs fondamentales qui doivent être reconnaissables au fil du temps. Les libéraux racontent des histoires sur la liberté ; les conservateurs s'attendent sur les périls du changement rapide et les limites de la raison humaine dans la refonte de la société.

Et les fascistes ? Pour commencer, ils ont tous été des nationalistes qui ont promis une renaissance nationale - c'est-à-dire rendre le pays grand à nouveau. Mais tous les nationalistes ne sont pas fascistes, et de nombreux politiciens promettent une certaine forme de régénération. Ce qui a distingué les fascistes historiquement a été leur glorification de la lutte violente et de la valeur martiale. Ils ont également promu des hiérarchies strictes de genre, nationales et raciales, les races en particulier étant supposées être enfermées dans un conflit permanent et meurtrier.

L'extrême droite d'aujourd'hui s'emploie sans aucun doute à rétablir les rôles et les hiérarchies traditionnels des sexes et elle tire une grande partie de son énergie d'une politique d'exclusion implacable : ceux qui sont étrangers à la nation doivent être tenus à l'écart, de peur qu'ils ne finissent par remplacer les dominants en groupe. Mais il y a aussi un danger perçu de l'intérieur : savoir, les «élites libérales» et les minorités qui ne comptent pas comme membres de ce que les populistes d'extrême droite considèrent comme le «vrai peuple».

Pourtant, cette politique d'exclusion ne va pas nécessairement de pair avec une glorification de la violence et de la lutte comme moyen de fournir aux hommes (il s'agit généralement des hommes) une vie significative, disciplinée et héroïque. Cette dernière caractéristique, après tout, a émergé des mobilisations de masse de la Première Guerre mondiale, Mussolini faisant l'éloge de la « trenchocratie » : une aristocratie de braves guerriers - par opposition aux guerriers clavier du week-end d'aujourd'hui - qui s'étaient liés au combat. Depuis la fin de la guerre, les partisans de Mussolini ont continué la violence à la maison. De même, l'ascension d'Hitler est incompréhensible en dehors du contexte des milices sanguinaires de droite qui ont émergé en Allemagne au

début des années 1920.

Ce n'est pas un hasard si les régimes fascistes sont nés dans des pays qui ont perdu (dans le cas de l'Allemagne) ou ont eu le sentiment d'avoir perdu (l'Italie) un conflit militaire. Ce n'est pas non plus un accident si les régimes fascistes sont tôt ou tard entrés en guerre, contrairement aux gouvernements autoritaires traditionnels, qui préfèrent généralement ne pas mobiliser leurs sociétés.

C'est cette atmosphère de violence omniprésente qui manque aujourd'hui. Oui, les anciens combattants sont surreprésentés au sein des cohortes les plus violentes de l'extrême droite, et les dirigeants d'extrême droite d'aujourd'hui provoquent ce que la philosophe Kate Manne appelle «l'agression par ruisellement». Mais même là où l'extrême droite est arrivée au pouvoir, elle a cherché à démobiliser les citoyens et à faire la paix avec le capitalisme de consommation.

Alors, devrions-nous simplement abandonner le débat sur le fascisme ? Ce serait trop hâtif. Comme l'a montré l'éminent historien Robert Paxton, le fascisme se décline en différentes phases. La sagesse conventionnelle actuelle soutient que, alors que les démocraties endommagées au XXe siècle ont généralement été tuées par des coups d'État violents, les démocraties du XXIe siècle sont plus susceptibles de tomber aux mains d'aspirants autoritaires qui manipulent subtilement les lois au fil du temps pour rendre leur destitution pratiquement impossible. Une telle autocratisation – un néologisme laid mais nécessaire – serait plus efficace à force d'être plus difficile à détecter.

Mais ce contraste néglige le fait que le fascisme - malgré sa glorification de la violence - n'a souvent pas eu à recourir à la violence pour atteindre ses objectifs. Mussolini lui-même n'a pas marché sur Rome. Il est

arrivé en voiture-lits de Milan après que le roi d'Italie et les élites traditionnelles aient décidé de lui donner le pouvoir, dans l'espoir qu'il réglerait un gâchis politique que personne d'autre ne semblait capable de gérer.

De plus, on oublie largement que Mussolini a gouverné pendant des années au sein des structures de la démocratie italienne, incluant même de nombreux libéraux autoproclamés dans son cabinet. Il a pratiqué ce qui est aujourd'hui souvent décrit comme un «légalisme autocratique». Il a suivi la lettre de la loi tout en violant son esprit ; ou il a promulgué des lois d'une manière qui était correcte sur le plan procédural mais qui plaçait la primauté des hommes au-dessus de la primauté du droit. Certes, il y a eu aussi beaucoup de violences horribles, le plus tristement célèbre étant le meurtre du politicien socialiste Giacomo Matteotti. Mais ce n'est qu'en 1925 que Mussolini est clairement devenu un dictateur (alors qu'Hitler ne laissait guère de doute sur le régime totalitaire raciste absolu qu'il établirait dès le jour même où il serait nommé chancelier).

C'est un échec du jugement politique que de confondre l'extrême droite et le fascisme d'aujourd'hui. Mais il est impératif de surveiller de près l'évolution de l'extrême droite dans le temps. Un passage au fascisme – représenté par des engagements ouverts envers l'autoritarisme et la glorification de la violence – pourrait se produire rapidement, mais il pourrait aussi se produire assez lentement. En tout état de cause, le comportement des élites traditionnelles est un élément clé à surveiller. C'est l'une des leçons les moins comprises de la montée du fascisme de Mussolini dans l'Italie du XXe siècle.

Par Jan-Werner Mueller
Professeur de sciences politiques à l'Université de Princeton

Tatiana Kastouéva-Jean

Avec cette guerre en Ukraine, le réveil de l'Europe sera extrêmement dur

Entretien

Tatiana Kastouéva-Jean dirige le Centre Russie/NEI depuis 2014. Elle est spécialiste des relations russo-européennes. Dans cet entretien réalisé au Forum mondial de la paix en Normandie 2022, elle nous parle de la guerre russo-ukrainienne et de ses conséquences sur l'Europe et le monde.



Libé : Que pensez-vous de cette situation nouvelle pour l'Europe, générée par le conflit en Ukraine ?

Tatiana Kastouéva-Jean : Je pense que cette guerre a changé le visage politique de l'Europe. Evidemment, il y a eu d'autres guerres que l'Europe a connues, même après la chute de l'URSS, des guerres violentes comme celle en ex-Yougoslavie. Mais c'est la première fois qu'une puissance nucléaire, membre permanent du Conseil de sécurité, envahit un pays voisin dans le but très explicite, les Russes ne s'en cachent pas, de désorganiser l'Ukraine, voire de désukrainiser ce pays en le privant de son identité. C'est ce point qui distingue cette guerre des précédents conflits et la rend extrêmement dangereuse. C'est ce qui provoque cette levée de boucliers de la part de l'Occident, de l'Europe et des Etats-Unis.

En Europe, des pays comme l'Allemagne, suite à cette guerre, commencent à allouer un gros budget à l'armement. Qu'en pensez-vous ?

Cette guerre a changé beaucoup de choses, au niveau des flux énergétiques, et il y a une volonté de se débarrasser de cette dépendance au gaz russe. Certes, il n'était pas cher, mais il représentait en fait une réalité, celle de la fra-

gilité des économies européennes. Cela va changer aussi au niveau militaire. Cela implique de très grands bouleversements au niveau budgétaire, mais aussi dans les mentalités. En effet, les Européens, après la chute de l'URSS et la guerre en Yougoslavie, pensaient pouvoir profiter des dividendes de la paix.

Aujourd'hui, en quelque sorte, avec cette guerre en Ukraine, le réveil de l'Europe est extrêmement dur. Les Européens prennent conscience qu'ils sont désarmés pendant que d'autres puissances, dont la Russie, s'arment et investissent beaucoup dans l'industrie de défense, dans l'appareil militaire, pour être prêts à une guerre. Mais ce conflit est moins technologique qu'on le pensait, parce que les Russes utilisent les stocks qui datent encore de la période soviétique. Il va donc falloir investir, s'organiser différemment au niveau politique et réfléchir aussi à cette dépendance à l'OTAN. Evidemment, on ne peut pas du jour au lendemain s'en débarrasser. Ce n'est d'ailleurs probablement pas le but, mais plutôt réfléchir à un pilier de défense européen, sans compter toujours sur les Etats-Unis. Je pense que c'est l'une des leçons que les Européens doivent tirer de cette guerre.

On a aussi constaté des changements dans le comportement de nombreux Etats lors de cette guerre. Certains pays non occidentaux n'ont pas suivi les sanctions occidentales contre la Russie, en considérant que cette guerre ne les concernait pas ...

Tout à fait, c'est un point extrêmement important dans cette affaire. Ces pays considèrent que c'est une guerre entre Européens et beaucoup se sont abstenus ou n'ont pas assisté à la réunion des Nations unies ayant condamné l'agression russe. Ils ne souhaitent prendre parti ni pour l'Ukraine ni pour la Russie.

Ces pays, en effet, ont des proches à faire à l'Occident. Ils pensent que l'Occident a également sa part de responsabilité dans ce qui est en train de se dérouler sur le sol ukrainien. Certains sont dépendants de l'Europe et de la Russie à la fois et ne souhaitent pas prendre parti. C'est un peu le camp des non-alignés. Mais leur position évolue avec le temps, car cette guerre, qui dure depuis plusieurs mois, suscite une certaine prise de conscience sur ce qui est en train de se jouer vraiment sur le sol européen, c'est-à-dire une tentative de priver de souveraineté un pays membre et reconnu par l'ONU. C'est

quelque chose d'inacceptable. Je crois que cela crée un précédent extrêmement dangereux et donc, les Occidentaux ne peuvent pas simplement laisser faire.

Les prix de l'énergie suite à cette guerre ont flambé et sont devenus trop chers pour les consommateurs que nous sommes et les entreprises. Cela se répercute aussi sur les prix des denrées alimentaires. Comment sortir de cette impasse ?

Nous sommes en plein dedans. En fait, la guerre en Ukraine, c'est l'épicentre de toute une série d'autres crises, dont certaines étaient prévisibles, comme la crise énergétique. D'autres, comme la crise alimentaire, l'étaient moins. Cela va peut-être provoquer d'autres crises et casser évidemment cette interdépendance dont on a parlé pendant très longtemps entre la Russie et l'Europe. Les flux vont être réorientés différemment. Là aussi, on voit bien que la Russie cherche frénétiquement à vendre ses hydrocarbures, son pétrole et son gaz à d'autres pays, comme la Chine et l'Inde, à bas prix même si cela se fait au détriment de ses intérêts financiers.

Caen : Propos recueillis par Youssef Lahlali

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONALE DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
BRANCHE EAU
Direction
Approvisionnement et
Marchés
Avis d'Appel d'offres
Ouvert N° :
53/DAM/S/2022
à plusieurs lots
Séance Publique
La Direction Approvision-
nement et Marchés de
l'ONEE-Branche Eau, sise
à Rabat lance le présent
appel d'offres qui concerne
: Fourniture de ROBINETS
PEC, en 11 Lots.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règle-
ment de la consultation.
L'estimation du coût des
prestations s'élève à :
- LOT N°1 : Direction Ré-
gionale d'AGADIR :
1.614.636,00 DH TTC

- LOT N°2 : Direction Ré-
gionale de MARRAKECH
: 2.213.179,20 DH TTC
- LOT N°3 : Direction Ré-
gionale de KHOURIBGA :
3.348.777,60 DH TTC
- LOT N°4 : Direction Ré-
gionale de KENITRA :
2.751.962,40 DH TTC
- LOT N°5 : Direction Ré-
gionale de FES- MEKNES :
1.939.608,00 DH TTC
- LOT N°6 : Direction Ré-
gionale d'OUJDA :
1.689.696,00 DH TTC
- LOT N°7 : Direction Ré-
gionale de DRAA-TAFI-
LALT : 1.263.801,60 DH
TTC
- LOT N°8 : Direction Ré-
gionale de LAAYOUNE :
1.800.619,20 DH TTC
- LOT N°9 : Direction Ré-
gionale de TANGER :
1.311.350,40 DH TTC
- LOT N°10 : Direction Ré-
gionale de COTE ATLAN-
TIQUE : 192.333,60 DH
TTC

- LOTN°11 : Direction Ré-
gionale de GUELMIM
OUED-NOUN : 768.592,80
DH TTC
Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à :
- Lot 1 : 16.000,00 MAD
- Lot 2 : 22.000,00 MAD
- Lot 3 : 33.500,00 MAD
- Lot 4 : 27.500,00 MAD
- Lot 5 : 19.400,00 MAD
- Lot 6 : 16.900,00 MAD
- Lot 7 : 12.600,00 MAD
- Lot 8 : 18.000,00 MAD
- Lot 9 : 13.000,00 MAD
- Lot 10 : 3.000,00 MAD
- Lot 11 : 7.700,00 MAD
Le dossier d'appel d'offres
est téléchargeable sur le
portail marocain des mar-
chés publics à l'adresse :
<https://www.marchespublics.gov.ma/>.
Le dossier de consultation
peut être retiré à l'adresse
suivante :
Bureau des marchés
(DAM), Immeuble G, Ave-
nue Mohamed Belhassan

El Ouazzani - Rabat -
Maroc,
Tel : (+212) 0537 66 73 05
/06, Fax : (+212) 0537 66 75
13
Le dossier d'appel d'offres
est remis gratuitement aux
candidats.
Les plis des concurrents,
établis et présentés confor-
mément aux prescriptions
du règlement de la consul-
tation, doivent être :
- Soit déposé contre récé-
pissé au Bureau des mar-
chés (DAM) à l'adresse :
Immeuble G avant la date
et l'heure fixées pour la
séance d'ouverture des
plis.
- Soit envoyé par courrier
recommandé avec accusé
de réception au Bureau des
marchés (DAM) à l'adresse
: Immeuble G avant la date
et l'heure fixées pour la
séance d'ouverture des
plis.
- Soit remis au président

de la commission d'appel
d'offres en début de la
séance publié/ouverture
des plis.
Les échantillons exigés
doivent être :
- Soit déposés contre récé-
pissé au Bureau des mar-
chés (DAM) à l'adresse :
Immeuble G avant ladate
et l'heure fixées pour la
séance d'ouverture des
plis.
- Soit remis au président
de la commission d'appel
d'offres en début de la
séance publié/ouver-
ture des plis.
L'ouverture publique des
plis aura lieu le Mardi 20
Décembre 2022 à 09:30
(heure locale) au Salle
d'ouverture de l'Immeuble
G à l'adresse : Avenue Mo-
hamed Belhassan El Ouaz-
zani - Rabat.
L'ouverture des enve-
loppes sera fait en un seul
temps.

Pour toute demande
d'éclaircissement, renseig-
nement ou réclamation
concernant le présent
appel d'offres ou les do-
cuments y afférents,
prêre de contacter l'en-
tité d'achat Division
Achats Industriels Spé-
cifiques et de Support de la
Direction Approvisionne-
ment et Marchés à
l'adresse : Avenue Mo-
hamed Belhassan El Ouaz-
zani - CP 10220 - Rabat -
Fax : (+212) 05 37 66 72
20.
Le règlement des achats de
l'ONEE et les cahiers gé-
néraux sont consultables et
téléchargeables à partir du
site internet des achats de
l'ONEE-Branche Eau à
l'adresse :
<http://www.onee.ma> (Es-
pace entreprise - rubrique
Achats)
N° 8930/PC

MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 30/2022

Le : 06/12/2022 à 10 h

Il sera procédé, à la DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERE DE LA PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA , AU BUREAU N°21 ; l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**CONSTRUCTION DES LIAISONS ROUTIERES A LA CT HILALA
RELIANTS :**

- 1/ RP 1900 AU DOUARS AIT OUAAL ET TAMGUERT OUSSAYAD SUR
1.52 KM
- 2/RR 105 AU DOUAR IHNKASS SUR 2.50 KM- PROVINCE CHTOUKA
AIT BAHA . (P.R.D.T.S.2022)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 70.000,00 dhs (soixante dix mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois Million Soixante et Onze Mille Deux Cent Trente Deux Dirhams, 00 CTS (3 071232.00 DHS) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 , 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435. (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation

Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics
 - soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
 - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation

La production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est exigée et elle doit être de la façon suivante :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B	3	B5

Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°8931/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Équipement
et de l'Eau

Direction Provinciale de l'Équipement
du Transport, de la Logistique et de l'Eau
de Khémisset

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 25/2022/KH**

Le 01/12/2022 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr. le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**Etude géotechnique de construction d'un ouvrage d'art au PK 39+500
de la RR 404 dans la Province de Khémisset.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1200,00 Dhs (Mille deux cent Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 84 240,00Dhs (Quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation. Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

Activité	Catégorie	Qualifications exigées
EG : Etudes géotechniques	3	EG.5 Etudes géotechniques des ouvrages courants

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu à l'article 3-B-b du règlement de consultation.

N°8932/PA

REGION CASABLANCA
SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE
D'EL BOROUJ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 03/2022

(Séance publique)
En date du 05/12/2022 à 11 heures du matin il sera procédé au siège de la commune d'el Borouj à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres de prix concernant l'affermage des services du souk hebdomadaire HAD EL BOROUJ pour les marchés allots:

- droit d'entrée au souk,
- droit d'exploitation des lieux de vente des marchandises, fondouk et parking de voitures et poids public.

L'estimation des coûts de location par mois est : 175 000,00 dhs (TTC)
Le dossier d'appel d'offre

peut être retiré à la commune d'el Borouj (service: régie de recettes), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma
Des renseignements concernant l'appel d'offres peuvent être envoyés par voie postale aux concurrents qui le demande dans les conditions prévues à l'article 22 du décret n° 2.12.349 du 20 MARS 2013 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état, ainsi que certaines règles relatives à leur gestion, et à leur contrôle.

le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 - 29 et 31 du décret précité.
les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la com-

mune d'el Borouj (service: régie de recettes).

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président de la commune D'EL BOROUJ.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant le nom et l'adresse du concurrent, l'objet du marché, la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
Ce pli contient deux enveloppes:

- la première enveloppe comprend le dossier administratif et dossier technique et porte la mention " Dossier administratif et dossier technique "
- la deuxième enveloppe comprend le dossier finan-

cier du soumissionnaire et porte la mention " Dossier financier ".

1-LE DOSSIER ADMINISTRATIF COMPEND:

-la déclaration sur l'honneur.

- Un chèque certifié ou un cautionnement provisoire équivalent à cent mille dirhams (100.000,00 dhs).

- Un chèque certifié ou un cautionnement financière équivalent à soixante mille dirhams (60.000,00) dirhams au nom du percepteur d'el Borouj

Concernant la propreté et l'entretien des locaux, il appartient aux participants qui n'ont pas obtenu l'offre moyennant une attestation écrite de celle-ci, ou après la fin du contrat de bail et le règlement de la situation administrative avec la collectivité de la proportion à laquelle l'affaire a été attribuée.

-une demande qui doit indiquer le nom, prénom, qualité domicile du concurrent, ainsi que le service concerné par son offre.

- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Une attestation ou copie certifiée délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.
- Une attestation ou copie certifiée délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.
- Le certificat d'immatriculation au registre du commerce
- une copie du cahier des charges signé et paraphé.
- une copie du règlement de consultation signé et paraphé.

- La ou les pièces justificantes les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

- statut.

2- LE DOSSIER TECHNIQUE COMPEND

-une note de moyens humains et techniques du concurrent.

3- LE DOSSIER FINANCIER COMPEND:

- Un acte d'engagement signé par le soumissionnaire comprenant- en lettres et en chiffres - le prix de location par mois proposé par le concurrent (TTC).

- Une avance équivalente à la somme de location de douze mois (par chèque certifié).

Pour plus d'information, vous pouvez contacter les services communaux pendant les heures de travail officielles.

N° 8935/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Équipement et de l'Eau
Direction Provinciale de Khémisset

Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°: 26/2022/KH

Le 01/12/2022 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de mise à niveau de la RP4325 reliant Ait Ikkou à Ait Ichou du PK 44+000 au PK 56+000 dans la Province de Khémisset

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trois cent vingt mille Dirhams (320.000,00 Dhs).**

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **Vingt et un millions sept cent quarante deux mille cinq cent Dirhams soixante seize centimes (21 792 500,76 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent envoyer leurs plis, par voie électronique, dans le portail des marchés publics conformément à l'Arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. **Le dossier technique** comprend les pièces suivantes :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	2	B1 (Travaux de terrassements routiers courants) et B3 (Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement) et B5 (Assises non traités et enduits superficiels)

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu au deuxième paragraphe de l'article 4-II du règlement de consultation.

N°8933/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Équipement et de l'Eau
Direction Provinciale de Khémisset

Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°: 27/2022/KH

Le 01/12/2022 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE LA RP 4325 RELIANT AIT IKKOU A AIT ICHOU DU PK 44+000 AU PK 56+000 DANS LA PROVINCE DE KHEMISSSET.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Sept mille six cent Dirhams (7.600,00 Dhs).**

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **Cinq cent neuf mille trois cent quarante Dirhams (509 340,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. **Le dossier technique** comprend les pièces suivantes :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

Activité	Catégorie	Qualifications exigées
CQ- Contrôle Qualité	2	CQ-3 « Contrôle des travaux de terrassement et chaussées avec couche de roulement en revêtement superficiel » CQ-7 « Contrôle des travaux des ouvrages courants » CQ-16 « Contrôle de la qualité de signalisation horizontale routière » CQ-17 « Contrôle de la qualité de signalisation verticale routière »

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu à l'article 3-B-b du règlement de consultation.

N°8934/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

DANSE ESPAGNOLE	PIED DE VIGNE	HÉLIUM ÉPOUSE DE ZEUS		BONHOMME	MOROSE	CHICHI FRAGILES	FRANÇOUILARD
			POTEAU			EN ORBITE	
FLEMMME ARTICLE		ÉPONGÉE PRONOM		TRAVAIL DE CHOIX		CALCIUM	
ENCRE À DESSIN	CONSPIRATION	ABJECTES	EN RUINE GRECQUE			AU BOUT DU ROULEAU	
		FÉLIN D'ASIE			BUTA	CONIFÈRE VILLE DE SERBIE	
GÉNOIS BIQUET	ACCORDE	ELLE ET LUI		FEMELLES DU PORC HELLENE	TRAIN RAPIDE EN APARTÉ		CACHÉ
EN DEPANS GAUCHE		MORCEAU DE REGGAE ARBRE		DAME ROMAINS			
					ELIMÉ	POSSESSIF EN TENUE	UTILISE
TOURMENTEUR							
	BONHOMME			JUDICIEUX			
LIE ÂGES			SURANNÉ				

Solution mots flechés d'hier

DES	INVOL	TURE	EN	NARCISSE	ON
TIN	HNI	EN	ANNÉE	VIEN	BT
EST	AMP	ILLER			
OR	TIENTO	RE			
IN	NS	EN	TV		
NA	SE	UR	L	U	
NE	EM	U	AB	IME	
M	JE	TU	O		
E	CON	DU	IS	AIT	
A	UTU	OTERA			
TIR	ERNE	ES			

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki
Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522.61.94.04

Fax de la rédaction:
0522.62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Yousseoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522.31.00.62
0522.62.32.32
0522.60.23.44
Fax: 0522.31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Adjoint
- 2- Vibration - Sous roumains
- 3- Page - Mambout indien
- 4- Mettre au courant
- 5- Palper - Sélénium
- 6- Epoques - Roue à gorge
- 7- Propriété de la matière - Ainsi
- 8- En les - Lancé - L'absent
- 9- Précis - Révée
- 10- Monticule - Plus neuf

VERTICALEMENT

- 1- Sans aucune grâce
- 2- Naturel - Tondue
- 3- L'air et les siens - Tour
- 4- L'Union - Crible
- 5- Manche - Cheikh
- 6- Intégral - Poisson
- 7- Amour de monstre
- 8- Sulfate double - Brachype - Lor au labo
- 9- Panaises d'eau - Poils
- 10- Coiffes papales - Fameux général

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	T	A	T	U	T	A	I	R	E
2	P	E	R	I	M	E	T	R	E	S
3	E	L	I	R	A		R	I	S	S
4	C	E	D	E		L	E	S	T	E
5	U		E	L	I	E		E	R	
6	L	E		I	N	C	A		E	S
7	A	M	E	R		T	R	O	I	E
8	T	U		E	M	U	E		N	R
9	I	L	E		U	R		E	T	E
10	F	E	D	E	R	E	S		S	Z

Grilles de sudoku

Facile

	5							
		6	7	5	2		4	
		7	3	1			5	8
6		9	8			1		
	2	1	5		3	8	9	
		5			7	4		6
5	3			7	1	2		
	1		4	8	9	5		
							1	

Moyen

		4		7		9		
		9	1					
			6		5			8
	4	5					9	3
	2	8		3		4	6	
3	6						8	2
5			9		2			
					8	1		
		1		4		6		

Difficile

	6		9	3				
4				8				9
	3		7		4			
	9				2			1
3		5				6		7
1			4				9	
		8			7		6	
9			5					3
				4	9		7	

Expert

3			7					2
				9		3		
		9			1			4
	7	2				5		
	9			7			8	
		8					7	9
6			2			4		
		5		8				
3					6			5

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

2	1	9	4	8	7	5	6	3
7	3	6	9	5	2	1	8	4
4	8	5	3	1	6	2	9	7
1	5	4	6	9	3	7	2	8
6	2	7	1	4	8	3	5	9
8	9	3	7	2	5	6	4	1
3	6	8	2	7	9	4	1	5
9	4	2	5	3	1	8	7	6
5	7	1	8	6	4	9	3	2

Moyen

9	2	8	1	4	6	7	3	5
6	5	4	3	8	7	2	9	1
1	3	7	9	5	2	8	6	4
7	4	9	6	2	1	5	8	3
5	8	6	4	3	9	1	7	2
3	1	2	5	7	8	6	4	9
2	9	5	7	6	3	4	1	8
4	6	3	8	1	5	9	2	7
8	7	1	2	9	4	3	5	6

Difficile

7	5	6	4	1	9	8	2	3
1	8	3	5	2	7	4	9	6
2	9	4	8	6	3	7	5	1
6	3	2	7	5	4	1	8	9
5	4	1	6	9	8	3	7	2
8	7	9	2	3	1	6	4	5
4	2	5	3	8	6	9	1	7
9	6	7	1	4	2	5	3	8
3	1	8	9	7	5	2	6	4

Expert

4	8	9	6	7	5	1	2	3
1	7	3	8	2	9	6	5	4
6	2	5	3	4	1	7	9	8
7	3	1	2	6	8	5	4	9
5	6	2	1	9	4	8	3	7
9	4	8	5	3	7	2	1	6
3	1	6	9	8	2	4	7	5
8	5	7	4	1	3	9	6	2
2	9	4	7	5	6	3	8	1

Economie

Signature d'un mémorandum d'entente entre l'UIR et les Industries Aérospatiales d'Israël

L'Université Internationale de Rabat (UIR) et Industries Aérospatiales d'Israël (IAI) ont signé, lundi à Tel-Aviv, un mémorandum d'entente dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation.

Cet accord, paraphé par Noureddine Mouaddib, Président de l'Université Internationale de Rabat et Eytan Eshel, PDG de Technologies des Industries Aérospatiales d'Israël, en présence d'Amir Peretz, Président et Directeur Général de la société, vise à renforcer la coopération et le partenariat dans la recherche appliquée, l'innovation, le développement conjoint, la conception de programmes et la recherche universitaire.

Il s'agit également du développement de projets de recherche communs, rapporte la MAP.

Cet accord permettra de promouvoir et de renforcer la position de l'UIR, et de développer son offre de formation pluridisciplinaire, qui couvre actuellement de nombreux domaines d'études, notamment dans les secteurs de l'ingénierie des technologies de l'information, du numérique, de l'aérospatial, de l'automobile et des énergies renouvelables.

Ledit accord permettra également à l'Université Internationale de Rabat de bénéficier de l'expertise et de l'expérience de l'IAI, un leader internationalement reconnu dans la recherche et le développement dans l'industrie de l'aviation civile.

La cérémonie de signature s'est déroulée en présence de Paws Levy, vice-PDG de la société, et des directeurs exécutifs Avital Schriff, Zvi Shitayman et Arnold Nathan.

Une délégation de l'UIR conduite par le président de l'université, Noureddine Mouaddib, est actuellement en visite en Israël, au cours de laquelle elle tiendra plusieurs rencontres avec des établissements universitaires et académiques.

Lundi, la délégation a eu des entretiens avec les responsables de start-ups dans le domaine de la technologie notamment "Startup Nation Central" et "Broadware Group".

Les phosphates, l'automobile et l'agriculture à la rescousse du déficit commercial

Les chiffres publiés récemment par l'Office des changes sont des plus clairs : les phosphates et dérivés, l'automobile, l'agriculture et dans une certaine mesure l'agroalimentaire ont une fois encore largement contribué à l'accroissement des exportations marocaines à fin septembre.

Grâce à l'ensemble de ces secteurs, les exportations de biens se sont établies à 317.891 MDH au neuvième mois de l'année au lieu de 231.321MDH un an auparavant. Ce qui s'est ainsi traduit par une hausse de 37,4% équivalant à +86.570 MDH.

On l'aura compris, n'eût été les ventes réalisées par ces quatre secteurs, le déficit commercial du Maroc se serait davantage creusé sur cette même période. Pour rappel, il a connu une augmentation de 53,3% à fin septembre, selon une analyse des données recueillies par l'Office des changes.

Il faut dire que les ventes des phosphates et dérivés enregistrées à fin septembre dernier ont progressé de 66,6% pour s'établir à 91.808MDH contre 55.120MDH à fin septembre 2021.

Comme l'explique l'Office dans ses indicateurs des échanges extérieurs à fin septembre 2022, « cette hausse est attribuable à l'augmentation des exportations des engrais naturels et chimiques (+28.523 MDH) due à l'effet prix qui a doublé (8.749DH/T à fin septembre 2022 contre



4.330DH/T à fin septembre 2021).

Mais attention. Selon cet organisme public, les quantités exportées ont en revanche accusé une baisse de 10,3% sur la même période.

Du côté des ventes du secteur automobile, la tendance est également à la hausse. Selon les données de l'Office des changes, les exportations ont grimpé à 77.681 MDH au titre des neuf premiers mois de l'année 2022. Elles ont ainsi affiché un accroissement de 34,9% équivalant à +20.109 MDH.

Il est important de relever ici le fait que ces exportations ont atteint leur niveau le plus haut durant la même période au cours des cinq dernières années, ce qui est une bonne nouvelle.

Les données montrent que cette hausse a concerné les ventes du segment de la construction (+56,2%) et celles du segment du câblage (+20,8%), a noté l'Office des changes soulignant que les exportations du segment de l'intérieur véhicules et sièges sont demeurés quasi stables.

Autres statistiques qui ont connu une évolution intéressante, celles des exportations du secteur agriculture et agroalimentaire. Selon l'Office des changes, elles se sont établies à 61.367 MDH à fin septembre 2022 contre 50.808MDH au titre de la même

période de l'année précédente, soit une augmentation de 20,8% équivalant à +10.559 MDH.

Précisons que « cette évolution s'explique par la hausse simultanée des ventes de l'industrie alimentaire (+22,4% ou +6.108MDH) et celles de l'agriculture, sylviculture et chasse (+18,5% ou +4.075MDH) », comme l'a relevé l'Office dans ses indicateurs des échanges extérieurs de septembre dernier.

A tous ces secteurs, on pourrait également ajouter la contribution des exportations du textile et

cuir dont la part dans le total des exportations s'est située à 10,5% à fin septembre 2022 contre 11,4% à fin septembre 2021.

A +7.036MDH, les données montrent qu'elles se sont accrues de 26,7% au titre des neuf premiers mois de l'année 2022. Ce, grâce principalement à la hausse des ventes des vêtements confectionnés qui ont bondi de +28,8% (+4.757MDH), des articles de bonneterie (+19,6% ou +1.043MDH) et des chaussures (+29,9% ou +589MDH).

Alain Bouithy



N'eût été les trois secteurs, la balance commerciale aurait été beaucoup plus déficitaire

Emprunt obligataire de Holding Al Omrane du 08 novembre 2019: Révision du taux facial des obligations de la tranche "B"

Le Holding Al Omrane a annoncé la révision du taux facial des obligations de la tranche "B" (taux révisable non coté) de son emprunt obligataire ordinaire par placement privé du 08 novembre 2019.

Le nouveau taux d'intérêt, qui sera appliqué à partir du 08 novembre 2022, est fixé à 3,67%, avec une maturité de 10 ans et une prime de risque de 113 points de base (pbs), indique Al Omrane dans un communiqué publié sur le site de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

Cette révision s'opère conformément aux dispositions du PV du Directoire en date du 03 octobre 2019 arrétant les caractéristiques de l'émission de l'emprunt obligataire ordinaire par placement privé du Holding Al Omrane du 08 novembre 2019, qui stipulent une révision annuelle du taux d'intérêt de la tranche "B" à la date anniversaire de la date de jouissance des obligations.

Gazoduc Nigeria-Maroc

La Commission de la CEDEAO disposée à “apporter son appui total” au projet

La Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est disposée à "apporter son appui total" au projet de Gazoduc Nigeria-Maroc, mis en avant dans le discours Royal à l'occasion du 47ème anniversaire de la Marche Verte, a affirmé le commissaire de la CEDEAO chargé des infrastructures,

de l'Energie et de la digitalisation, Sédiko Douka.

Dans une déclaration rendue publique lundi à Abuja, M. Douka a indiqué que "la Commission de la CEDEAO marque son appui total pour cet important projet et ne ménagera aucun effort pour les appuis à apporter par ses Etats membres quant à leur adhésion totale audit projet". "La Commission de la CEDEAO salue vivement les autorités du Royaume du Maroc et de la République fédérale du Nigeria, au premier desquelles Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Son Excellence le président Muhammadu Buhari, pour avoir eu cette vision du futur qui consacrera définitivement l'indépendance énergétique de notre région et le renforcement de la coopération Sud-Sud", a-t-il souligné.

Il a fait savoir que les instances statutaires du projet, à savoir le Comité de pilotage et le Comité technique "vont se réunir incessamment pour sa mise en œuvre".

"Ce mégaprojet s'annonce au bon moment, car le déficit en moyens de production d'énergie est l'un des défis critiques de la région CEDEAO. En effet, notre demande en énergie est couverte à seulement 60%, avec un tarif cher avoisinant 0,24 USD/kWh et un taux d'accès faible de 53%", a-t-il expliqué. "Le projet permettra à nos Etats membres producteurs de gaz naturel (Nigeria, Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal, Mauritanie) de tirer profit de l'utilisation de ce combustible pour la production d'énergie et l'utilisation du gaz domestique dont l'utilisation est aussi faible", a affirmé le commissaire de la CEDEAO, ajoutant que ceci est compatible avec le Plan directeur de développement des moyens régionaux de production et transport d'énergie électrique l'horizon 2019-2033 adopté en décembre 2018 par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO qui milite pour la génération de 16.000 MW dans la

région dont une forte proportion du gaz naturel comme combustible.

La Commission de la CEDEAO a signé le 15 septembre dernier un mémorandum d'entente avec l'Office national des hydrocarbures et des mines (ONHYM) du Maroc et la Nigerian National Petroleum Company Limited (NNPC) dans le cadre de la construction du projet de Gazoduc Nigeria-Maroc (NMGP), a-t-il rappelé.

Il a noté que c'est un accord tripartite, dont les parties s'engagent à préparer, mobiliser les ressources, développer et mettre en œuvre le projet comme un ouvrage unique consistant à livrer du gaz provenant du Nigeria et qui traverse onze pays côtiers membres de la CEDEAO, en passant par la Mauritanie pour aboutir au Maroc. A long terme, le supplément en gaz serait exporté vers l'Europe.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a affirmé, dimanche, dans son

discours à la Nation à l'occasion du 47ème anniversaire de la Marche Verte, que le projet de Gazoduc Nigeria-Maroc, destiné aux générations présentes et futures, "œuvre en faveur de la paix, de l'intégration économique du continent africain et de son développement commun".

"Eu égard à la dimension continentale du Gazoduc Nigeria-Maroc, Nous y voyons aussi un projet structurant promettant d'arrimer l'Afrique et l'Europe", a souligné SM le Roi.

« Compte tenu de l'intérêt particulier que Nous portons au partenariat avec les Etats de l'Ouest du continent, ce projet représente pour Nous plus qu'un projet bilatéral entre deux pays frères », a affirmé le Souverain, soulignant que "Notre souhait est qu'il soit plus largement un projet stratégique profitable à l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest, dont la population dépasse 440 millions d'habitants".



Les instances statutaires du projet vont se réunir incessamment pour sa mise en œuvre

Le discours Royal souligne le rôle du Maroc en tant que partenaire stratégique de l'Europe



Dans son discours prononcé à l'occasion du 47ème anniversaire de la glorieuse Marche Verte, SM le Roi Mohammed VI a, en mettant l'accent sur le projet de Gazoduc Nigeria-Maroc, attiré l'attention sur le rôle du Maroc en tant que partenaire commercial stratégique non seulement sur le continent africain, mais aussi pour l'Europe, a indiqué, lundi, l'économiste marocain établi en Allemagne, Hicham El Founti.

Le projet de gazoduc, long de 5.600 kilomètres, est "une opportunité de faire progresser l'indépendance gazière des Etats européens, qui s'est imposée à la suite des évé-

nements actuels", a-t-il déclaré à la MAP.

Mettant en avant l'essor des provinces du Sud du Royaume, M. El Founti a relevé que le programme de développement, mené sous les Hautes Instructions de SM le Roi, est "un grand pas" pour le développement des provinces du Sud d'un point de vue socioéconomique. Selon lui, des projets à grande échelle, tels que les systèmes solaires et éoliens achevés, soulignent l'importance du Maroc en tant que partenaire pour les énergies renouvelables et en tant que lieu d'investissement, a ajouté M. El Founti

Une illustration du leadership agissant du Royaume en Afrique

Le projet du gazoduc Nigeria-Maroc, mis en avant dans le discours royal à l'occasion de l'anniversaire de la Marche Verte, illustre "de manière très tangible comment le Maroc est un leader et un partenaire actif" en Afrique, a indiqué l'analyste américain, Calvin Dark. "J'ai été très heureux d'entendre Sa Majesté le Roi parler du projet d'oléoduc Nigeria-Maroc, compte tenu de l'importance cruciale de la diversification aujourd'hui des approvisionnements énergétiques dans le monde", a souligné M. Dark dans une déclaration à la MAP. Pour le directeur et cofondateur du centre de recherche "RC Communications" basé à Washington, ce projet "illustre de manière très tangible comment le Maroc est un leader et un partenaire actif sur le conti-

nent africain".

Evoquant le deuxième volet stratégique du discours Royal portant sur la dynamique de développement dans le Sahara marocain, l'expert américain et fin connaisseur de la région d'Afrique du nord, a souligné que le discours de Sa Majesté le Roi "a rappelé au monde que le Maroc se consacre au progrès et à la prospérité des provinces du Sud".

"Les initiatives du Maroc dans les provinces du Sud pour favoriser la croissance économique sont essentielles", a indiqué M. Dark qui a déploré l'entêtement de l'Algérie et son pantin du "polisario" à "entraver une résolution pacifique et de compromis d'un conflit qui aurait dû trouver un dénouement il y a des années".

Un projet stratégique à même de réaliser l'intégration économique de l'Afrique

Le Gazoduc Maroc-Nigeria constitue un projet stratégique qui va permettre le renforcement de l'intégration économique de l'Afrique, a estimé le doyen de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Ain Chock (Université Hassan II), Abdellatif Komat. "Le Gazoduc Maroc-Nigeria est un projet stratégique, pas seulement pour le Maroc, mais pour l'ensemble de l'Afrique, parce qu'il va permettre le renforcement de l'intégration économique de l'Afrique", a souligné Dr. Komat dans une déclaration à la MAP. Selon l'universitaire, ce genre de projets est à même de "permettre de renforcer cette intégration qui doit concerner une quinzaine de pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)" et au-delà, souligner l'impact multiforme de ce méga-projet.

"C'est un projet qui aura plusieurs impacts, à commencer par la souveraineté énergétique de l'Afrique et jusqu'au renforcement des relations entre l'Afrique et l'Europe", a estimé Dr. Komat.

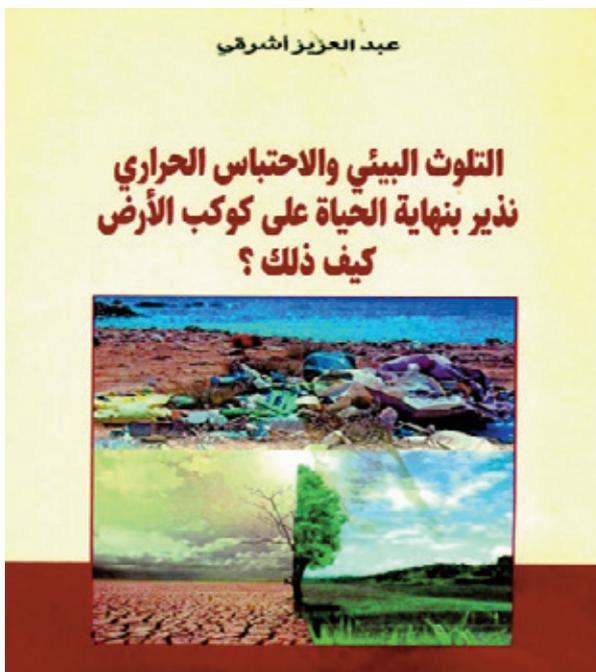
Le Gazoduc Maroc-Nigeria reflète la volonté de SM le Roi Mohammed VI d'inscrire le développement de l'Afrique comme un objectif stratégique pour le Maroc, a-t-il dit, ajoutant que "la finalité de ce projet est celle de réaliser la souveraineté énergétique, mais également le développement mutuel".

C'est un gage de l'attachement du Maroc à sa profondeur africaine, a noté Dr. Komat, qui a indiqué que ce projet est en mesure de créer, dans son sillage, une série d'activités, et ainsi contribuer au développement du Maroc, notamment ses provinces du Sud, et de plusieurs pays d'Afrique.

“Pollution environnementale et réchauffement climatique”, nouvel ouvrage d’Abdelaziz Asharqi

Après sa dernière publication, "Smart Cities : Cities of the Future", le chercheur marocain Abdelaziz Asharqi revient avec un autre livre. Cette fois-ci, c'est pour tirer la sonnette d'alarme sur les effets néfastes du changement climatique. Selon lui, les crises climatiques augurent d'une situation catastrophique marquée par la hausse des prix des matériaux, l'accroissement de la spéculation et de l'exploitation des matières premières et de la richesse des peuples pauvres par les superpuissances qui se précipitent pour s'accaparer des marchés internationaux, sans parler de la propagation des maladies infectieuses et des épidémies meurtrières dont la liste est encore ouverte.

Le livre «Pollution environnementale et réchauffement climatique» est divisé en deux parties. Dans la première section, l'auteur aborde le système écologique en s'arrêtant sur les évolutions majeures que le Maroc a connues au XXe siècle en matière de diversification et d'élargissement de sa base économique et sociale, en liant au phénomène de la mondialisation et à la pression qui l'accompagne sur le domaine naturel et sur les ressources hydriques, végétales et minérales, couplées à une mauvaise gestion, une exploitation excessive et tout cela en l'absence d'une politique claire et globale de préparation des espaces natu-



rels et de protection de l'environnement.

Le livre traite également dans cette section certains concepts liés au domaine terrestre et climatique dont l'environnement et ses éléments, l'aménagement, le climat et les manifestations du changement climatique

ainsi que les lois réglementant le milieu naturel à travers les traités et chartes internationaux de l'environnement, et les lois internes sur l'environnement édictées depuis le Protectorat (la loi relative à la forêt de 1917) qui est la principale référence dans le domaine forestier) et la loi relative à l'eu-

(1914), et la Constitution de 2011, qui a établi un ensemble de mécanismes visant à promouvoir une approche holistique pour la protection de l'environnement.

Dans la deuxième partie, l'auteur présente le concept de pollution environnementale, ses causes et ses effets, ainsi que les mécanismes permettant sa réduction, et considère que la pollution environnementale menace aujourd'hui l'avenir de l'humanité car elle est principalement responsable du réchauffement climatique à travers, les fumées et les incendies volcaniques, les polluants organiques, en plus de l'énergie fossile.

Pour Abdelaziz Asharqi, le monde reste les bras croisés malgré les manifestations de la crise qui menace la planète aujourd'hui et à l'avenir, et bien qu'elle soit évidente pour tous, individus, institutions et responsables. Un silence dû, selon l'auteur, au chevauchement et au conflit d'intérêts politiques et économiques des grandes puissances. Un conflit qui rend impossible l'accès à un accord unifié à la lumière de la concurrence entre les grandes puissances sur le partage excessif des richesses et des ressources terrestres, dans laquelle prévaut la logique de l'impérialisme sauvage et de l'égoïsme meurtrier.

H.B

“Goldfishes” d’Abdeslam Kelai remporte le grand prix du Festival international du film de Bruxelles

Le film marocain "Goldfishes" (Poissons rouges) du réalisateur Abdeslam Kelai, a remporté, dimanche soir, à Dakar, le grand prix de la 7ème édition du Festival international du film de Bruxelles (FIFB) dans la catégorie compétition internationale (long-métrage).

La cérémonie de remise des prix de la 7ème édition du FIFB, tenue à Dakar du 3 au 6 novembre, s'est déroulée en présence de plusieurs ambassadeurs, dont l'ambassadeur de Sa Majesté le Roi au Sénégal, Hassan Naciri.

Le film marocain, qui avait reçu lors du Festival national du film de Tanger les prix du scénario et du rôle principal féminin (Jalila Talemsi), ainsi qu'une mention spéciale de la critique, a également remporté le double prix d'interprétation, décerné aux actrices Jalila Talemsi et Nisrine Erradi. "Je suis vraiment très content que notre film "Goldfishes" (Poissons rouges) gagne le prix de la 7ème édition du Festival international du film de Bruxelles", s'est félicité le réalisateur du film Abdeslam Kelai, dans

une déclaration à la MAP.

"Je suis également très heureux pour mes deux grandes comédiennes Jalila Talemsi et Nisrine Erradi d'avoir remporté le prix de la meilleure interprétation féminine sachant qu'il y avait des comédiennes très fortes dans des films en compétition", a-t-il ajouté.

"Ce prix nous encourage à avancer, à faire mieux et à partager notre film avec plus de personnes dans d'autres pays", a-t-il noté, expliquant que ce long-métrage raconte l'histoire de Hayat (jouée par Jalila Talemsi), une femme quadragénaire qui sort de prison après 17 ans d'incarcération, à la recherche d'une personne. Dans cette quête, elle rencontre Amal (interprétée par Farida Bouazzaoui), une ouvrière dans une usine de fruits (...).

Elle cohabite avec elle et découvre sa sœur handicapée (rôle interprété par Nisrine Erradi) qui souffre d'une infirmité motrice cérébrale. Le film raconte l'amitié, le courage et la persévérance de ces trois femmes pour dépasser leur situation diffi-

cile de précarité, a-t-il expliqué, soulignant qu'il s'agit d'un long-métrage sur les gens sans voix mais qui deviennent à la fois des héroïnes vers la fin du film.

Pour sa part, le fondateur du FIFB, Salvatore Leocata, a mis en lumière, dans une déclaration à M24, la chaîne télévisée de l'information en continu de la MAP, les relations très particulières avec le Maroc, rappelant que depuis des années le festival fait la promotion des films marocains. Il y a toujours cet aspect marocain dans le festival et lors de cette édition, le festival a opté pour une programmation marocaine, à travers le film d'Abdeslam Kelai, "Goldfishes", ainsi que le film "Rebel" projeté après la cérémonie de remise des prix, a-t-il déclaré.

"En ce 06 novembre le Maroc est gagnant (...). Le Maroc peut être fier de ses enfants", a-t-il estimé, soulignant par ailleurs que l'idée du festival est de faire une année Bruxelles et une année Afrique. "La prochaine année sera à Bruxelles, mais la prochaine édition africaine sera organisée à

Abidjan ou à Casablanca", a-t-il indiqué.

Membre du jury et directrice du casting, la cinéaste belge-marocaine, Khadija Saïdi Leclere, a affirmé pour sa part dans une déclaration similaire que la 7ème édition du FIFB a été marquée par la participation de plusieurs films dans toutes les compétitions représentant notamment le Sénégal, le Maroc, la Tunisie, le Rwanda, la Belgique, le Togo et le Bénin, mettant l'accent sur les thèmes intéressants de ces films.

"J'ai eu l'occasion de découvrir le film marocain +Goldfishes+ d'Abdeslam Kelai", la réalisation magnifique du film et également l'interprétation féminine", a-t-elle fait savoir, estimant que l'industrie marocaine se porte bien au niveau du cinéma.

Dans la catégorie compétition internationale du FIFB, le prix du meilleur court-métrage a été décerné au film "L'homme vierge" de Dame Guèye, tandis que le film rwandais "Twin Lakes Haven" de Philbert Mbabazi Sharangabo a remporté le meilleur court-métrage dans la catégorie compétition "ciné-jeunes".

Ouverture du 7^{ème} Festival international des écoles de cinéma de Tétouan

La 7^{ème} édition du Festival international des écoles de cinéma de Tétouan (FIDEDEC) s'est ouverte, lundi soir au cinéma Español, avec un hommage appuyé au scénariste et réalisateur marocain, Saâd Chraïbi, ainsi qu'à l'Institut supérieur du cinéma du Caire.

Le comité de sélection du festival, organisé par l'Association Bidayyat Artcine et la Faculté des lettres et des sciences humaines de Tétouan, relevant de l'Université Abdelmalek Essaâdi, avec le soutien du Centre cinématographique marocain (CCM), de l'Institut des études marocaines de la Légation américaine de Tanger (TALIM), de la Fondation Mellon et de plusieurs organismes nationaux et internationaux, a retenu 37 films, sur les 2.269 films soumis, en compétition officielle.

Les films en lice pour les prix de cette édition, qui se tient du 7 au 12 novembre, représentent 30 écoles de cinéma dans 25 pays, dont l'Égypte, le Burkina Faso, les États-Unis, le Brésil, l'Argentine, La Grande-Bretagne, l'Ouzbékistan, la Corée, l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le Canada, les Pays-Bas, la France, le Mexique, la Turquie, l'Italie, l'Espagne et le Maroc, représenté par quatre écoles de cinéma. Dans une déclaration à M24, la chaîne télévisée de l'information en continu de la MAP, le directeur du Festival, Hamid Aidouni, a souligné que cette édition se tient dans un contexte particulier marqué par plusieurs défis, relevant que l'administration du festival a reçu un nombre important de films, alors que le nombre de films retenus ne devait pas dépasser 37.

M. Aidouni a précisé que le festival s'est ouvert cette année à quatre écoles pionnières dans le monde du cinéma, représentant le Liban, la Tunisie, la Colombie et la ville de Chicago (États-Unis), en plus de l'Institut supérieur du cinéma du Caire (Égypte), qui est l'une des plus anciennes écoles de cinéma au monde arabe, notant que de nombreux films sélectionnés sont porteurs de valeurs humanistes et universelles comme la tolérance, le respect, la solidarité, la justice, la fraternité et l'amour.

Il a relevé que cette édition est marquée par un programme riche et diversifié pour le plus grand bonheur des amateurs de culture et d'art, soulignant que cet événement offre l'opportunité au public de découvrir des écoles internationales de cinéma dotées d'expériences riches et uniques. Pour sa part, M. Chraïbi a indiqué que cet hommage, qui est une marque de reconnaissance envers tous les cinéastes marocains, est une source de motivation pour être toujours à la hauteur des attentes du public et maintenir la communication avec la nouvelle génération, qui est activement engagée dans la recherche dans le domaine du cinéma.

L'animation est à l'honneur pour cette 7^{ème} édition du FIDEDEC, qui couvre l'ensemble des genres (fiction, expérimental et documentaire). Ainsi, 9 films de fiction, 12 documentaires et 16 films d'animation composent cette belle sélection de films d'écoles, dont certains sont projetés en première mondiale et d'autres en première arabe et africaine.

Les États-Unis, l'Afrique et le monde arabe sont à l'honneur cette année, à travers une panoplie de projections et de master class. Un total de 75 films sont au programme de cette édition.



Bouillon de culture

Claudie Hunzinger

L'artiste et romancière française Claudie Hunzinger a remporté lundi le prix Femina du roman français avec "Un chien à ma table".

Réuni au musée Carnavalet à Paris, le jury exclusivement féminin a choisi sa lauréate au premier tour, par six voix contre trois à Grégoire Bouillier, pour "Le cœur ne cède pas", enquête sur un fait divers des années 80, la mort d'une femme qui avait arrêté de se nourrir. "Un chien à ma table", des éditions Grasset, raconte comment l'arrivée d'une jeune chienne va changer la vie d'un jeune couple au fin fond des Vosges, dans l'est de la France.

Claudie Hunzinger, 82 ans, également artiste plasticienne, avait remporté en 2019 le prix Décembre avec son précédent roman, "Les Grands Cerfs". "C'est une reconnaissance d'un jury magnifique", a-t-elle dit à la presse. "Ce chien vient se mettre à l'abri dans cette maison, et sa venue va créer un compagnonnage, une très forte amitié, pour ne pas dire un amour (...). C'est le petit chien domestique qui va être un grand humaniste, et qui ne va pas lâcher la femme avant qu'elle n'ait sauvé quelque chose de l'humanité", a-t-elle raconté.



La science le confirme

Pour faire danser, allumez les basses

Les adeptes de musique électronique le savent bien: sitôt qu'un DJ allume les basses, la foule s'emballe et répond en accentuant ses pas de danse. Mais dans quelle mesure cet effet est-il conscient? Des chercheurs se sont penchés de plus près sur la relation entre basses fréquences et danse, grâce à une expérience grandeur nature lors d'un concert.

Les résultats, publiés lundi dans la revue scientifique *Current Biology*, montrent que les participants dansaient près de 12% de plus lorsque de très basses fréquences étaient imperceptiblement diffusées, en plus de la musique.

Le public "n'était pas conscient de ces changements, mais ceux-ci guidaient pourtant ses mouvements", a résumé à l'AFP David Cameron, neuroscientifique et auteur principal de l'étude.

Ces résultats confirment ainsi la "relation spéciale" entre basses et danse, surtout observée jusqu'ici de façon anecdotique. Lors des fêtes, "les gens ont tendance à monter les basses", a relevé le chercheur à l'Université McMaster au Canada, lui-même batteur. Et à travers toutes les cultures, ce sont la plupart du temps "les instru-

ments à basse fréquence, comme la guitare basse ou la batterie, qui donnent la pulsation de la musique." "Mais ce qu'on ne savait pas, c'était: peut-on vraiment faire danser plus avec des basses?", a-t-il expliqué.

L'expérience, menée au Canada, a eu lieu au LIVElab, un bâtiment servant à la fois de salle de concert et de laboratoire de recherche. Une soixantaine de personnes -- sur les quelque 130 venues assister au concert du duo de musique électronique Orphx -- ont accepté de porter sur leur tête un bandeau équipé d'un capteur, enregistrant leurs mouvements en temps réel. Puis, durant le concert, les chercheurs ont allumé et éteint par intermittence des haut-parleurs spéciaux à très basse fréquence.

Les scientifiques ont vérifié -- à l'aide d'un questionnaire rempli par les participants après le concert et d'une expérience séparée -- que ces fréquences étaient bien inaudibles. Une telle méthode a permis d'isoler l'effet des basses, en l'empêchant d'être perturbé par des facteurs autres, comme le fait de connaître ou non le morceau joué. "J'ai été impressionné par l'effet", a déclaré David Cameron.

Selon lui, deux hypothèses peuvent expliquer que les basses nous fassent tant danser. Elles pourraient d'une part stimuler le système tactile (la peau), mais aussi le système vestibulaire, plus communément appelé l'oreille interne. Or la connexion entre ces systèmes et le



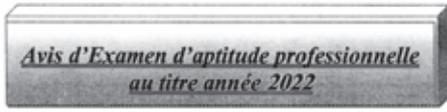
système moteur, à l'origine des mouvements, est très étroite. Surtout, elle est intuitive, car elle ne passe pas par le lobe frontal du cerveau.

Cette stimulation pourrait ainsi donner "un peu d'élan au système moteur, et ajouter un peu d'énergie et de vigueur aux mouvements", a avancé le chercheur, qui souhaite vérifier cette hypothèse lors de futures expériences.

Quant à la grande question de savoir pourquoi l'humain danse tout court, le mystère perdure. "J'ai toujours été intéressé par le rythme, et particulièrement par ce qui fait que le rythme nous donne envie de bouger", malgré l'absence de fonction apparente, relève David Cameron.

Les différentes théories avancées impliquent souvent l'idée de cohésion sociale. "Lorsqu'on se synchronise avec les autres, on a ensuite tendance à ressentir une connexion avec eux", a souligné le chercheur. "Cela nous permet de nous sentir mieux et donc de mieux fonctionner en tant que groupe: d'être davantage efficaces et de favoriser la paix." N'en déplaise aux voisins mécontents: les basses pourraient donc finalement bien, elles aussi, contribuer à adoucir les moeurs.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE REHAMNA
COMMUNE DE BEN GUERIR
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE BUDGET DEPENSES
ET RESSOURCES HUMAINES
N° 416/2022



- Vu le Dahir n° 1.58.008 du 4 chaâbane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique, tel qu'il a été complété et modifié ;
- Vu le dahir n° 1.5.85 du 7 juillet 2015 portant promulgation de la loi organique n° 113.14 relative aux communes et particulièrement l'article 96 ;
- Vu la Décisions n° 454 du 07.11.2022, la Présidente portant ouverture examens aptitude professionnelle au titre année 2022 ;
- La commune organisera **04 Décembre 2022, à 9 heure des matin au siège de L'école Haj Ahmed Dyouri sise au centre de benguerir un examen interne d'aptitude professionnelle pour accès aux grades ci-dessous ;**
- Les candidatures doivent être déposés leurs candidatures au service budget dépenses et ressources humaines le **25 Novembre 2022** comme dernier délais **à 16 heures 30 m :**

grade actuelle	Grade d'accès	Les conditions du participation à l'examen	Date d'examen	Observations
Technicien 2 ^{ème} G	Technicien 1 ^{er} G	6 ans d'ancienneté au grade	04/12/2022	
Technicien 3 ^{ème} G	Technicien 2 ^{ème} G			
Adjoint Administratif 3 ^{ème} G	Adjoint Administratif 2 ^{ème} G			
Adjoint Technique 3 ^{ème} G	Adjoint Technique 2 ^{ème} G			

N°8936/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°34/2022/INDH

Le **01 décembre 2022 à 10 :00 heures**, il sera procédé, à la salle des réunions sise au siège de la Province d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant :

Travaux de construction des Unités préscolaires au niveau des Communes Territoriales relevant de la Province d'El Jadida .

LOT	OBJET	Caution provisoire		Estimation des couts de prestations TTC
Lot N°1	Six Unités Préscolaires de Type T1 aux Communes Territoriales Ouled Sidi all ben youssef, Ouled Hamdane, Mettough et Boulaouane à la Province d'El Jadida.	27.000,00 dhs	Vingt sept mille dirhams	1.693.632,00 dhs (Un million six cent quatre vingt treize mille six cent trente deux dirhams)
Lot N°2	Cinq (5) Unités : quatre (4) de Type T1 et une (1) de type T2 aux Communes Territoriales Chaibate, Si Hsain ben abderrahmane, Ouled Frej et Zaoulat Lakwacem la Province d'El Jadida.	27.000,00 dhs	Vingt sept mille dirhams	1.504.674,00 dhs (Un million cinq cent quatre mille six cent soixante quatorze dirhams)

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives /service de budget et marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.machéspublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé leurs plis avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

N°8938/PA

السلطنة المغربية
وزارة التربية والتعليم
الأقاليمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة إقليم مكناس
المديرية الإقليمية لمكناس



السلطنة المغربية
وزارة التربية والتعليم
الأقاليمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة إقليم مكناس
المديرية الإقليمية لمكناس

Avis d'appels d'offres ouvert

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de SIDI IFNI relevant de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue lalla Abella (Route du Port) sidi ifni, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvertes suivants :

Avis d'appels d'offres ouvert SUR OFFRE DES PRIX

N° ADO	OBJET	CAUTION PROVISOI RE EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE, HEURES D'OUVERTURE	QUALIFICATIONS BENEVOLES
892822/ANN-IFNI (Offre des prix)	ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LES ESPACES D'ORIENTATION AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN A SIDI IFNI (LOT UNIQUE)	10000,00 DH DIX MILLE DHS	522512,00 DHS (CINQ CENT TRENTE DEUX MILLE CINQ CENT DOUZE DHS TTC)	Le 02/12/2022 A 12H00	ATTETATIONS DE REFERENCES
902822/ANN-IFNI (Offre des prix)	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES ESPACES D'ORIENTATION AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN A SIDI IFNI (LOT UNIQUE)	5500,00 DH CINQ MILLE CINQ CENT DHS	291600,00 DHS (DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE SIX CENT DHS TTC)	Le 02/12/2022 A 13H00	ATTETATIONS DE REFERENCES

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics
 - Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchéspublics.gov.ma
 - Les concurrents peuvent Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.
- Les échantillons exigés par le dossier d'Appel d'offres doivent être déposés au bureau des marchés au sein de la direction provinciale sidi ifni, au plus tard le 01/12/2022 à 12H00 (Date et Heure limite du dépôt

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles Du règlement de consultation

المديرية الإقليمية للتربية والتعليم ومكناس
مصلحة الفنون والآداب والثقافة والتراث
العنوان: شارع لالة عبد الوهاب، مكناس، 34000
053870404 الفاكس: 053870404 الهاتف: 79 رقم

N°8937/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°35/2022/INDH

Le **01 décembre 2022 à 12 :00 heures**, il sera procédé, à la salle des réunions sise au siège de la Province d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant :

Travaux de construction des Unités préscolaires au niveau des Communes Territoriales relevant de la Province d'El Jadida .

LOT	OBJET	Caution provisoire		Estimation des couts de prestations TTC
Lot N°1	Quatre (4) Unités Préscolaires de Type T1 aux Communes Territoriales : Sidi Smal, Sebt Salis, Zaoulat salis et Mogress à la Province d'El Jadida.	27.000,00 dhs	Vingt sept mille dirhams	1.128.168,00 dh (Un million cent vingt huit mille cent soixante huit dirhams)
Lot N°2	Cinq (5) Unités Préscolaires de Type T1 aux Communes Territoriales : Laghdira et Otkouka à la Province d'El Jadida.	27.000,00 dhs	Vingt sept mille dirhams	1.413.054,00 dh (Un million quatre cent treize mille cinquante quatre dirhams)
Lot N°3	Cinq (5) Unités Préscolaires : Quatre (4) de Type T1 et Une (1) de type T2 aux Communes Territoriales : SIDI ALJ BEN HAMDOUCH, OULED RAHMOUNE ET HAOUZIA à la Province d'El Jadida.	27.000,00 dhs	Vingt sept mille dirhams	1.504.674,00 dh (Un million cinq cent quatre mille six cent soixante quatorze dirhams)

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives /service de budget et marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.machéspublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé leurs plis avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

N°8939/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE D'EL BOROUJ

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE 2022

Le Président de la Commune d'EL Borouj annonce à tous les fonctionnaires de la Commune que cette dernière organise des examens d'aptitude professionnelles en 2022 concernant, Technicien 1^{er} grade (1 poste), à son siège de la Commune d'EL Borouj ouvert aux fonctionnaires justifiant au moins de six ans de service dans leurs grades actuels jusqu'au 31/12/2022.

L'examen est constitué des épreuves écrites et orales.

Les candidats concernés doivent déposer leurs dossiers au service des ressources humaines de la Commune d'EL Borouj et selon le tableau ci-dessous.

Grade actuel	Nouveau grade	Date de l'examen	Lieu de l'examen	Nombre de postes à pourvoir dans les limites de 13%	Dernier délai de Dépôt du dossier
Technicien 2 ^{ème} grade	Technicien 1 ^{er} grade	31/12/2022 à partir de 9 H	Au siège de la commune EL BOROUJ	13%	23/12/2022

N°8940/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du Pré-Universitaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS RECTIFICATIF
DE D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N° : 24/2022/CH/FCT**

Le directeur provincial de Chichaoua porte à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres n° 24/2022/CH/FCT, prévu pour le 21/11/2022 à 09:30 heures du matin publié dans le quotidien Libération n°9755 du 27/10/2022 a été rectifié comme suit :

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

N°8941/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du Pré-Universitaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS RECTIFICATIF
DE D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N° : 25/2022/CH/FCT**

Le directeur provincial de Chichaoua porte à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres n° 25/2022/CH/FCT, prévu pour le 21/11/2022 à 11:00 heures du matin publié dans le quotidien Libération n°9755 du 27/10/2022 a été rectifié comme suit :

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

N°8942/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Du Pré-Universitaire et des Sports
A.R.E.F. Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhafana



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين
المهني
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
الجهة الإقليمية لآر.ع.ف.مراكش

**AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
(Séance publique)**

Le 06/12/2022 à partir de 10 Heures, il sera procédé dans « la Salle des réunions » de la direction provinciale du MENPS de Rhafana relevant de l'AREF Marrakech - Safi, à Hay Riadâ Benguerir, à l'ouverture de plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix :

N° D'APPEL D'OFFRES	OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATION DES COUTS DES PRESTATIONS EN DHS TTC	Heure d'ouverture
32/RR/2022/INV	ACRAT DE MATERIELE D'ENSEIGNEMENT AU PROFIT DES ECOLES PRIMAIRES, LYCES COLLEGIENX, LYCES QUALIFIANTS, ET CENTRE D'ORIENTATION RELYANT DE LA DIRECTION PROVINCIAL RHAFANA.	1 500,00 Mille Cinq cents Dirhams	80000,00 Quatre-vingt Mille Dirhams	10h
33/RR/2022/INV	ACQUISITION DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT AU PROFIT DES SALLES DE CLASSE D'ENSEIGNEMENT INCLUSIVE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELYANT DE LA DIRECTION PROVINCIAL RHAFANA.	2 500,00 Deux mille cinq cents dirhams	120 000,00 Cent Vingt Mille Dirhams	10h15min
34/RR/2022/INV	ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU AU PROFIT DES ESPACES D'ORIENTATION AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELYANT DE LA DIRECTION PROVINCIAL RHAFANA.	2500,00 Deux Mille Cinq cents Dirhams	126 108,00 Cent Vingt-Six Mille Cent Huit Dirhams	10h30min
35/RR/2022/INV	ACQUISITION DE MATERIELE BUREAU AU PROFIT DES ESPACES D'ORIENTATION AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELYANT DE LA DIRECTION PROVINCIAL RHAFANA.	2000,00 Deux mille dirhams	107 400,00 Cent Sept Mille Quatre cents Dirhams	10h45min

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale de RHAFANA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur pli contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

N°8943/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MÉDIOUNA
SECRETARIAT GÉNÉRAL

DAM

**Avis d'Appel d'offres ouvert
N° 26/2022/BG**

Le 01/12/2022 à 10H00, il sera procédé dans la salle de réunion du Secrétariat Général de la province de Médiouna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux de construction des annexes administratives sises :

- RYAD2 et ANNAJAHS à la commune sidi Hajjaj Oued Hassar.
- ARRACHAD à la commune Mejajla Ouled Taleb.
- BASSATINE à la commune Lahraoulyine.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cent soixante mille dirhams (160 000,00 Dhs)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Dix million six cent vingt six mille cinq cent quarante Dirhams TTC (10 626 540,00 Dhs TTC)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics et l'article 6 de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents doivent être déposés obligatoirement leurs plis par voie électronique au Maître d'ouvrage via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Une visite des lieux est programmée le 17/11/2022 à 10h00, lieu de rencontre Secrétariat Général de la Province de Médiouna.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

- > Les entreprises installées au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit:

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	3	A2

- > Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°8944/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
S.PAT.CJ

**Avis d'adjudication
Aux enchères publiques**

Le 29 Décembre 2022 à 10 heures ; il sera procédé en séance publique au siège Park Auto du conseil provincial d'Azilal à la vente des véhicules et matériels usés en lot unique comme suit :

**Kia
Camion Isusu
Lot de pièces de rechange et pneus usés et divers**

Une majoration de 10 % sera ajoutée au prix d'achat.

La caution provisoire est fixée à : **20.000,00 dirhams** à déposer au bureau de la commission le même jour avant l'adjudication.

N°8945/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TINGHIR
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
S.PAT.CJ

**APPEL D'OFFRES OUVERT N° :
20/2022/AREF-DT**

Le 02/12/2022 à 11h00 Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Education et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ANTENNE PROVINCIALE DU CRMEF-DT A LA CT TINGHIR PROVINCE DE TINGHIR.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cent mille dirhams (100 000,00dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de Sept millions neuf cent onze mille six cent soixante dirhams TTC (7 911 660,00 dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement envoyer leurs offres électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 1982-21 du 14/12/2021.

✓ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

- Le Certificat de qualification et de classification requise est :

Secteur	Classe	Qualification exigée
A	A2	3

N°8946/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE
DIRECTION REGIONALE MARRAKECH SAFI
DELEGATION EL KALAA DES SRAGHNAS

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 12/2022

la délégation du Ministère de la santé et de la protection sociale à la province d'El Kelaâ des Sraghna annonce que l'avis d'appel d'offres ouverte n° 12/2022 inséré au journal libération n° 9749 du 20/10/2022 relatif aux :

Est rectifié par le présent avis de la façon suivante

Report de la date d'ouverture :
Le JEUDI 24 Novembre 2022 à 10h00 mn
au lieu du
17 Novembre 2022 à 10h00 mn

Montant estimation en toute lettre :
Cent Vingt Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dirhams TTC
au lieu de
Cent Vingt Huit Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dirhams TTC

Le reste est sans modification

N°8947/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ÉDUCATION SUPPLÉMENTAIRE ET DE L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TABAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :55/2022/INV

Le 02/12/2022 à 09 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 55/2022/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
Unique	Travaux d'extension d'internat au lycée Qualifiant ELMAHDI BEN BARKA à LA COMMUNE TERRITORIALE OUZIOUA, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	33 000,00 Dhs (Trente Trois Mille Dhs)	1 932 000,00 Dhs (Un Millions Neuf Cent Trente Deux Mille Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
Unique	A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B. : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N°8948/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MEOUANA
COMMUNE DE TIT MELLIL
DIRECTION DES SERVICES
DIVISION D'URBANISME, ETUDES, AFFAIRES TECHNIQUE
ET MARCHES PUBLICS
SERVICE TECHNIQUE, ETUDE ET MARCHES PUBLICS.
BUREAU DES MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° 19/2022

Le 01/12/2022 à 11 H 00 Minute, il sera procédé à la salle de réunion de la Commune de Tit Mellil, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE AMAL1 A LA COMMUNE DE TIT MELLIL EN LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés publics de la Commune de Tit Mellil. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(40 000,00) QUARANTE MILLE DHS**.

L'estimation des couts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(1 600 000, 00) UN MILLION SIX CENT MILLE DIRHAMS**

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-et 29 et 31 de décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ♦ -1 soit les envoyer par courrier électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
- ♦ 2- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Commune de Tit Mellil.
- ♦ 3- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau précité
- ♦ 4- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification.

- ♦ Pour le présent appel d'offres, il est exigé le secteur, la classe et les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATION EXIGEE	CLASSE MINIMALE
V AMENAGEMENT D'ESPACES VERTS ET JARDINS	V1 AMENAGEMENT D'ESPACES VERTS ET JARDINS	2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N°8949/PA

FiduExpress Cabinet de Travaux Comptables, Juridiques & Fiscaux

Aux termes d'un acte SSP du 25/10/2022 il a été établi les statuts d'une Société Sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination: LUMOSCHOOL PRIVE S.A.R.L AU
Siège Social: BLOC 1 LOT RIAD ESSALAM ETG 2-MOHAMMEDIA.
Objet : CENTRE DE SOUTIEN SCOLAIRE
Capital Social : 100 000.00 DHS,
Cogérance : Mme. HANANE NAHID
Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 07/11/2022 sous les N°2177 et 31769.
N° 8950/PA

CABINET AL ISTICHA- RYA CONSULTING - SARL-BOUZHNIKA Tél/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/09/2022, il a été établi les statuts d'une société SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : " GARAGE BLEU STYLE AUTO ZENATA" S.A.R.L
Siège Social : HAY EL QODS RUE 6 N° 45 RDC SIDI BERNOUSI CASABLANCA.

Les Associes :
- Mr. HANINE ZAKARIA, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales.

- Mr. KOUIDIA WALID, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales.

Objet :
- SERVICE DE CARROSSERIE AUTOMOBILES.
- ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES.
- IMPORT ET EXPORT.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. HANINE ZAKARIA.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de commerce Casablanca sous le N° 844065 RC N° 560597.

N° 8951/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER ELAR JEWELRY "S.A.R.L AU"

Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 18/10/2022. Il a été établi les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION: ELAR JEWELRY "S.A.R.L AU"
OBJET : FABRICATION ET COMMERCIALISATION DES ARTICLES EN METAUX PRECIEUX ET AUTRE METAUX NON FERREUX. IMPORT EXPORT

LE SIEGE : CASABLANCA, QUARTIER JAWADI RUE 15 N 18.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en

1000 parts de 100 DHS chacune;

- Mme MERYEM EL ARCHI..... 1000,00 Parts
Soit un total de 1000,00 Parts

GERANCE : La société est gérée par Mme MERYEM EL ARCHI
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 07/11/2022 sous le numéro 845194.
RC N°561377.

Pour extrait et mention
N° 8952/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER TRUCK AND WHEEL MAROC "S.A.R.L AU"

Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 24/10/2022. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
D E N O M I N A T I O N : TRUCK AND WHEEL MAROC "S.A.R.L AU"
OBJET : TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES POUR COMPTE D AUTRUI
LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG APPT N°3 Q.H.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune;

- Mr SAMIR BELAIDI... 1000,00 Parts
Soit un total de 1000,00 Parts

GERANCE : La société est gérée par Mr SAMIR BELAIDI
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 07/11/2022 sous le numéro 845195.
RC N°561379.

Pour extrait et mention
N° 8953/PA

CONSTITUTION I/- Aux termes d'un acte SSP du 03/10/2022 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL AU:

Dénomination : « B.K.T.E » SARL AU.

Objet : ENTREPRENEUR DE TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR AUTOMOBILES DONT LE TONNAGE AGREE EST EGAL OU SUPERIEUR A 15 TONNES, TRANSPORT INTERURBAIN.

ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS. LOUEUR D'ENGINS.
Siège Social : 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APPT 3, CASABLANCA.

Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).
Apport :

L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir :
Mr : JALAL ETTAGHI : 100.000,00 DHS

Durée : 99 ans.
Gérance : Mr JALAL ETTAGHI désigné comme gérant pour une durée illimitée.

Il-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au RC de Casablanca sous le numéro 560883.

N° 8954/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MEDIOUNA SECRETARIAT GENERAL DBM AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 27/2022/BG

Le 02/12/2022 à 10H00, il sera procédé dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Médiouna (Division du budget et des marchés / Service des marchés) à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour Conception architecturale et suivi des travaux de Construction d'une unité préscolaire au lotissement Al Hamd à la Commune Mejjatia Ouled Taleb -Province de Mediouna. Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré du bureau du service des marchés du Secrétariat Général de cette Province.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 1 670 000 DH H.T (un millions six cent soixante-dix mille dirhams hors taxe).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés au Secrétariat Général de la Province;
-Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
-Soit les transmettre par voie électronique au Maître d'ouvrage via le portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.

-Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Une visite des lieux est programmée le 18/11/2022 à 10h00, lieu de rencontre Secrétariat Général de la Province de Médiouna.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation architecturale.

N° 8955/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR REGION MARRAKECH- SAFI

PROVINCE DE SAFI
CERCLE DE HRARA
CAIDAT DE MOUL
BERGUI
C.T MOUL BERGUI
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS N°:
03/2022; 04/2022

Il sera procédé le 02 décembre 2022 dans le bureau du Président du conseil communal de Moul Bergui à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres des prix:
N°03/2022 à 11H00 pour : location de l'abattoir du souk hebdomadaire de Moul Bergui
N°04/2022 à 11H30 pour :

* L'affermage des locaux du souk hebdomadaire de Moul Bergui pour l'exercice 2023, affermage relatif aux locaux suivants :
- Lot n° 01 : Le stationnement et l'entrée au Souk hebdomadaire.

- Lot n°02 : Marché aux bestiaux.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune ou téléchargé du site www.marchéspublics.gov.ma.

L'envoi du dossier peut être effectué conformément à l'article 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada1 1434 (20/03/2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- 55200,00 dhs pour location de l'abattoir.

- 158700,00 dhs pour le stationnement et l'entrée au souk hebdomadaire.

- 105165,00 dhs pour le marché aux bestiaux.

L'estimation des prestations est fixée à la somme de :

- 9200,00 dhs mensuellement pour location de l'abattoir.

- 52900,00 dhs mensuellement pour le stationnement et l'entrée au souk hebdomadaire.

- 35055,00 dhs mensuellement pour le marché aux bestiaux.

Le contenu, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27 et 29 décret n°2-12-349 du 08 Joumada1 1434 (20/03/2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 27 et 29 du décret n° 2-12-349 précité à savoir :

1) dossier administratif comprenant :

i) La déclaration sur l'honneur.

ii) Le dernier procès verbal de la délibération des membres du conseil de la société (en cas d'une société anonyme) ainsi que la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

iii) Une attestation délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu de résidence du concurrent certifiant que ce dernier est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner la profession du concurrent en sa qualité d'adjudicataire.

iv) Le récépissé du cautionnement (provisoire) bancaire ou délivré par percepteur(

v) Attestation administrative du président du conseil communal certifiant que le concurrent n'avait eu aucun litige avec la commune en raison d'une exploitation antérieure d'un bien communal.

vi) L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S, certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.

vii) Copie du cahier de charge, dûment signé par le concurrent et légalisé.

2) dossier technique :
- Une note indiquant les moyens humains et techniques que le concurrent envisage affecter à la gestion du local.

- Toute attestation certifiant la bonne gestion d'autres locaux communaux.

3) dossier financier :
- Acte d'engagement comprenant l'offre financière du concurrent.

N° 8956/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR REGION MARRAKECH- SAFI

PROVINCE DE SAFI
CERCLE DE HRARA
CAIDAT
DE MOUL BERGUI
C.T MOUL BERGUI
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS N°:
05/2022

Il sera procédé le 02 décembre 2022 dans le bureau du Président du conseil communal de Moul Bergui à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres des prix n°05/2022 à 12H30 pour l'affermage du Moussein sidi abderahmane Moul Bergui pour l'exercice 2023.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la commune ou téléchargé du site www.marchéspublics.gov.ma.

L'envoi du dossier peut être effectué conformément à l'article 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada1 1434 (20/03/2013) fixant les conditions et les formes

de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : - 7000,00 dhs,

L'estimation des prestations est fixée à la somme de : - 11600,00 dhs,

Le contenu, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27 et 29 décret n°2-12-349 du 08 Joumada1 1434 (20/03/2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 27 et 29 du décret n° 2-12-349 précité à savoir :

1) dossier administratif comprenant :

i) La déclaration sur l'honneur.

ii) Le dernier procès verbal de la délibération des membres du conseil de la société (en cas d'une société anonyme) ainsi que la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

iii) Une attestation délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu de résidence du concurrent certifiant que ce dernier est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner la profession du concurrent en sa qualité d'adjudicataire.

iv) Le récépissé du cautionnement (provisoire) bancaire ou délivré par percepteur(

v) Attestation administrative du président du conseil communal certifiant que le concurrent n'avait eu aucun litige avec la commune en raison d'une exploitation antérieure d'un bien communal.

vi) L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S, certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.

vii) Copie du cahier de charge, dûment signé par le concurrent et légalisé.

2) dossier technique :
- Une note indiquant les moyens humains et techniques que le concurrent envisage affecter à la gestion du local.

- Toute attestation certifiant la bonne gestion d'autres locaux communaux.

3) dossier financier :
- Acte d'engagement comprenant l'offre financière du concurrent.

N° 8957/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AMÉ-
NAGEMENT DU TERRI-
TOIRE NATIONAL,
DE L'URBANISME, DE
L'HABITAT ET DE LA
POLITIQUE DE LA VILLE
AGENCE URBAINE DE
KÉNITRA-SIDI KACEM-
SIDI SLIMANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES
DE PRIX

N°03/AUKSS/2022
Réservé aux petites et
moyennes entreprises na-
tionales

Le Jeudi 01/12/2022 à 10h
du matin, Il sera procédé,
au siège de l'Agence Ur-
baine de Kénitra - Sidi
Kacem-Sidi Slimane sise à
Rue Lamhaned Kacem Bir
Rami Est-Kénitra,
à l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert
N°03/AUKSS/2022 relatif
à l'audit comptable et fi-
nancier de l'Agence Ur-
baine de Kénitra-Sidi
Kacem-Sidi Slimane au titre
des exercices 2022-
2023 et 2024.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Service
Équipement de l'Agence
Urbaine de Kénitra - Sidi
Kacem-Sidi Slimane, sise à
Rue Lamhaned Kacem Bir
Rami Est BP 1356- Kénitra-
14000 il peut également
être téléchargé à partir du
portail marocain des mar-
chés publics : www.marchespublic.gov.ma
et du site web de l'Agence Ur-
baine de Kénitra-Sidi
Kacem-Sidi Slimane :
www.auks.ma.

Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à la
somme de :

-Cinq mille dirhams Toutes
Taxes Comprises (5
000.00dh TTC).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
Maître d'ouvrage est fixée
à la somme de :

-Cinquante mille dirhams
Toutes Taxes Comprises (50
000.00dh TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du règlement rela-
tif aux marchés publics de
l'Agence Urbaine Kénitra-
Sidi Kacem-Sidi Slimane.
Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer les plis, par
courrier recommandé avec
accusé de réception, à
l'adresse précitée ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au service
Équipement de l'Agence
Urbaine de Kénitra- Sidi
Kacem-Sidi Slimane sise à
l'adresse précitée (0537372211) ;
- Soit les déposer par voie
électronique, au Portail
Marocain des Marchés pub-
lics [www.marchespub-
lics.gov.ma](http://www.marchespub-
lics.gov.ma) conformément à l'arrêté du
Ministre de l'Économie et
des Finances N°20-14 en
date du 04-09-2014 ;
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par les articles 9 et 10 du ré-
glement de consultation.
N° 8958/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDU-
CATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION & DE
FORMATION MARRA-
KECH SAFI
DIRECTION PROVIN-
CIALE AL HAOUZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°
01/FDR/2022

Le 01/12/2022 à 10h00, il
sera procédé, au siège de la
Direction Provinciale Al
Haouz-TAHANAOUT à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres « au ra-
bais ou à majoration » pour
Travaux de construction de
35 blocs sanitaires aux
écoles primaires relevant
de la direction provinciale
AL HAOUZ (en 03 lots) :

- Lot n°1 : Travaux de
construction de 15 blocs sa-
nitaires aux écoles des
douars : ABAAKIL-BOU-
NAGA -TIMDATINE -AIT
ABDELLAH -TIZI -AIT
MASSAOU -TAMZAOU-
ROUTE -ISLI - TABOUTE -
AMESLANE -TABOUT
KHADDA -IGHI -TAMZ-
MOUTE- ARG SIDI ALI
OU MOUSSA et TIZI
NIGHI.

- Lot n°2 : Travaux de
construction de 14 blocs sa-
nitaires aux écoles des
douars : AIT BEN AMER -
TAZLIDA 3 -TAZLIDA 2 -
ZAOUIE TABOUTE
-TALZGUI -ID AAISA -
TAMGUENGUENTE -
AFRA- ISLITE - TAOU-
RIRT- AMSKRA - TIGH-
MOURTANE -GDALTE -
et TAZOUGHARTE ;

- Lot n°3 : Travaux de
construction de 6 blocs sa-
nitaires aux écoles des
douars : BEN SELLOU- AL
AMIRIA -IMDDI -IHAR-
BILANE -TISSILA
NKADJI et AIT TA-
GANTE.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés au sein de la
Direction provinciale Al
HAOUZ- TAHANAOUT.
Il peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés de l'Etat :
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma).

Le cautionnement provi-
soire est fixé à : - 25 000,00
Dhs (Vingt cinq mille Di-
rhams) pour les lots n°1 et
n°2 ; - 10 000,00 Dhs (Dix
mille Dirhams) pour le lot
n°3.

L'estimation des coûts des
prestations établit par le
maître d'ouvrage, est fixée
à la somme de :

- Lot n° 1 : 1 691 082,00
DHS (Un million cinq cent
quatre-vingt-onze mille
quatre-vingt-deux Dirhams
TTC) ;
- Lot n° 2 : 1 578 343,20
DHS (Un million cinq cent
soixante-dix-huit mille
trois cent quarante-trois Di-
rhams et 20 Cts TTC) ;
- Lot n° 3 : 676 432,80 DHS
(Six cent soixante-seize
mille quatre cent trente-
deux Dirhams et 80 Cts
TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29et 31du décret n° 2-12-
349 du 8 Joumada I 1434
(20 Mars 2013) relatif aux
marchés publics.
Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés de la
Direction provinciale AL-
HAOUZ.

- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bu-
reau précité.
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit déposer électroniquem-
ent via le portail de
marchés publiques :
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma), conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'écono-
mie et des finances n° 20-14
du 8 Kaada 1435 (4 septem-
bre 2014) relatif à la déma-
térialisation des procédures
de passation des marchés
publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 6 du règlement
de la consultation. Notam-
ment la production, pour
les concurrents installés au
Maroc, de la copie certifiée
conforme à l'original du
certificat de qualification et
de classification (Ce certifi-
cat tient lieu du dossier
technique) dans le secteur,
classe minimale et quali-
fication suivants :

- Secteur : A - Qualifica-
tion : A2 - Classe : 4 pour
les lots n°1 et n°2.

- Secteur : A - Qualifica-
tion : A2 - Classe : 5 pour
le lot n°3.

Les entreprises non instal-
lées au Maroc doivent four-
nir le dossier technique tel
que prévu par l'article 6 du
règlement de consultation.
N° 8959/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDU-
CATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION & DE
FORMATION MARRA-
KECH SAFI
DIRECTION PROVIN-
CIALE AL HAOUZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°
02/FDR/2022

Le 01/12/2022 à 11h00, il
sera procédé, au siège de la
Direction Provinciale Al
Haouz-TAHANAOUT à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres « au rabais
ou à majoration » pour Tra-
vaux de construction de 16
blocs sanitaires aux écoles
des douars : ADHAHRA-
SOUGANE-AIT ZBIR-
LALLA TACHAOUTE-
IGUERSGHAIMA-TIZI N
SOUKDAL-ASSAKA-
IGROUKA-SSAIT AABED-
IGUERDOUDANE- ENKI-
BIEINE-LAMGHARIENE-
AIT BEN AALLA-
G D M N E - T I O U A R -
DIOUINE et AIT BELKASS.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés au sein de la
Direction provinciale Al
HAOUZ- TAHANAOUT.
Il peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés de l'Etat :
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma).

Le cautionnement provi-
soire est fixé à : 34 000,00
Dhs (Trente-quatre mille
Dirhams).
L'estimation des coûts des
prestations établit par le
maître d'ouvrage, est fixée

à la somme de : 1 646
476,80 DHS (Un million six
cent quarante-six mille
quatre cent soixante-seize
Dirhams et 80 Cts TTC)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29et 31du décret n° 2-12-
349 du 8 Joumada I 1434
(20 Mars 2013) relatif aux
marchés publics.
Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés de la
Direction provinciale AL-
HAOUZ.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bu-
reau précité.
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit déposer électroniquem-
ent via le portail de
marchés publiques :
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma), conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'écono-
mie et des finances n° 20-14
du 8 Kaada 1435 (4 septem-
bre 2014) relatif à la déma-
térialisation des procédures
de passation des marchés
publics.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit déposer électroniquem-
ent via le portail de
marchés publiques :
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma), conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'écono-
mie et des finances n° 20-14
du 8 Kaada 1435 (4 septem-
bre 2014) relatif à la déma-
térialisation des procédures
de passation des marchés
publics.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit déposer électroniquem-
ent via le portail de
marchés publiques :
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma), conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'écono-
mie et des finances n° 20-14
du 8 Kaada 1435 (4 septem-
bre 2014) relatif à la déma-
térialisation des procédures
de passation des marchés
publics.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit déposer électroniquem-
ent via le portail de
marchés publiques :
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma), conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'écono-
mie et des finances n° 20-14
du 8 Kaada 1435 (4 septem-
bre 2014) relatif à la déma-
térialisation des procédures
de passation des marchés
publics.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit déposer électroniquem-
ent via le portail de
marchés publiques :
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma), conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'écono-
mie et des finances n° 20-14
du 8 Kaada 1435 (4 septem-
bre 2014) relatif à la déma-
térialisation des procédures
de passation des marchés
publics.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit déposer électroniquem-
ent via le portail de
marchés publiques :
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma), conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'écono-
mie et des finances n° 20-14
du 8 Kaada 1435 (4 septem-
bre 2014) relatif à la déma-
térialisation des procédures
de passation des marchés
publics.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit déposer électroniquem-
ent via le portail de
marchés publiques :
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma), conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'écono-
mie et des finances n° 20-14
du 8 Kaada 1435 (4 septem-
bre 2014) relatif à la déma-
térialisation des procédures
de passation des marchés
publics.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit déposer électroniquem-
ent via le portail de
marchés publiques :
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma), conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'écono-
mie et des finances n° 20-14
du 8 Kaada 1435 (4 septem-
bre 2014) relatif à la déma-
térialisation des procédures
de passation des marchés
publics.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit déposer électroniquem-
ent via le portail de
marchés publiques :
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma), conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'écono-
mie et des finances n° 20-14
du 8 Kaada 1435 (4 septem-
bre 2014) relatif à la déma-
térialisation des procédures
de passation des marchés
publics.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit déposer électroniquem-
ent via le portail de
marchés publiques :
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma), conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'écono-
mie et des finances n° 20-14
du 8 Kaada 1434 (20 mars
2013) relatif aux marchés
publics.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit déposer électroniquem-
ent via le portail de
marchés publiques :
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma), conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'écono-
mie et des finances n° 20-14
du 8 Kaada 1434 (20 mars
2013) relatif aux marchés
publics.

(Cent quarante-six mille
huit cent quatre-vingts Di-
rhams TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27
et 29 et 31 du décret n° 2-
12-349 du 8 Joumada I 1434
(20 Mars 2013) relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés de la
Direction provinciale AL
HAOUZ.

- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bu-
reau précité.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit déposer électroniquem-
ent via le portail de
marchés publiques :
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma), conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'écono-
mie et des finances n° 20-14
du 8 Kaada 1435 (4 septem-
bre 2014) relatif à la déma-
térialisation des procédures
de passation des marchés
publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 6 du règlement
de la consultation.
N° 8961/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDU-
CATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DU SPORT
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation
Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El
Kelaa des Sraghna
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 09/ KELAA/2022

Le 05/12/2022 à 10 H, il
sera procédé, dans la salle
des réunions de la direction
provinciale d'El Kelaa des
Sraghna, à l'ouverture des
plis des architectes relatifs
à la consultation architectu-
rale concernant :
Etudes architecturales et
suivi des travaux de
construction des vestiaires
et des terrains de sport au
lycée collégial Al Atlas à la
commune Zemrane, provin-
ce d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut
être retiré auprès du bu-
reau des marchés relevant
du service des affaires ad-
ministratives et financières
de la Direction provinciale
à El Kelaa des Sraghna, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics «
[www.marchespublics.gov-
ma](http://www.marchespublics.gov-
ma)».

Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de : (810 000,00
DH) Huit Cent dix mille
Dirhams.

Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 100, 101 et 102
du décret N° 2-12-349 du
08 Joumada I 1434 (20 mars
2013) relatif aux marchés
publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
des marchés relevant du
service des affaires admi-
nistratives et financières de
la Direction provinciale à El
Kelaa des Sraghna ;
- Soit envoyer les plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bu-
reau précité ;
- Soit les remettre au prési-
dent de la jury au début de
la séance et avant l'ou-
verture des plis ;
- Soit les transmettre par
voie électronique dans le
portail des marchés pub-
lics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation architectu-
rale.
N° 8962/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ELKLA
DES SRAGHNA
CERCLE D'ELKELAA
AHL GHABA
CAIDAT LOUNASDA OD
YAAGOUB
COMMUNE ZNADA
Avis d'appel d'offres
ouvert N° 01/2022
Le 07/12/2022 à 11h du
matin sera procédé à la
salle des réunions de la
commune de ZNADA à
l'ouverture des plis relative
à l'appel d'offres ouvert
sur offre de prix pour :
Travaux d'alimentation
d'eau potable des douars
de : Mghinia , Moulay
Tahar et ouladbelaloua
commune znada province
d'elkelaasraghna.
-Le cautionnement provi-
soire : 18.000,00dh(dix huit
milledirhams).
L'estimation des coûts des
travaux établie par le ma-
ître d'ouvrage est fixée :un
millionvingt deux mille
deux cent trente sept di-
rhams 30 cts
(1.022.237,30dh) TTC.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du bureau
technique de la commune
znadaet il peut être égale-
ment téléchargé à partir du
portail des marchés publics
de l'Etat :[www.marchespub-
lics.gov.ma](http://www.marchespub-
lics.gov.ma)
Le contenu ainsi que les
dossiers des prestations
des concurrents doivent
être conformes aux disposi-
tions des articles 27 et 29 et
31 du décret n° 2-12-349 du
8 joumada I 1434 (20 mars
2013) relatif aux marchés
publics.
Les concurrents peuvent :
• soit déposer leurs plis
contre récépissé au bureau
technique de la commune.
• soit les envoyés par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bu-
reau précité.
• soit les remettre directem-
ent au président de la
commission d'appel d'of-
fres au début de la séance et
avant l'ouverture des plis.
• Soit le Déposer sous for-
mat électronique au portail
des marchés publics
conformément à l'arrêté du
Ministre de l'économie et
des finances n°20-14 du
04/09/2014.
*Les pièces justificatives à
fournir sont celles indi-
quées à l'article 9 du régle-
ment de la consultation
N° 8963/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DES SPORTS
AREF de Casablanca
- Settat
Direction Provinciale
El Fida Mers Sultan
Service des Affaires
Administratives
et Financières,
des Constructions,
des Equipements
et du Patrimoine
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTS au
"rabais ou à majoration"
N° 07/1/22

Il sera procédé le 02 décembre 2022 à 10 heures, dans les Locaux de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan (sise à 24 Rue de Rome Casablanca) à l'Ouverture, des plis relatifs à l'appel d'offres au "rabais ou à majoration" relatifs aux Travaux d'Aménagement du centre préfectoral des ressources pour l'enseignement préscolaire, relevant de la Direction Provinciale EL FIDA MERS SULTAN. L'Estimation du Maître d'ouvrage : 106674,00 Dirhams TTC (cent six mille six cent soixante-quatorze Dirhams, Toutes taxes comprises).

Le montant de la Caution Provisoire : 2500,00 dirhams (deux mille cinq cent dirhams)
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine de la direction provinciale El Fida Mers Sultan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Il peut également être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 1 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret précité.

Les concurrents peuvent soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Affaires Administratives, Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN, sise à l'adresse précitée ; soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité ; soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 KAADA 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ; soit les remettre au président de la commission de l'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture

des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de consultation.
N° 8967/PA

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour
l'Efficacité Énergétique
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert
N°10/2022
Séance Publique
Le 02 Décembre 2022 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour «LA CONCEPTION ET LA REALISATION D'OUTILS DE COMMUNICATION ET DES OBJETS PROMOTIONNELS DE L'AMEE».

Ces prestations devront être livrées au niveau:
• Espace les Patios Angle Avenue Anakhil, Avenue Mehdi Benbarka, Hay Riad Rabat
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma
Ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics. Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

Le cautionnement provisoire est de Vingt mille dirhams (20 000,00 DH).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Un million trente-six mille trois cent vingt Dirhams toutes taxes comprises
- (1 036 320,00 DH TTC)
Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les Echantillons exigés par le dossier d'appels d'offres doivent être déposés au plus tard le 01 Décembre 2022 à 16 heures, dans les bureaux de l'AMEE à Rabat, conformément aux stipulations de l'article 34 du décret n°2-12-349 du 20 mars 2013.

- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 4-8-9-12 du règlement de consultation.
N° 8967/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation
Marrakech Safi
Direction Provinciale
d'El Kelaa des Sraghna
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N°
23/INV/2022
(Séance publique)

Le 06/12/2022 à 10 H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF Marrakech -Safi, avenue Youssef Ibn Tachfine El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis, ayant pour objet :

L'acquisition du matériel d'enseignement d'éducation physique au profit des lycées collégiaux relevant de la direction provinciale à EL Kelaa des Sraghna, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : - (10 000,00 DH) Dix mille dirhams ;
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage (T.T.C) est fixé à la somme de : - (384 984,00 DH) Trois cent quatre vingt quatre mille neuf cent quatre vingt quatre dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
• Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

La date de dépôt des échantillons et de la documentation, comme indiqués à l'article 24 du CPS, à la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna

(bureau des marchés) est jusqu'à la veille de la date d'ouverture des plis, avant 15H00.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 8968/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation
Marrakech Safi
Direction Provinciale
d'El Kelaa des Sraghna
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 24/INV/2022
(Séance publique)

Le 06/12/2022 à 10 H 30 mn, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF Marrakech -Safi, avenue Youssef Ibn Tachfine El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis, ayant pour objet :

L'acquisition du matériel d'enseignement au profit des salles de l'éducation

inclusive aux écoles primaires relevant de la direction provinciale à EL Kelaa des Sraghna, en lot unique.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (3 500,00 DH) Trois mille cinq cent dirhams ;
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage (T.T.C) est fixé à la somme de : (139 440,00 DH) Cent trente neuf mille quatre cent quarante dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif

aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;

• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
• Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

La date de dépôt des échantillons et de la documentation, comme indiqués à l'article 24 du CPS, à la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna (bureau des marchés) est jusqu'à la veille de la date d'ouverture des plis, avant 15H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 8969/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
وإدارة أقاليم البوادي
إقليم الوادي
الكلية العامة
قسم المصروفات

425
رقم طلب رقم
07 نوفمبر 2022
معلق بفتح البحث العمومي لمشروع استغلال منقح ملكية

المادة الأولى:
يفتح بحث العمومي ابتداء من يوم 04 نوفمبر 2022 بفتح جبهة أولاد صالح ويتعلق الأمر بمشروع استغلال منقح من طرف شركة MALKITRA جبهة أولاد صالح إقليم الوادي.

المادة الثانية:
يودع ملف البحث العمومي مرفقا بهذا القرار وكذا السجل أو السجلات الممدة لتلقي ملاحظات واقتراحات العموم بفتح جبهة أولاد صالح، طيلة 15 يوما وهي مدة البحث العمومي.
يقي هذا القرار ملصقا بفتح الجماعة المذكورة أعلاه لمدة 5 أيام قبل افتتاح البحث العمومي وكذا طيلة 15 يوما وهي مدة البحث العمومي.

N°8964/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
TAROUDANT

المملكة المغربية
وزارة التجهيز والماء
ال مديرية الإقليمية بتارودانت

Avis rectificatif et de report d'Appel d'Offres n°21/2022

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant porte à la connaissance du public que le dossier d'Appel d'offres n° 21/2022 du 16/11/2022 à 10 H, relatif à la réalisation des Essais de Contrôle et suivi de la qualité des Travaux de dédoublement de la RNC reliant la Zone Industrielle d'Ouled Teima à la RN10 (Voie expresse) au PK 64+000, Province de Taroudant a subi une rectification au niveau de la qualification de mandécocomme suit :

• Pour les entreprises installées au Maroc :
Copie du certificat de qualification certifié conforme à l'original faisant ressortir :

ACTIVITE : CQ QUALIFICATION EXIGEE : CQ,4 et CQ,5 CATEGORIE : 2

Au lieu de :
ACTIVITE : CQ QUALIFICATION EXIGEE : CQ,4 CATEGORIE : 2

Et reporté au 24/11/2022 à 10h

Le reste est inchangé.

N°8965/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION
GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE
DE GUELMIM
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET MARCHES
Avis d'appel d'offres
ouvert

N° 09 /PRDTS / 2022
 Le 02 Décembre 2022 à 12h00 min Il sera procédé, à la salle n° 02 du Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les Travaux de construction d'un logement d'infirmier au douar Iguissel de la commune d'Abaynou -Province de Guelmim.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division du Budget et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix mille Dirhams (10.000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante Dirhams et zéro centime (383.460,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 - Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province;

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 8970/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE DE
CULTURE ET DE
COMMUNICATION
 Département
 de la Jeunesse
 Direction Régionale
 Marrakech Safi
 Direction Provinciale
 De SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES
N° 05 /2022

Le 02 Décembre 2022 à 10 heures il sera procédé en séance publique, dans le bureau de Monsieur le Directeur provincial de la jeunesse à SAFI, sis rue Jbel Ayachi, Quartier R Hat Rih SAFI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix

Marché N°05/2022 concernant :
TRAVAU D'ACHEVEMENT DE RECONSTRUCTION DU SIEGE DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE LA JEUNESSE DE SAFI

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Mr le Directeur Provincial Secteur de la Jeunesse à SAFI sis rue Jbel Ayachi, Quartier R'Hat Rih SAFI ; il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40 000,00 Dirhams (QUARANTE Mille dirhams) L'estimation du cout des prestations établie par l'administration est fixé à la somme de : 800 044.80 dhs TTC (HUIT CENT MILLE QUARANTE QUATRE DHS ET QUATRE VINGT CTS TTC).

Le contenu, le dépôt ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le Directeur Provincial du Secteur de la Jeunesse à SAFI, rue Jbel Ayachi, Quartier R'Hat Rih SAFI.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de Mr le Directeur Provincial Secteur de la Jeunesse à SAFI, rue Jbel Ayachi, Quartier R'Hat Rih SAFI.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit l'envoyer la soumission par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation
N° 8971/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
DIRECTION GENERALE
DE LA METEOROLOGIE
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°36/2022/DGM
 Réservé aux Petites et Moyennes Entreprises Nationales
 Coopérative et Auto-entrepreneur.

Le 02/12/2022 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de la Direction Générale de la Météorologie, Boulevard Mohamed TayebNaciri, Hay Hassani, à Casablanca, à l'ouverture des plis relative à l'Appel d'Offres ci-joint concernant l'appel d'Offres sur Offres de prix N°36/2022/DGMrelatif à la Maintenance des équipements informatique et des logiciels de la sécurité et du réseau informatique de la Direction Générale de

la Météorologie (Diverses Préfectures).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux de la Direction Générale de la Météorologie, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics(www.marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de1 400 400.00DhsTTC (Un Million Quatre Cent mille Quatre Cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent Soit :
 - Déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de la Direction Générale de la Météorologie,Boulevard Mohamed Tayeb Naciri, Hay Hassani, à Casablanca.
 - Les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°20-14 du 08Kaada 1435 (04Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux
 Le 22/11/2022 à 10H00 à la Direction générale de la Météorologie.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.
N° 8972/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
COMMUNE DE SIDI
EL MAKHFI
REGIE DE RECETTES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 05 / 2022

Le mercredi 14 Décembre 2022, à 11 heures, il sera procédé au siège de la Commune de Sidi El Makhfi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre des prix concernant l'affermage du parc auto à sidi Addi à compter de la date fixée dans l'ordre de service ou l'autorisation d'exploitation au 31 Décembre 2023.

Le montant du cautionnement provisoire du parc auto à Sidi Addi est fixé à la somme de : 5 000.00 dirhams ;

Le montant d'exploitation de ce parc auto est fixé en se basant sur l'estimation établie par la commission administrative chargée de l'estimation à la somme de ; 30 000.00 dirhams .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la régie de recettes de la commune de sidi el

makhfi. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

- Le contenu, la présentation et ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du jourmada 1 1434 . 20/ 03/ 2013 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau de la régie de recettes de la commune.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée;

- Soit les envoyer par le portail des marchés public.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par chaque concurrent sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 20-12 - 349 relatif aux marchés publics.

Sidi el makhfi le : 31 / 10 / 2022

N° 8973/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
COMMUNE
DE SIDI EL MAKHFI
REGIE DE RECETTES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 06 / 2022.

Le mercredi 14 Décembre 2022 à 12 heures, il sera procédé au siège de la Commune de Sidi El Makhfi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre des prix concernant l'affermage du souk hebdomadaire de sidi Addi à compter de la date fixée dans l'ordre de service ou l'autorisation d'exploitation au 31 Décembre 2023.

Le montant du cautionnement provisoire du souk est fixé à la somme de : 10.000.00 Dirhams.

Le montant d'exploitation de ce souk est fixé en se basant sur l'estimation établie par la commission administrative chargée de l'estimation à la somme de ; 40 000.00 dirhams .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la régie de recettes de la commune de sidi el makhfi. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

- Le contenu, la présentation et ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du jourmada 1 1434 . 20/ 03/ 2013 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau de la régie de recettes de la commune.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée;

- Soit les envoyer par le portail des marchés public.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par chaque concurrent sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 20-12 - 349 relatif aux marchés publics. .

N° 8974/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
BENI-MELL
AL- KHENIFRA
PROVINCE
DE BENI-MELLAL
CERCLE DE
BENI-MELLAL
CAÏDAT OULED-YAICH
COMMUNE
OULED-YAICH
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 01 /S.R./R/ 2022

- Le 06/12/2022 à 10 Heures du matin il sera procédé dans la salle des réunions de la commune des Ouled-yaich à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Affermage des souks hebdomadaire (Djamaa) d'Ouled-yaich et (Tlate) de bazzaza commune ouled yaich province de Beni Mellal pour l'année 2023.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au près du service de la régie de recettes de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à 100 000.00 dhs (cent mille dhs).

-L' estimation du prix Affermage des souks hebdomadaire (Djamaa) d'Ouled-yaich et (Tlate) de bazzaza établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 1 200 000.00 dhs(un million deux cent mille dhs)

• Le contenu ; la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

• Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune des Ouled-yaich.
 - Soit les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la commune.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévue par l'article 5 du règlement de consultation.

N.B : Si l'affermage n'est pas effectué à la date limite ci haut, l'ouverture des plis se renouvellera le jeudi et mardi de chaque semaine à la même heure et au même endroit jusqu'à l'affermage de ce patrimoine conformément aux

lois et réglementations en vigueur.

N° 8975/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche Maritime
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'AGRICULTURE
DE BENI-MELLAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
33/2022/DPA/4/FIDA
Du 01/12/2022 A 10
Heures

Le Jeudi Premier Décembre Deux Mille Vingt Deux(01/12/2022) à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : Achat des produits vétérinaires au profit des éleveurs des communes territoriales d'Aghbala, Boutferda, Tizi N'isly et Naour de la province de Beni Mellal, dans le cadre du Projet de Développement Rural des Montagnes de l'Atlas (PDRMA).

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du Service Support (Bureau des marchés) de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, sise au Quartier Administratif, Rue de Safi, Béni Mellal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Neuf Mille Dirhams (9 000,00 dh).

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent Quatre Vingt Dix Sept Mille Sept Cent Vingt Sept Dirhams et 50 centimes (297 727,50 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal

- Soit déposer par voie électronique sur le Portail des Marchés Publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation dudit appel d'offre.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 8976/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE L'ÉDUCATION
 NATIONALE,
 DU PRÉSCOLAIRE
 ET DES SPORTS
 Académie Régionale
 d'Éducation
 et de Formation
 Région de Casablanca -
 Settat
 Direction provinciale
 d'El-Jadida
 AVIS DE LA
 CONSULTATION
 ARCHITECTURALE
 N° 03J/CA/INV/2022

Le 09/12/2022 à 11h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida M.E.N.P.S relevant de l'AREF Casablanca - Settat, Boulevard Ibn Toumert El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à La Consultation Architecturale ayant pour objet : Études Architecturales et Suivi Des Travaux de Construction de cinquante(50) Espaces Pré-scolaires aux Communes territoriales relevant de la province d'El-Jadida Comme suit :

- Quarante cinq (45) Espaces Pré-scolaires Type 1 composés d'une (01) salle de classe et ses annexes UN (01) à la Commune territoriale CHAIBATE, TROIS (03) à la Commune territoriale CHTOUKA , DEUX (02) à la Commune territoriale El Jadida, un (01) à la Commune territoriale HAOUZIA, Un (01) à la Commune territoriale LBIR JDID, CINQ (05) à la Commune territoriale METTOUH, Un (01) à la Commune territoriale OULAD HAMDANE, TROIS (03) à la Commune territoriale MOULAY ABDELLAH, Un (01) à la Commune territoriale OULAD AISSA, Un (01) à la Commune territoriale OULAD RAHMOUNE, Six (06) à la Commune territoriale OULED HCINE, TROIS(03) à la Commune territoriale OULAD GHANEM, Trois (03) à la Commune territoriale SIDI ALI BEN HAMDOUCHE, Trois (03) à la Commune territoriale SIDI SMAIL, Trois (03) à la Commune territoriale ZAOUIAT LAKOUACEM, Deux (02) à la Commune territoriale BOULOUANE, Deux (02) à la Commune territoriale LAGHDIRA, Deux (02) à la Commune territoriale SIDI MHAMED AKHDIM et DEUX (02) à la Commune territoriale ZAOUIAT SAISS.

- cinq (05) Espaces Pré-scolaires Type 2 composés de deux (02) salles de classe et ses annexes Un (01) à la Commune territoriale EL JADIDA, QUATRE (04) à la Commune territoriale AZEMMOUR.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 11000000,00(ONZEMILLIONS DE DIRHAMS HT) Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du Ser-

vice Construction, Equipements et Patrimoine à la Direction Provinciale d'El-Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service Construction, Equipements et Patrimoine à la direction provinciale d'El-Jadida.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les Echantillons et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division des Ressources Financières et Humaines au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 01 Décembre 2022 à 16 Heures 30 min
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 8984/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'AZILAL
 SECRETARIAT
 GENERAL
 D.R.F.H
 AVIS D'APPELS
 D'OFFRES OUVERTS
 N° : 99 /2022 /B.G/PAZ
 Le 02 Décembre 2022 à 12 heures ; il sera procédé au bureau de monsieur le Secrétaire Général à la Province d'Azilal à l'ouverture du plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix, pour : Achat de matériel et mobilier de bureau au profit du Secrétariat Général et des Postes de Commandement de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de Division des Ressources Financières et Humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux mille cinq cent dirhams, 00 Cts (2.500,00 DH).
 L'estimation des couts des

prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Cent Quarante Mille Trois Cent Cinquante-Deux dirhams 00 Centimes (140 352,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
 - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division des Ressources Financières et Humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
 - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les Echantillons et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division des Ressources Financières et Humaines au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 01 Décembre 2022 à 16 Heures 30 min
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 8985/PA

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/10/2022 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 DENOMINATION: « EGYPTONTEX» SARL AU
 OBJET : MARCHAND IMPORTATEUR.
 SIEGE SOCIAL : 45, RUE ABDELKADER MOUF-TAKAR, ETAGE 2, APPT N°4, CASABLANCA.
 DUREE : 99 ans.
 CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit :

- MR ALI FIKRI ABDEL-GAWWAD ELHAROUN 1000 PARTS SOCIALES TOTAL : 1000 PARTS SOCIALES
- ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
- GERANCE : La société est gérée par MR ALI FIKRI ABDELGAWWAD ELHAROUN pour une durée illimitée.
- DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 07/11/2022 sous le N° 844983, RC N° 561291
- Pour Extrait et Mention LA GERANCE

N° 8986/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale,
 du Pré-scolaire et des Sports

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 REGION CASABLANCA - SETTAT
 DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

APPEL D'OFFRES AU « RABAI OU A MAJORATION »
 N° : 21J/INV/2022 (En Lot Unique)

Le 07/12/2022 à 12H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El Jadida , Boulevard Ibn Toumert El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre au « RABAI OU A MAJORATION », ayant pour objet: Travaux de mise à niveau des Blocs Sanitaires des Unités scolaires, relevant des Communes Territoriales, Province d'El Jadida (En lot unique) :

N° Lot	Objet	Cautions provisoires	Estimation En Dirhams TTC
1	Travaux de mise à niveau des blocs sanitaires de quarante-huit (48) unités scolaires relevant de dix-huit (18) communes territoriales, Province d'El Jadida.	5 000.00 DHS cinq Mille dirhams	486 000.00 Quatre Cent Quatre Vingt-six Mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale d'El Jadida, service de construction, d'équipements et de patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Les concurrents installés au Maroc doit fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°8982/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale,
 du Pré-scolaire et des Sports

Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Casablanca - Settat
 Direction provinciale d'El-Jadida

APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 20J/INV/2022

Le 07/12/2022 à 11H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida M.E.N.P.S relevant de l'AREF Casablanca - Settat, Boulevard Ibn Toumert El Jadida 24000, l'ouverture des plis de l'appel d'offre sur offres de prix relatifs aux :

Objet	Estimation des études du maître d'ouvrage en Dirhams TTC
<p>Études Techniques «Suivi Des Travaux de Construction de cinquante (50) Espaces Pré-scolaires aux Communes territoriales relevant de la province d'El-Jadida Comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quarante cinq (45) Espaces Pré-scolaires Type 1 composés d'une (01) salle de classe et ses annexes UN (01) à la Commune territoriale CHAIBATE, TROIS (03) à la Commune territoriale CHTOUKA , DEUX (02) à la Commune territoriale El Jadida, un (01) à la Commune territoriale HAOUZIA, Une (01) à la Commune territoriale LBIR JDID, CINQ (05) à la Commune territoriale METTOUH, Un (01) à la Commune territoriale OULAD HAMDANE, TROIS (03) à la Commune territoriale MOULAY ABDELLAH, Un (01) à la Commune territoriale OULAD AISSA un (01) à la Commune territoriale OULAD RAHMOUNE, Six (06) à la Commune territoriale OULED HCINE, TROIS(03) à la Commune territoriale OULAD GHANEM, Trois (03) à la Commune territoriale SIDI ALI BEN HAMDOUCHE, Trois (03) à la Commune territoriale SIDI SMAIL, trois (03) à la Commune territoriale ZAOUIAT LAKOUACEM, Deux (02) à la Commune territoriale BOULOUANE ,Deux (02) à la Commune territoriale LAGHDIRA Deux (02) à la Commune territoriale SIDI MHAMED AKHDIM DEUX (02) à la Commune territoriale ZAOUIAT SAISS. ➤ cinq (05) Espaces Pré-scolaires Type 2 composés de deux (02) salles de classe et ses annexes Un (01) à la Commune territoriale EL JADIDA, QUATRE (04) à la Commune territoriale AZEMMOUR. 	150 000 ,00 (Cent Cinquante Mille Dirhams TTC)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction provinciale d'ELIADIDA, Service Constructions, Equipements et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception auprès Service Constructions, Equipements et Patrimoine, direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Les certificats d'agrément, domaine d'activité : D14, D15, et D16 délivrés par le Ministère de l'Équipement instauré par le Décret n° 2-98-984 du 4 hjsja 1479 (22/3/1999) et l'arrêté du ministre de l'équipement et du transport n° 2053-13 du 19 chaabna 1434 (26 juin 2013)
 * Pour les entreprises non installées au Maroc : Doivent présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation

N°8983/PA

«FICASUD» SARL
61, Rue Yougoslavie,
Passage Ghandouri
Bloc F n° 7 Guélliz
Marrakech
Tel: 05 24 44 77 29 /
05 24 42 32 81
Fax: 05 24 44 76 77
SOCIETE «PROPERTY
MANAGEMENT MAR-
RAKECH»
SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE
D'ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 5.000,00
DIRHAMS
SIEGE SOCIAL: VILLA
N° 31, RESIDENCE DAR
LAMIA, CERCLE EL
BOUR, COMMUNE
OUAHAT SIDI BRAHIM,
DOUAR OULED BELAA-
GUID MARRAKECH.
DISSOLUTION DE LA
SOCIETE

Aux termes de l'assemblée
générale extraordinaire
datée du 22/09/2022, il a
été décidé :

1- La dissolution anticipée
de la société suivant
l'article 42 des statuts de la
société ;

2- La nomination de Mr
MUETH HUGO, JEAN-
PIERRE comme liquida-
teur unique ;

3- Que le siège de la liqui-
dation est fixé à : VILLA
N° 31, RESIDENCE DAR
LAMIA, CERCLE EL
BOUR, COMMUNE OUA-
HAT SIDI BRAHIM,
DOUAR OULED BELAA-
GUID MARRAKECH ;

4- Questions diverses.
Le dépôt légal a été effectu-
é au greffe du Tribunal
de Commerce de Marra-
kech, le 18/10/2022, sous
le n° 140484.

Pour extrait et mention
N° 8987/PA

FICASUD SARL AU
61, Rue Yougoslavie,
Passage Ghandouri, Bloc
F Bureau n° 7
Guélliz Marrakech
Tel: 05 24 44 77 29 /
42 32 81
Fax: 05 24 44 76 77
«FERNAND» S.A.R.L.

I . CONSTITUTION
D'UNE SOCIETE A RES-
PONSABILITE LIMITEE
Aux termes d'un acte sous
seing privé à Marrakech, il
a été établi les statuts
d'une société à responsabi-
lité limitée avec les caracté-
ristiques suivantes :

DENOMINATION
« FERNAND » S.A.R.L.
OBJET
La société a pour objet
pour son compte que pour
le compte des tiers ;

- Décoration d'intérieur ;
- Fabrication d'objet de décoration ;
- L'importation et l'exportation de tous produits ;
- Fabrication de mobilier en tout genre ;
- La prise de participation ou d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet de même nature.

SIEGE SOCIAL
CERCLE EL BOUR, COM-
MUNE EL OUIDANE,
PROPRIETE MABROUK -
MARRAKECH
CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à
la somme de 100.000,00
DH (Cent Mille dirhams)

divisé en 1000 parts de 100
DH chacune entièrement
souscrites, libérées et attri-
buées aux associés propor-
tionnellement à savoir :

* Mme JULIE SERGINE
QUAZZA apporteur en numéraire
510
Parts

* Mr GREGORY CHRIS-
TIAN ETIENNE PINGREE
apporteur en numéraire
490 Parts

Soit au total Mille parts
1000 parts

GERANCE
Mr GREGORY CHRIS-
TIAN ETIENNE PINGREE

est nommé gérant unique
de la société pour une
durée illimitée avec les
pouvoirs les plus étendus.
ANNEE SOCIALE

L'année sociale commence
le 1er Janvier de chaque
année et finit le 31 Décem-
bre.

II DEPOT LEGAL
Le dépôt légal a été effectu-
é au greffe du Tribunal
de Commerce de Marra-
kech le 17/10/2022, sous
le numéro 140415.

Pour extrait et mention
N° 8988/PA

«AIDA NAOURA»
S.A.R.L d'associé unique.
CONSTITUTION D'UNE
SOCIETE
A RESPONSABILITE
LIMITEE D'ASSOCIE
UNIQUE

Aux termes d'un acte sous
seing privé à Marrakech, il
a été établi les statuts
d'une société à responsabi-
lité limitée d'associé
unique avec les caractéris-
tiques suivantes :

DENOMINATION
«AIDA NAOURA»
S.A.R.L d'associé unique.
OBJET

La société a pour objet au
Maroc et à l'étranger :

- Toutes opérations immobilières ayant pour but l'achat, la vente, la location, l'aménagement ou l'édification d'immeubles, villas, zones d'habitation, ou complexes touristiques ;
- Toutes activités commerciales et immobilières ;
- Toutes opérations de promotion immobilière ;
- La construction et l'aménagement de toutes constructions ;
- L'achat, la vente de tous produits et matériaux entrant dans les activités ci-dessus ;
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apports, fusions, alliances ou association en participation ;
- La création de fonds de commerce et leurs mises en gérance libre ... ;
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

SIEGE SOCIAL
55, BOULEVARD MOHA-
MED V, IMMEUBLE
JAKAR APPT 33 GUELLIZ
MARRAKECH.

N° 8990/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL
KHENIFRA
PROVINCE DE BENI
MELLAL
CERCLE D'EL KSIBA
CAIDAT DE TAGHZIRT
COMMUNE
DE TANOGHA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N : 05 / 2022

Le 06/12/2022 à 11 h 30,
il sera procédé, au bureau
de monsieur le président
du conseil communal de
TANOGHA, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert sur offres
des prix pour : l'affermage

DUREE: La société est
constituée pour une durée
de 99 années à compter du
jour de sa constitution défi-
nitive.

CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à
la somme de 10.000,00 DH
(Dix Mille dirhams) divisé
en 100 parts de 100 DH
chacune entièrement sous-
crites, libérées et attribuées
à l'associé unique à savoir:

* Mr WELSCH JEREMY
PHILIPPE 100 Parts

Soit au total Cent parts
100 parts

GERANCE
Mr WELSCH JEREMY
PHILIPPE est nommé gé-
rant unique de la société
pour une durée illimitée
avec les pouvoirs les plus
étendus.

ANNEE SOCIALE
L'année sociale commence
le 1er Janvier de chaque
année et finit le 31 Décem-
bre.

II DEPOT LEGAL
Le dépôt légal a été effectu-
é au greffe du Tribunal
de Commerce de Marra-
kech le 21/10/2022, sous
le numéro du registre de
commerce 129981.

Pour extrait et mention
N° 8989/PA

Etude Maître Salima
BELHACHMI
Notaire
02 Rue Oum El Banine
2ème Etage Appt N°3,
Oujda
Tel: 05.36.70.73.30

La Refonte Des Statuts
de la Société
«PETROLIERE
INTERNATIONALE DU
NORD» Par Abréviation
«SPIN» S.A.R.L

Aux termes d'un acte reçu
par Me Salima BEL-
HACHMI, Notaire à Oujda,
en date des 05 et
06/10/2022, enregistré le
11/10/2022, il a été décidé
par les associées «Mr Mo-
hamed MOKANNEF et
Mme Fatima Zahra MO-
KANNEF» de la Société

«PETROLIERE INTERNA-
TIONALE DU NORD» par
A b r é v i a t i o n
«SPIN» S.A.R.L, au capital
de 5.000.000,00 Dirhams
dont le siège social est à
Oujda, Beni Drar, RTE Prin-
cipale N° 27, LA REFONTE
des statuts de ladite société.
Le dépôt légal a été effectu-
é au Tribunal de Com-
merce d'Oujda, le
07/11/2022 sous le nu-
méro 1743.

N° 8990/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

du souk hebdomadaire de
la commune de Tanogha –
province de Beni Mellal.
Pour une durée d'une
année allant du
01/01/2023 jusqu'au
31/12/2023

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du bureau
des recettes de la C.R TA-
NOGHA, il peut être éga-
lement téléchargé à partir
du portail des marchés de
l'Etat www.marches pub-
lics.gov.ma

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
«SEIZE MILLE DHS

(16.000,00dh)

L'estimation de l'ordre de
(100 000,00) Dhs CENTS
MILLE DHS

Le contenu ainsi que les
présentations des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 27 et 29
du décret n° 2-12-349 du 8
journada I 1434
(20/03/2013) relatif aux
marchés publics .

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la C.
T.TANOGHA.

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement
supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'Innovation



AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT DES RESIDENTS EN PHARMACIE

La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca organise le 26 décembre 2022 un concours pour le recrutement de 17 résidents en pharmacie pour le Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochd de Casablanca répartis comme suit :

RESIDENTS CIVILS

• Spécialités Pharmaceutiques, 17 postes répartis comme suit :

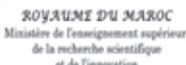
- ✓ 10 postes avec contrat ;
- ✓ 06 postes sans contrat ;
- ✓ 01 poste sans contrat pour les étrangers.

NB : pour les spécialités pharmaceutiques, le diplôme de doctorat doit avoir une ancienneté d'une année au moins.

Les candidats désireux de se présenter au concours doivent obligatoirement et exclusivement :

1. Faire l'inscription en ligne via le lien sur le site de la faculté www.fmcp.ac.ma du 09/11/2022 au 25/11/2022, dernier délai ;
2. Joindre les documents suivants scannés et lisibles :
 - Carte d'identité Nationale ;
 - Diplôme du doctorat ;
 - Attestation d'équivalence pour les diplômés étrangers.

N°8991/PA



AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT DES RESIDENTS EN MEDECINE

La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca organise le 26 décembre 2022 un concours pour le recrutement de 243 résidents en médecine pour le Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochd de Casablanca répartis comme suit :

RESIDENTS CIVILS

• Spécialités médicales, 157 postes répartis comme suit :

- ✓ 115 postes avec contrat ;
- ✓ 38 postes sans contrat ;
- ✓ 04 postes sans contrat pour les étrangers.

• Spécialités chirurgicales, 62 postes répartis comme suit :

- ✓ 39 postes avec contrat ;
- ✓ 21 postes sans contrat ;
- ✓ 02 postes sans contrat pour les étrangers.

• Spécialités de biologie, 15 postes répartis comme suit :

- ✓ 10 postes avec contrat ;
- ✓ 04 postes sans contrat ;
- ✓ 01 poste sans contrat pour les étrangers.

• Résidents du CHU Ibn Rochd de Casablanca, 09 postes répartis comme suit :

- ✓ Spécialités médicales : 06 postes ;
- ✓ Spécialités chirurgicales : 03 postes.

Les candidats désireux de se présenter au concours doivent obligatoirement et exclusivement :

1. Faire l'inscription en ligne via le lien sur le site de la faculté www.fmcp.ac.ma du 09/11/2022 au 25/11/2022, dernier délai ;
2. Joindre les documents suivants scannés et lisibles :
 - Carte d'identité Nationale ;
 - Diplôme du doctorat ;
 - Attestation d'équivalence pour les diplômés étrangers.

N°8992/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 06/12/2022 sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la commune de Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

AVIS N°	O B J E T	CAUTION PROVISOIRE EN DIRHAMS	HEURE D'OUVERTURE DES PLIS
18/CS/2022	L'ENTRETIEN COURANT DES ESPACES VERTS ET JARDINS DE LA VILLE DE SETTAT (LOT N°2) - COMMUNE DE SETTAT - PROVINCE DE SETTAT	19.000,00 dhs Dix neuf Mille dhs	11 h

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service des Marchés (commune de Settat place Med V, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est fixé par le maître d'ouvrage à la somme de : **660.000,00 DHS (six Cent soixante Mille dhs) TTC**

Le Contenu, la présentation et le dépôt des dossiers d'appel d'offres des concurrents doivent répondre aux conditions et formes prévues par les articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune de Settat
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau Précité;
- Soit les déposer par voie électronique au portail du marché public
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
V	3	V1

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°8994/PA



Société de développement local
« CASABLANCA BAÏA S.A »

AVIS RECTIFICATIF N°2

De l'appel d'offres sur offre de prix N° AO/CB/17/2022 relatif aux travaux d'aménagement d'un espace récréatif au niveau de la décharge réhabilitée de

sidi moumen - Casablanca

La société Casablanca Baïa porte à la connaissance des concurrents et du grand public que les modifications suivantes sont apportées à l'appel d'offres N° AO/CB/17/2022 publié le 13 OCTOBRE 2022 dans les journaux LIBERATION N°9743 ET ALITTIHAD ELICHTIRAKI N° 13272 :

1- Report de la date d'ouverture des plis

La date d'ouverture des plis prévue initialement le 15 novembre 2022 à 11heures aura lieu le 21 novembre 2022 à 11heures.

2- Modification apportées au niveau du cahier des charges :

✓ Article 55 DESCRIPTIF DES PRIX

PRIX N° 106 : BETON DE FORME DE 15 CM Y COMPRIS ACIERS

Changement de l'unité de mesure de la forme en béton désignée au prix 105

La réalisation de la forme en béton est rémunérée au mètre carré au lieu du mètre cube

Toutes les autres clauses du cahier des charges restent inchangées.

Le Cahier des Charges rectifié est téléchargeable sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ; et est disponible dans le bureau d'ordre de la société Casablanca Baïa à l'adresse si-dessous :

14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130)Casablanca

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter
La société CASABLANCA BAÏA
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73
casabala@casabala.ma



N°139/PC

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° train	Marrakech	Benguerir	Settat	Berechid	Casa Oualis	Casa voyagers	Aln Sebba	Mohammedia	Rabat Agdal	Rabat Ville	Sala	Sala Talbourct	Kenitra	Sidi yaha	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Meknes al amir	Meknes	Selba syoun	Aln toulouata	Fes	
رقم القطار	مراكش	بكنور	سطات	بريشيد	الدار البيضاء الواليس	الدار البيضاء المسافرين	عين السبع	المحمدية	الرباط آگدال	الرباط المدينة	سلا	سلا تالبوركت	القنيطرة	سیدی یحیی	سیدی سلیمان	سیدی کاسم	مکناس الأمير	مکناس	سبع یون	عين توجلوات	فاس	
121*																						
301						5:40	5:48	5:59	6:31	6:37	6:47	6:53	7:10	7:25	7:44	7:59	8:38	8:47			9:07	9:24
309						6:40	6:48	6:59	7:31	7:37	7:47	7:53	8:13	8:30	8:49	9:05	9:46	9:55	10:06	10:17	10:35	
600*	4:50	5:35	6:39	6:59	7:21	7:30	7:38	7:49	8:21	8:27	8:37	8:43	9:02	9:35	9:53	10:30	10:39				11:13	11:31
602	5:50	6:35	7:39	7:59	8:21	8:30	8:38	8:49	9:21	9:27	9:37	9:43	10:02	10:19	10:38	10:58	11:31	11:42	11:53	12:04	12:25	
141						9:30	9:38	9:49	10:21	10:27	10:37	10:43	11:02	11:35	11:53	12:30	12:39				13:15	13:33
606	7:50	8:35	9:39	9:59	10:21	10:30	10:38	10:49	11:21	11:27	11:37	11:43	12:02	12:19	12:38	12:54	13:33	13:42	13:53	14:04	14:25	
143						11:30	11:38	11:49	12:21	12:27	12:37	12:43	13:02	13:35	13:53	14:30	14:39				15:15	15:33
600	9:50	10:35	11:39	11:59	12:21	12:30	12:38	12:49	13:21	13:27	13:37	13:43	14:02	14:19	14:38	14:54	15:33	15:42			16:01	16:22
v13245	10:50	11:35	12:09	12:29	13:21	13:30	13:38	13:49	14:21	14:27	14:37	14:43	15:02	15:35	15:53	16:30	16:39				16:58	17:19
604	11:50	12:35	13:39	13:59	14:21	14:30	14:38	14:49	15:21	15:27	15:37	15:43	16:02	16:19	16:38	16:54	17:33	17:42	17:53	18:04	18:25	
606	12:50	13:35	14:39	14:59	15:21	15:30	15:38	15:49	16:21	16:27	16:37	16:43	17:02	17:35	17:53	18:30	18:39				19:15	19:33
608	13:50	14:35	15:39	15:59	16:21	16:30	16:38	16:49	17:21	17:27	17:37	17:43	18:02	18:19	18:38	18:54	19:33	19:42	19:53	20:04	20:25	
620	14:50	15:35	16:39	16:59	17:21	17:30	17:38	17:49	18:21	18:27	18:37	18:43	19:02	19:35	19:53	20:30	20:39				21:15	21:33
622	15:50	16:35	17:39	17:59	18:21	18:30	18:38	18:49	19:21	19:27	19:37	19:43	20:02	20:19	20:38	20:54	21:33	21:42			22:18	22:39
624	16:50	17:35	18:39	18:59	19:21	19:30	19:38	19:49	20:21	20:27	20:37	20:43	21:02	21:35	21:53	22:30	22:39				23:15	23:33
626	17:50	18:35	19:39	19:59	20:21	20:30	20:38	20:49	21:21	21:27	21:37	21:43	22:02	22:35	22:53	23:30	23:39				0:12	0:33
MA						21:35	21:43	21:54	22:26	22:32	22:42	22:48	23:07	23:23	23:41		0:28				1:03	1:24
628	19:00	19:45	20:49	21:09	21:31	21:40	21:48	21:59	22:31	22:37	22:47	22:53	23:12	23:45	0:03		0:49				1:27	1:48
139						22:45	22:53	23:04	23:36	23:42	23:52	24:02	24:21	24:49		0:23	0:40				1:28	1:49
MT	21:00	21:46	22:49	23:10	23:34	23:48	23:59	0:34	0:52	1:00	1:13	1:20	1:44		2:30	3:17						

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° train	Fes	Aln toulouata	Selba syoun	Meknes	Meknes al amir	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Sidi yaha	Kenitra	Sala Talbourct	Sala	Rabat Ville	Rabat Agdal	Mohammedia	Aln Sebba	Casa voyagers	Casa Oualis	Berechid	Settat	Benguerir	Marrakech	
رقم القطار	فاس	عين توجلوات	سبع یون	مکناس	مکناس الأمير	سیدی کاسم	سیدی سلیمان	سیدی یحیی	القنيطرة	سلا تالبوركت	سلا	الرباط المدينة	الرباط آگدال	المحمدية	عين السبع	الدار البيضاء المسافرين	الدار البيضاء الواليس	بريشيد	سطات	بكنور	مراكش	
104*	3:42					6:12	6:25	6:38	7:08	7:18	7:22	7:35	7:40	7:52	8:12	8:23	8:35	8:44	9:06	9:30	10:31	11:54
106*	5:40	5:54	6:04	6:17	6:22	7:04	7:17	7:39	8:00	8:18	8:22	8:35	8:40	9:12	9:23	9:35	9:44	10:06	10:30	11:31	12:54	
170*	6:10	6:23	6:33	6:46																		
110	6:40					8:04	8:17	8:39	9:00	9:18	9:22	9:35	9:40	10:12	10:23	10:35	10:44	11:06	11:30	12:31	13:54	
112	7:40	7:54	8:04	8:17	8:22	9:04	9:17	9:39	10:00	10:18	10:22	10:35	10:40	11:12	11:23	11:35	11:44	12:06	12:30	13:31	14:54	
114	8:40					10:04	10:17	10:39	11:00	11:18	11:22	11:35	11:40	12:12	12:23	12:35	12:44	13:06	13:30	14:31	15:54	
116	9:40	9:54				11:04	11:17	11:39	12:00	12:18	12:22	12:35	12:40	13:12	13:23	13:35	13:44	14:06	14:30	15:31	16:54	
118	10:40					12:17	12:30	12:51	13:10	13:18	13:22	13:35	13:40	14:12	14:23	14:35	14:44	15:06	15:30	16:31	17:54	
120	11:40	11:54	12:04	12:17	12:22	13:04	13:17	13:39	14:00	14:18	14:22	14:35	14:40	15:12	15:23	15:35	15:44	16:06	16:30	17:31	18:54	
122	12:40					14:04	14:17	14:39	15:00	15:18	15:22	15:35	15:40	16:12	16:23	16:35	16:44	17:06	17:30	18:31	19:54	
124	13:40	13:54				15:04	15:17	15:39	16:00	16:18	16:22	16:35	16:40	17:12	17:23	17:35	17:44	18:06	18:30	19:31	20:54	
142	14:40					16:17	16:30	16:51	17:10	17:18	17:22	17:35	17:40	18:12	18:23	18:35	18:44	19:06	19:30	20:31	21:54	
128	15:40	15:54	16:04	16:17	16:22	17:04	17:17	17:39	18:00	18:18	18:22	18:35	18:40	19:12	19:23	19:35	19:44	20:06	20:30	21:31	22:54	
303	16:40					18:17	18:30	18:51	19:10	19:18	19:22	19:35	19:40	20:12	20:23	20:35						
132	17:40	17:54				19:04	19:17	19:39	20:00	20:18	20:22	20:35	20:40	21:12	21:23	21:35	21:44	22:06	22:30	23:31	0:14	
144	18:40					20:04	20:17	20:39	21:00	21:18	21:22	21:35	21:40	22:12	22:23	22:35						
204	19:40	19:54	20:04	20:17	20:22	21:04	21:17	21:39	22:00	22:18	22:22	22:35	22:42	23:14	23:25	23:37						
146	20:40					22:17	22:30	22:51	23:10	23:18	23:22	23:35	23:40	0:12	0:23	0:35						

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

© Myriem Kinnich

**L'information par les professionnels:
rempart contre l'infoc**

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur





Tirage au sort de la Ligue des champions

Revanche Real-Liverpool Nouveau choc Bayern-Paris SG



avec la revanche de la finale de l'an dernier, Real Madrid-Liverpool, et de celle de 2020, Bayern Munich-Paris Saint-Germain: le tirage au sort des 8e de finale de la Ligue des champions a accouché de deux superbes affiches, lundi.

Nous y revoilà! Moins d'un an après son triomphe au Stade de France (1-0), sur un but de Vinicius, la Maison Blanche, 14 fois championne d'Europe, retrouve les Reds, six fois vainqueurs de la C1, la dernière en 2019 (aller le 21 février à Anfield, retour le 15 mars au stade Santiago-Bernabeu).

Après leur parcours incroyable la saison dernière, où les Madrilènes ont tremblé à chaque tour pour finalement venir à bout de PSG, de Chelsea et de Manchester City, ils recroiseront un Liverpool en difficulté en Cham-

pinat d'Angleterre (8e), mais qui retrouve souvent les vertus du "gegenpressing" cher à son entraîneur, Jürgen Klopp, lors des soirées européennes.

D'autant que la Coupe du monde (20 novembre-18 décembre) sera passée par là et aura modifié l'élan et la forme des uns et des autres d'ici aux huitièmes de finale.

Retrouvailles de luxe aussi pour le PSG et le Bayern Munich (aller au Parc des Princes le 14 février, retour à l'Allianz Arena le 8 mars). Les Bavarois ont remporté la finale 2020, à Lisbonne (1-0), sur un but de Kingsley Coman, formé à Paris.

Mais la saison suivante le club français avait pris une éclatante revanche en quarts de finale, s'imposant à Munich (3-2) avant de résister au Parc des Princes (défaite 1-0) au bout de deux chocs d'une féroce intensité.

Toujours en quête d'une première "coupe aux grandes oreilles", le PSG n'a décidé pas la main heureuse au tirage au sort. L'an dernier il avait hérité du Real en 8e de finale.

L'équipe de Lionel Messi, Neymar et Kylian Mbappé peut regretter de s'être fait doubler par Benfica à la dernière seconde pour la première place de son groupe: le géant de Lisbonne est tombé lui sur un outsider, le Club Bruges.

"Je me rappelle d'une discussion avec les joueurs après (le match à Turin: ça va être le Bayern", a souri le conseiller football du PSG, Luis Campos, au micro de beIN Sport. "C'est l'opportunité d'une revanche de la finale perdue, de démontrer au monde que nous avons un grand coach et pratiquons un grand jeu".

Sur la route de la finale, le 10 juin à Istanbul, les autres affiches des 8e de finale proposent deux duels entre anciens vainqueurs de la Ligue des champions: le Borussia Dortmund (1997) ferraille avec Chelsea (2012, 2021) et l'Inter Milan (1964, 1965, 2021) affronte le FC Porto (1987, 2004).

Manchester City, en quête comme le PSG de sa première victoire en C1, affronte le RB Leipzig. Marco Rose, le technicien allemand, va pouvoir se frotter à son modèle, Pep Guardiola, qui a échoué en finale en 2021 contre Chelsea (1-0).

AC Milan-Tottenham permet à Antonio Conte, l'entraîneur des Spurs, de revenir en Italie, et aux gardiens numéro un et deux de l'équipe de France, Hugo Lloris (Tottenham

et Mike Maignan (Milan), de s'affronter directement.

Enfin le Napoli, impressionnant en phase de poules, va essayer contre Francfort d'atteindre pour la première fois de son histoire les quarts de finale de la C1, après avoir échoué en 8e en

1991, 2012, 2017 et 2020.

L'Eintracht lui n'avait disputé qu'une seule Coupe des champions avant cette année, et avait atteint la finale en 1960, battu par le Real Madrid (7-3) et un quadruplé de Ferenc Puskas.

Barça-MU dès les barrages d'accession aux 8èmes de l'Europa League

Le tirage au sort des barrages d'accession aux 8es de finale de Ligue Europa, lundi, a accouché du plus gros choc possible, avec FC Barcelone-Manchester United, soit un duel entre Robert Lewandowski et Cristiano Ronaldo.

Reversé en C3 après une campagne de Ligue des champions calamiteuse, le Barça défiera Manchester les jeudi 16 et 23 février, avec le match retour en Angleterre.

Une nouvelle élimination européenne précoce serait un camouflet pour les Catalans et leur entraîneur Xavi, déjà incapables de battre le Bayern Munich et l'Inter Milan en quatre confrontations, mais également défaités lors du clasico face au Real Madrid, 3-1 mi-octobre.

Mais les Mancuniens sont également en convalescence, dans le sillage de Ronaldo, rarement titulaire sous l'entraîneur Erik Ten Hag, et surtout beaucoup moins efficace qu'à ses plus belles heures, à 37 ans. Rien n'assure d'ailleurs que le Portugais n'aura pas décidé, après sa 5e Coupe du monde, de relancer, ou terminer, sa carrière loin de l'Angleterre au mercato hivernal.

Les Red Devils doivent passer par ce barrage d'accession en raison de leur deuxième place en phase de groupes de C3, dépassés à la différence de buts par la Real Sociedad.

Vainqueur de la Ligue Europa Conférence la saison dernière, l'AS Rome a hérité de Salzbourg, tandis que la Juventus affrontera l'un des trois clubs français présents à ce stade, le FC Nantes.

Le Séville FC défiera le PSV Eindhoven, tandis que le Shakhtar Donetsk, bouleversé par la guerre en Ukraine, tentera de s'offrir un avenir européen contre Rennes.

Le Bayer Leverkusen, dépassé en C1 par Porto et le Club Bruges, mais 3e de groupe devant l'Atlético Madrid, affrontera Monaco dans un duel équilibré.

Mondial-2022

Les favoris loin d'être épargnés par les blessures

Paul Pogba, N'Golo Kanté, Georginio Wijnaldum, Ben Chilwell... Les favoris du Mondial-2022 sont privés de quelques stars au Qatar, contraintes au forfait. D'autres joueurs, incertains, inquiètent leurs sélectionneurs avant l'annonce des listes cette semaine.

Timmo Werner devait être l'avant-centre de l'Allemagne, mais une blessure à la cheville gauche va l'éloigner des terrains jusqu'à la fin de l'année civile.

Absent pendant quatre semaines dans les buts du Bayern Munich, Manuel Neuer (épaule) a effectué son retour samedi, comme Leroy Sané après une déchirure musculaire. En revanche, Thomas Müller n'a joué que des bribes de matches depuis la fin septembre en raison de problèmes récurrents à la hanche et au bassin.

Enfin, dans le secteur défensif, Antonio Rüdiger, gêné à une hanche selon

la presse, ne devrait pas jouer les deux derniers matches du Real Madrid.

En Angleterre, les blessés sont concentrés dans le secteur défensif.

Samedi, Ben Chilwell a été le premier à jeter définitivement l'éponge avant un scanner de ses ischio-jambiers, alors que son coéquipier Reece James, même s'il ne jouera pas avant l'annonce de la sélection le 10 novembre, espère encore figurer sur la liste.

Sensiblement au même poste, Kyle Walker pourrait être remis à temps, tout comme son coéquipier de Manchester City, Kalvin Phillips.

"L'inflammation au tendon d'Achille" qui touche Lionel Messi a sans doute fait frissonner les fans de l'Albiceleste. Mais la Pulga est attendue pour le prochain match du Paris SG, dimanche.

Le défenseur central Christian Romero (blessure musculaire) ne jouera

pas avec Tottenham avant le Mondial mais devrait pouvoir tenir sa place en sélection, comme Angel Di Maria, de retour avec la Juventus.

Paulo Dybala est absent depuis sa blessure le 9 octobre, mais il n'est pas exclu qu'il soit dans le groupe de l'AS Rome dimanche.

Cela paraît plus compliqué pour Giovanni Lo Celso: l'ailier de Villarreal est sorti blessé le 30 octobre, se plaignant d'une cuisse. Le meilleur des scénarios serait un retour en huitièmes.

La Belgique s'inquiète pour son buteur Romelu Lukaku: l'attaquant de l'Inter connaît une rechute à une blessure à une cuisse et se soigne en Belgique. Certains médias l'annoncent forfait pour Belgique-Canada le 23 novembre.

Alexis Saelemaekers (AC Milan), blessé à un genou, risque lui de ne pas être rétabli à temps.

Thomas Meunier (Borussia Dort-

mund), victime d'une fracture de la pommette, a manqué cinq matches mais garde l'espoir d'être au rendez-vous.

L'attaquant Richarlison, touché au mollet, devrait reprendre l'entraînement collectif dans les jours qui viennent avec Tottenham et figure bien dans la liste de Tite dévoilée lundi, comme Lucas Paqueta, de retour sur les terrains avec West Ham, et Gleison Bremer, titulaire avec la Juve dimanche.

L'Espagne est épargnée: seul Eric Garcia (gène musculaire) et Mikel Oyarzabal, de retour à l'entraînement après une longue blessure à un genou, sont fragiles. Mais ils postulent.

Champions du monde 2018, Paul Pogba et N'Golo Kanté ont déclaré forfait.

Le sélectionneur Didier Deschamps scrute avec inquiétude le rétablissement de deux défenseurs importants: Raphaël Varane (cuisse) et

Presnel Kimpembe (tendon d'Achille).

Le premier ne jouera pas, a priori, avec Manchester United avant le Mondial. Le second, en revanche, est espéré avec le PSG dimanche.

D'autres joueurs restent fragiles: Jules Koundi (gène musculaire à une cuisse) et Karim Benzema, absent lundi avec le Real.

Mike Maignan est de son côté incertain (mollet).

Georginio Wijnaldum, victime d'une fracture à un tibia, a déclaré forfait. Mais les Pays-Bas sont globalement épargnés: Martin De Roon (cuisse) est revenu à la compétition ce week-end, et Matthijs de Ligt (genou) devrait être de retour samedi avec le Bayern.

Pepe, 39 ans, est éloigné des terrains depuis début octobre. "Une vilaine blessure", selon son entraîneur à Porto, Sérgio Conceição, pessimiste sur ses chances de sélection.

L'EN de futsal s'impose face à son homologue ouzbèke



L'équipe nationale de futsal s'est imposée face à son homologue ouzbèke sur le score de 4 buts à 3, en match amical disputé lundi au Complexe Mohammed VI de football de Maâmora.

Les réalisations de l'équipe nationale ont été l'œuvre de Soufiane Chaaroui, Soufiane Bourite, Anas El Ayyane et Soufiane El Mesrar.

Ce match amical s'inscrit dans le cadre des préparatifs de l'équipe nationale de futsal aux prochaines échéances, a indiqué la Fédération Royale marocaine de football dans un communiqué publié sur son site internet.

Les deux équipes devaient disputer mardi un deuxième match amical.

L'ASFAR et la RSB à l'heure africaine



L'ASFAR et la RSB disputeront ce soir à domicile (20h00) les matches retour du 2ème tour préliminaire de la Coupe de la CAF.

Les Militaires rencontreront au complexe Moulay Abdellah de Rabat l'équipe malienne de Djolib. Le match aller s'était soldé sur un nul blanc. Quant aux Berkanis, ils auront fort à faire au stade municipal face à la formation tunisienne de Monastir, vainqueur à l'aller par 1 à 0.

Mondial 2022

Chakib Benmoussa : Toutes les conditions sont réunies pour garantir à l'équipe nationale une participation dans les meilleures conditions



Le ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Chakib Benmoussa, a affirmé que toutes les conditions ont été mises en place pour garantir à l'équipe nationale une participation "dans les meilleures conditions" à la Coupe du monde Qatar 2022.

Répondant à une question orale sur les "mesures d'accompagnement de la qualification de l'équipe nationale de football à la Coupe du monde 2022", présentée par le Groupe socialiste à la Chambre des représentants, M. Benmoussa a expliqué que "la Fédération

Royale marocaine de football a fourni toutes les conditions liées à l'aspect logistique, notamment l'hébergement et le transport, afin que l'équipe nationale soit présente à la Coupe du monde dans les meilleures conditions".

Il a indiqué que le ministère accompagne et soutient la Fédération Royale marocaine de football dans le cadre de l'accord entre les deux parties, soulignant qu'"il y a une totale confiance quant au respect de la Fédération des obligations contractuelles".

M. Benmoussa a fait savoir que son département a œuvré à la signature d'une

convention avec Royal Air Maroc et la Fédération Royale marocaine de football, pour permettre au public marocain d'assister aux matchs de la sélection nationale "à des prix préférentiels", et "afin de soutenir l'équipe nationale pour disputer ses matchs devant un grand nombre de ses supporters".

Concernant la question se rapportant "au manque de structures sportives dans le monde rural", présentée par le groupe du Rassemblement national des indépendants, le ministre a relevé que le Royaume dispose d'un important réseau de structures sportives, dont certaines sont à caractère national et gérées par la société Sonargis ou dans le cadre des établissements autonomes de l'Etat, en plus des centres sportifs de proximité de catégorie "A", "B" et "C" gérés par les collectivités territoriales.

Après avoir souligné que les structures sportives constituent une revendication urgente de la part des associations sportives et de la population, M. Benmoussa a noté que la réponse à ces revendications s'effectue selon une approche participative avec les collectivités territoriales, les pouvoirs publics et les fédérations sportives pour converger les interventions de tous les acteurs, et ce afin d'assurer l'efficacité et l'animation de ces espaces mis en place dans le cadre du

programme de réhabilitation urbaine des villes et du programme de construction de 814 terrains de proximité dans le monde rural et les environs des villes.

M. Benmoussa a conclu que le ministère tient à ce que toutes les infrastructures

sportives soient opérationnelles, en adoptant des partenariats innovants tout en encourageant les solutions et les modèles de gestion qui garantissent la dynamisation et la promotion de la pratique sportive de proximité et sa pérennité.

Dans un groupe difficile, le Maroc mettra toutes les chances de son côté

Quoique le tirage de la Coupe du monde (Qatar-2022) n'ait pas été clément pour le Maroc, qui a hérité d'un groupe F élevé, l'Agence qatarie de presse (QNA) affirme que "impossible n'est pas football", notant que les Lions de l'Atlas mettront toutes les chances de leur côté pour s'extirper de la phase de poules.

La sélection marocaine jouera le tout pour le tout pour atteindre le deuxième tour, indique QNA, ajoutant que le groupe marocain regorge de stars, conduites par le coach national, Walid Regragui, qui a pris les commandes de la sélection à quelques semaines du Mondial. Il doit créer un groupe homogène, unifier les rangs et viser le plus loin possible.

Et de préciser que la sélection marocaine comprend des éléments d'expérience, en l'occurrence la star du Paris Saint-Germain Achraf Hakimi, le joueur de Chelsea Hakim Ziyech, Sofiane Amrabat, Roman Sais et Yassine Bounou, le portier de Séville, Prix Zamora du meilleur gardien de but du championnat espagnol.

L'Agence de presse a rappelé, qu'avant (Qatar-2022), le Maroc s'était qualifié à 5 phases finales d'une Coupe du monde (1970, 1986, 1994, 1998 et 2018).

Plusieurs talents avaient écrit en lettres d'or l'histoire du ballon rond marocain, notamment; Mohamed Timoumi, Abdelmajid Dolmy, Badou Zaki, Noureddine Naybet, Salaheddine Bassir, Aziz Bouderbala, Miro Krimo, Mustapha Hadji, Abdeljalil Hadda (Camacho)...., conclut QNA.

L'édition 2018, le summum de la participation arabe

La participation des pays arabes à la Coupe du monde de football a atteint son apogée en 2018 en Russie, avec la présence de quatre sélections, à savoir le Maroc, l'Arabie Saoudite, l'Égypte et la Tunisie.

Pour l'édition 2022, qui démarre dans un quinzaine de jours, les Arabes gardent le même niveau de participation, avec en lice le Maroc, la Tunisie, l'Arabie Saoudite et le Qatar, pays hôte.

L'équipe marocaine compte parmi les sélections arabes les plus présentes en phase finale du Mondial. Faisant son baptême de feu en cette compétition en 1970 au Mexique, le Maroc n'a brillé que seize ans plus tard (1986 au Mexique) en signant une première

pour une équipe arabe, à savoir se qualifier au deuxième tour d'un Mondial, une performance d'autant plus stupéfiante qu'elle intervient après un sans-faute (deux nuls et une victoire haut la main) dans "un groupe de la mort" (Angleterre, Portugal et Pologne).

En 1998, les Lions de l'Atlas ont marqué les esprits même s'ils ont quitté la compétition dès le premier tour, surtout par leur éclatante victoire sur l'Écosse et leur nul héroïque contre la Norvège.

En somme, tout au long de ses cinq participations (1970, 1986, 1994, 1998 et 2018), sans compter celle à venir au Qatar, le Maroc compte le plus grand nombre de matches joués en Coupe du monde par un pays

arabe, un record que le Royaume partage avec la Tunisie et l'Arabie Saoudite.

De son côté, la sélection tunisienne compte également un nombre important de participations, à commencer par l'édition-1978 en Argentine, marquée par une victoire de prestige sur le Mexique (3-1) et un match nul contre l'Allemagne, contre une défaite face à la Pologne, soit son apparition la plus réussie au Mondial.

Pour leurs quatre autres participations (France-1998, Corée/Japon 2002, Allemagne-2006 et Russie-2018), les Aigles de Carthage n'ont pas dépassé la phase de poules.

L'équipe de l'Arabie Saoudite n'est pas en reste, avec cinq qualifications à

des phases finales de la Coupe du monde. La première apparition -et la plus brillante- des Saoudiens fut en 1994 aux États-Unis et a été jalonnée par deux victoires sur le Maroc et la Belgique, ce qui leur a valu un billet pour le deuxième tour. En revanche, les autres participations (France-1998, Corée/Japon-2002, Allemagne-2006 et Russie-2018) se sont toutes soldées par une sortie dès le premier tour.

La sélection saoudienne a encaissé le plus grand nombre de buts au Mondial (39) parmi les pays arabes. En revanche, elle détient le record de qualifications successives d'une équipe arabe (de 1994 à 2006).

Première équipe arabe à participer à un Mondial (Italie 1934, soit la 2è édition), la sélection égyptienne, de son côté, s'est qualifiée pour la phase finale à trois reprises, avec comme meilleure performance un match nul avec les Pays-Bas, en 1990 (Italie).

L'Algérie, elle, a débuté ses participations en 1982 en Allemagne, avec une victoire sur l'Allemagne de l'Ouest (2-1), avant de revenir en 1986 au Mexique, 2010 en Afrique du Sud et en 2014 au Brésil. Elle fut l'unique équipe arabe à inscrire quatre buts en un seul match (en 2014) et la plus prolifique en une seule édition (7 réalisations en 2014).

Les autres sélections arabes ayant disputé une seule édition sont le Koweït (1982), l'Irak (1986) et les Émirats arabes unis (1990).

Les inondations au Tchad compliquent les enterrements

Deux hommes, de l'eau jusqu'aux genoux, hissent à bord d'une pirogue un imposant cercueil en bois : à N'Djamena, les inondations n'épargnent pas les cimetières et certaines familles endeuilées empruntent des pirogues pour enterrer leurs proches.

À bord d'un de ces esquifs, Yamadji Mobaye, 60 ans, s'efforce de lire contre-poids pour maintenir l'équilibre précaire de l'embarcation au milieu de l'eau.

Sa jeune nièce décédée quelques jours plus tôt doit être enterrée au cimetière de Toukra, rendu inaccessible en raison des inondations qui affectent depuis plusieurs semaines le sud de la capitale N'Djamena.

"C'est difficile quand Dieu rappelle un des nôtres en cette période d'inondations. La pirogue c'est notre seule chance d'accéder au cimetière", confie le sexagénaire.

La route principale conduisant à Toukra est totalement submergée rendant quasi-impossible l'accès au plus grand cimetière chrétien de la ville.

Depuis plusieurs semaines, la capitale et le sud du Tchad sont parti-

culièrement touchés par de fortes inondations. Les crues du Chari et du Logone qui bordent N'Djamena ont affecté plus de 98.000 personnes, selon le dernier bilan du Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (Ocha) au Tchad.

À mi-chemin, le cercueil installé à la proue de l'embarcation bascule et manque de tomber à l'eau avant d'être rattrapé in extremis par l'équipage. Un des piroguiers décide de poursuivre la traversée à pied, de l'eau jusqu'à la taille, maintenant tant bien que mal le cercueil en équilibre sur le corbillard flottant.

Le 19 octobre, le président Mahamat Idriss Déby Itno avait décrété un "état d'urgence" pour lutter contre les inondations. Depuis, 496 abris d'urgence ont été construits dans les 12 sites d'accueil des sinistrés, selon l'Ocha.

Après avoir vogué une vingtaine de minutes, les premières tombes du cimetière de Toukra qui s'étend sur un kilomètre émergent à l'horizon. Un quart du site est immergé et les stèles funéraires surplombant l'eau trouble laissent entrevoir les nombreuses sépultures englouties.



Familles, proches et collègues : les piroguiers se livrent à un ballet incessant pour acheminer jusqu'au cimetière la centaine de personnes venues assister aux obsèques de la jeune femme.

"On a payé 3.000 francs CFA (4,60 euros) pour le transport du corps et les proches qui nous accom-

pagent ont tous payé 500 francs CFA (0,77 centimes d'euro) par personne" pour la traversée, détaille Yamadji Mobaye mais "pour une famille qui n'a pas de moyens c'est encore plus dur".

Depuis le début de la semaine, Timothée Mbaisssem, 52 ans, a transporté sept cercueils sur sa pi-

rogue, en acceptant le montant qu'on lui propose sans jamais fixer de prix. "Je me contente de prendre l'argent qu'on me donne sans discuter", assure-t-il.

Pour ce genre de transport, "certains de mes collègues demandent des sommes exorbitantes", s'indigne sous couvert d'anonymat un autre piroguier assis à l'ombre d'un arbre du cimetière, à quelques mètres de l'eau, lui qui assure ce service pour 500 francs CFA. Le cimetière voisin de Ngonba, à quelques kilomètres de Toukra, est lui aussi complètement inondé. "Pour les enterrements, les gens peuvent se rendre au cimetière de Farcha (ouest), plus grand", indique à l'AFP Amina Kodjiana, déléguée du gouvernement auprès de la ville de N'Djamena.

D'après l'ONU, plus d'un million de personnes sont affectées par les inondations dans le pays depuis le début de la saison des pluies.

En 2021, 5,5 millions de Tchadiens, soit plus du tiers de la population de ce pays enclavé d'Afrique centrale, avaient besoin d'une "aide humanitaire d'urgence", toujours selon les Nations unies.

Recettes

Gâteaux aux fraises



ingrédients :
tasse d'huile végétale
tasses de sucre
½ tasse de fraises tranchées (+ pour servir)
œufs
jus de ½ citron
c. à thé d'essence de vanille
2 tasse de lait
tasses de farine tout usage
c. à thé de poudre à pâte
2 c. à thé de bicarbonate de soude
1 c. à thé de sel
quelques gouttes de colorant alimentaire rouge (optionnel)
filage (optionnel)

réparation :
réchauffer le four à 350°F. Vaporiser d'encre à cuisson un moule rectangulaire de 9 13 pouces. Réserver.

Dans un grand bol, déposer l'huile végétale, le sucre, les fraises, les œufs, le jus de citron et l'essence de vanille. Broyer le tout au pied mélangeur afin de réduire les fraises en purée et de combiner les ingrédients. Ajouter le lait et mélanger à nouveau. Ajouter la farine, la poudre à pâte, le bicarbonate de soude et le sel. Mélanger à l'aide d'une spatule en caoutchouc jusqu'à ce que tous les ingrédients soient bien combinés. Ajouter le colorant alimentaire (optionnel) et mélanger à nouveau jusqu'à l'obtention de la teinte désirée. Verser le mélange dans le moule préparé et enfourner de 32 à 35 minutes, ou jusqu'à ce qu'un cure-dent inséré au centre du gâteau en ressorte propre. Laisser refroidir complètement sur une grille avant de glacer (optionnel). Décorer avec des fraises supplémentaires, si désiré.

Un cadavre parcourt 900 km dans les toilettes d'un train

Le cadavre d'un homme a été découvert dans les toilettes d'un train, après avoir parcouru quelque 900 kilomètres, a déclaré la police indienne jeudi.

Selon les autorités, l'homme est probablement mort peu après être monté à bord du train dans l'Etat oriental de Bihar et s'être enfermé dans les toilettes.

L'officier de la police ferroviaire Ram Sahay a raconté à l'AFP que des passagers se sont plaints dimanche d'une "odeur vraiment nauséabonde" émanant des toilettes quand les agents ont décidé de forcer la porte.

À ce moment-là, le Sahara-Amritsar Jan Sewa Express avait déjà parcouru plus de 900 kilomètres en 24 heures.

"La porte des toilettes était fermée de l'intérieur et lorsque nous l'avons ouverte, nous avons découvert le corps", a déclaré M. Sahay, en poste à Shahjahanpur, dans l'Etat d'Uttar Pradesh (nord).

"Nous ne savons toujours rien de cet homme. Il s'était probablement installé dans le train dans la gare de triage deux ou trois jours avant que le corps ne soit découvert", a ajouté l'officier de police.

Selon la presse locale, cette macabre découverte a entraîné un retard de près de cinq heures avant que le train ne reprenne le cours de son voyage vers Amritsar, dans le nord du pays.

Les agents avaient aussitôt enquêté pour essayer de découvrir l'identité du défunt auprès d'autres passagers du train. Sanjay Rai, un médecin des services

ferroviaires cité par le quotidien Times of India, a indiqué que le corps était déjà en décomposition à sa découverte et a estimé qu'il était "mort après être tombé dans le coma" pendant qu'il était aux toilettes.

Les autorités ont diffusé des photos du défunt inconnu dans différentes gares

de l'Etat du Bihar, où le train avait commencé son voyage.

Chaque année, des dizaines de milliers de cadavres ne sont ni réclamés ni identifiés en Inde. Ils sont généralement incinérés au bout de trois jours, en l'absence d'identification par des proches auprès de la police.

